



HAL
open science

Neyrac-les-Bains : "la forme retrouvée" : étude socio-économique : essai sur la station thermale

Véronique Roul, Pascale Saboul

► To cite this version:

Véronique Roul, Pascale Saboul. Neyrac-les-Bains : "la forme retrouvée" : étude socio-économique : essai sur la station thermale. Sciences pharmaceutiques. 1992. dumas-03467295

HAL Id: dumas-03467295

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03467295>

Submitted on 6 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance.

La propriété intellectuelle du document reste entièrement celle du ou des auteurs. Les utilisateurs doivent respecter le droit d'auteur selon la législation en vigueur, et sont soumis aux règles habituelles du bon usage, comme pour les publications sur papier : respect des travaux originaux, citation, interdiction du pillage intellectuel, etc.

Il est mis à disposition de toute personne intéressée par l'intermédiaire de [l'archive ouverte DUMAS](#) (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance).

Si vous désirez contacter son ou ses auteurs, nous vous invitons à consulter la page de DUMAS présentant le document. Si l'auteur l'a autorisé, son adresse mail apparaîtra lorsque vous cliquerez sur le bouton « Détails » (à droite du nom).

Dans le cas contraire, vous pouvez consulter en ligne les annuaires de l'ordre des médecins, des pharmaciens et des sages-femmes.

Contact à la Bibliothèque universitaire de Médecine Pharmacie de Grenoble :

bump-theses@univ-grenoble-alpes.fr



115 015432 1

2^e exemplaire

UNIVERSITE Joseph FOURIER
GRENOBLE I - Sciences Technologie Médecine
U.F.R. DE PHARMACIE
Domaine de la Merci - La Tronche

ANNEE 1992

N° D'ORDRE 7005

NEYRAC - LES - BAINS : "LA FORME RETROUVEE"

**Etude socio - économique
Essai sur la station thermale**

THESE

Présentée pour l'obtention du grade de :
DOCTEUR EN PHARMACIE

par

Mme ROUL Véronique

[Données à caractère personnel]

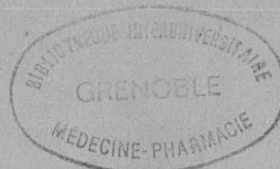
et

Mlle SABOUL Pascale

[Données à caractère personnel]

Thèse soutenue publiquement le 31 Janvier 1992 à 15h
devant le jury composé de :

Monsieur le Professeur : J. ROCHAT, Président du Jury
Monsieur le Docteur : C. RIBUOT, Maître de Conférences
Monsieur le Docteur : Bernard ALYRE, pharmacien



UNIVERSITE Joseph FOURIER
GRENOBLE I - Sciences Technologie Médecine
U.F.R. DE PHARMACIE
Domaine de la Merci - La Tronche

ANNEE 1992

N° D' ORDRE

NEYRAC - LES - BAINS : "LA FORME RETROUVEE"

**Etude socio - économique
Essai sur la station thermale**

THESE

Présentée pour l' obtention du grade de :
DOCTEUR EN PHARMACIE

par

Mme ROUL Véronique

[Données à caractère personnel]

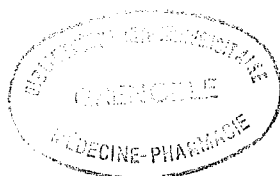
et

Mlle SABOUL Pascale

[Données à caractère personnel]

Thèse soutenue publiquement le 31 Janvier 1992 à 15h
devant le jury composé de :

Monsieur le Professeur : J. ROCHAT, Président du Jury
Monsieur le Docteur : C. RIBUOT, Maître de Conférences
Monsieur le Docteur : Bernard ALYRE, pharmacien



En souvenir de ces années passées ensemble.

Nous tenons à remercier

Monsieur le Professeur J. ROCHAT,

pour nous avoir guidé tout au long de ce travail.

Nous remercions également

Monsieur C. RIBUOT,

et Monsieur B. ALYRE,

pour avoir accepté de juger cette thèse.

Pour leur aide et leur soutien, nous tenons à remercier du fond du coeur :

Denis

Philippe

Danièle

A Virginie,

à nos parents,

à Christian,

à Florence,

à Cathy,

à nos amis

et à tous ceux qui nous ont permis de réaliser cette thèse.



NEYRAC-LES-BAINS



PLAN

INTRODUCTION**PREMIERE PARTIE : LA STATION THERMALE DE NEYRAC-LES-BAINS****Chapitre I : PRESENTATION DE LA STATION THERMALE****A - Situation géographique****B - Les facteurs climatiques****C - Etude géologique et hydrogéologique**

- 1 - Géologie
- 2 - Hydrogéologie

D - Les sources

- 1 - Type de captage
- 2 - Etude physico-chimique
- 3 - Analyse de sédiments

E - Indications et contre-indications de la cure thermique à Neyrac-les Bains

- 1 - Indications thérapeutiques et mode d' action de la crénothérapie et de la pélothérapie dans les affections de l' appareil locomoteur et de la rhumatologie à Neyrac-les-Bains
- 2 - Indications thérapeutiques et mode d' action de la crénothérapie et de la pélothérapie dans les affections dermatologiques à Neyrac-les-Bains
- 3 - Contre-indications

F - Techniques thermales

- 1 - La cure interne
- 2 - La cure externe
- 3 - Désinfection

Chapitre II : STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION THERMALE**A - Le système de soins**

- 1 - L' établissement thermal aujourd' hui
- 2 - Le personnel médical

B - Les moyens d' accès

- 1 - Les voies routières
- 2 - Les voies ferroviaires
- 3 - Les voies aériennes

C - Hébergements autour de la station thermale

- 1 - L' hôtellerie
- 2 - La location meublée et le gîte rural
- 3 - Le camping

D - Structures d' accueil et d' animations

- 1 - Les différentes structures d' accueil
- 2 - Animations, loisirs et tourisme

Chapitre III : LE CURISTE A NEYRAC-LES BAINS**A - Formalités administratives pour effectuer une cure**

- 1 - Procédures concernant l' établissement
- 2 - Procédures concernant les assurés sociaux préalables

B - Le curiste et Neyrac-les-Bains

- 1 - Avant la cure : inscription à l' établissement
- 2 - Séjour du curiste
- 3 - La cure "à la carte"

DEUXIEME PARTIE : LES ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES DU THERMALISME**Chapitre I : LE THERMALISME HIER, AUJOURD' HUI ET DEMAIN****A - Anecdotes**

- 1 - La mofette de Neyrac
- 2 - La baignoire du paysan

B - Historique de Neyrac

- 1 - Période romaine
- 2 - Du XIème siècle au XIIIème : période des Croisades
- 3 - Du XIVème siècle au XVIème siècle
- 4 - Du XVIème siècle à la Révolution Française
- 5 - De 1789 à 1830
- 6 - De 1831 à nos jours
- 7 - Dates importantes

C - Neyrac-les-Bains : la forme retrouvée

- 1 - Les ruines sous les beaux arbres
- 2 - Analyse des échecs successifs
- 3 - Neyrac va-t-elle renaître ?
- 4 - Un investissement et des projets ambitieux
- 5 - Conclusion

D - Evolution des mentalités face au thermalisme

- 1 - Profil du curiste
- 2 - Réussites du passé
- 3 - Réalités d'aujourd'hui
- 4 - Perspectives d'avenir

Chapitre II : ECONOMIE DU THERMALISME**A - Evolution de la station thermale de Neyrac-les-Bains depuis 1989**

- 1 - Comparatif des réservations
- 2 - Croissance de la fréquentation
- 3 - Etude du profil du curiste en 1990
- 4 - Analyse des indications thérapeutiques

B - Elaboration et analyse d'un questionnaire

- 1 - But et intérêts du questionnaire
- 2 - Questionnaire
- 3 - Résultats
- 4 - Analyse des résultats
- 5 - Conclusion et auto-critique

C - Impact économique du thermalisme

- 1 - Rôle du thermalisme dans l'économie française
- 2 - Essai sur la station thermale de Neyrac-les-Bains

CONCLUSION

* * *



NEYRAC-LES-BAINS



INTRODUCTION

Le thermalisme, ou crénothérapie (du grec "krênê" qui signifie source et "thérapêia" traitement), est une thérapeutique à part entière qui utilise un agent naturel, l'eau minérale et ses dérivés (gaz, boues, ..), pour traiter différentes pathologies.

C'est l'une des premières médecines naturelles exploitées par l'homme depuis des millénaires .

Le traitement est constitué par la CURE THERMALE et administré dans un cadre particulier la STATION THERMALE .

La cure thermale est souvent utilisée en complément d'autres thérapeutiques, que celles-ci soient médicales, chirurgicales ou fonctionnelles. Elle est parfaitement adaptée au traitement d'affections diverses et chroniques. Elle agit aussi bien curativement , que préventivement , puisque dans la plupart des maladies répétitives, elle diminue grandement le risque de récurrences, sans oublier son rôle dans l'éducation sanitaire.

Outre cet aspect purement thérapeutique, il ne faut pas perdre de vue que le thermalisme est également le terme qui s'applique à tout ce qui concerne le secteur socio-économique des stations thermales : organisation, structures, aménagements...

Futures professionnelles de la santé, nous avons tenté, à travers cette étude, de découvrir ce milieu, né à l'époque Gallo-Romaine et pourtant toujours en pleine expansion.

Afin d'être en mesure d'informer, de rassurer nos futurs clients, nous nous sommes penchées sur les aspects technique , administratif , logistique et économique du déroulement d'une cure.

Et ceci, au sein d'une station thermale en pleine renaissance au coeur de l'Ardèche :

NEYRAC-LES-BAINS



NEYRAC-LES-BAINS



PREMIERE PARTIE

**LA STATION THERMALE
DE
NEYRAC-LES-BAINS**

CHAPITRE I :

PRESENTATION DE LA STATION THERMALE

(1) (2) (5) (7) (8) (9) (10) (11) (13) (14) (15)

(17) (18) (21) (22) (23) (24) (25) (27) (28) (34)

A - SITUATION GEOGRAPHIQUE

NEYRAC-LES-BAINS est située à 365 m d'altitude, dans les Cévennes Vivaroises.

Le relief et les roches de cette région sont le témoin ancien d'une intense activité volcanique.

NEYRAC se trouve dans le département de l'Ardèche, dans le canton de THUEYTS, sur le territoire de la Commune de MEYRAS.

L'actuelle Station Thermale de NEYRAC est construite au pied d'un ancien volcan: le volcan de SOUIHOL. Celui-ci, culminant à 667 m, est dégradé par l'érosion naturelle, car situé sur un éperon magmatique, qui sépare les vallées de l'Ardèche et du Lignon. Les coulées émises par le volcan sont au nombre de deux :

- la première, vers le Nord, la coulée de NEYRAC, après avoir buté contre le relief, le contourne à l'Est et à l'Ouest, donnant naissance à deux bras qui, en aval, se rejoignent en une coulée unique, s'étalant dans la vallée de l'Ardèche sur 1,3 km.
- la seconde emprunte la vallée du Lignon puis celle de l'Ardèche.

NEYRAC se trouve enfermée entre les deux bras de la première coulée.

C'est probablement cette activité volcanique qui a permis la création de failles et la remontée des eaux thermales. D'autres volcans s'élèvent à proximité du site thermal, tels les volcans de la Gravenne de THUEYTS, de MONTPEZAT ou de JAUJAC.

Cette activité volcanique explique la richesse de la région en sources d'eaux minérales dont certaines situées à proximité de NEYRAC sont embouteillées : Vals Saint Jean et Vals Favorite Délicieuse (environ 7 millions de bouteilles), source du Vernet et source du Pestrin, par exemple.

NEYRAC-LES-BAINS domine l'Ardèche, rivière qui prend sa source sur le plateau ardéchois, à environ 1200 m d'altitude et qui contourne de nombreuses coulées basaltiques, dont certaines hautes de 70 m et situées seulement à 3 km de NEYRAC, figurent parmi les plus hautes d'Europe (chaussée des géants à THUEYTS).

NEYRAC-LES-BAINS est reliée par un pont qui enjambe l'Ardèche, à une route nationale qui désenclave cette région et assure un accès facile à la station.

cf Annexe 1

B - LES FACTEURS CLIMATIQUES.

La climatologie très particulière de la station, qu'on ne peut rattacher à la rigueur du climat du haut plateau ardéchois, ni au type alpestre ou auvergnat d'autres villes de la région Rhône-Alpes, en fait une véritable enclave du climat sub-méditerranéen.

NEYRAC-LES-BAINS, blottie dans un cratère latéral du Souillhol, est protégée des vents par les collines qui l'entourent. Ainsi, la station est à l'abri de la burle, vent froid du Nord particulier au plateau ardéchois qui amasse la neige en congères énormes et n'est pas atteinte pas le mistral qui s'engouffre dans le couloir rhodanien.

L'hiver est peu rigoureux, l'automne doux et la saison estivale ensoleillée, la durée de l'ensoleillement étant pratiquement la même qu'en Haute-Provence. Cet ensoleillement exceptionnel du site thermal rend possible l'héliothérapie, bénéfique dans bon nombre d'affections dermatologiques.

La végétation de la région diffère selon l'exposition des versants, ainsi les versants exposés au Nord sont couverts d'une abondante végétation régionale de châtaigniers, chênes sessiles, pins sylvestres ; les versants exposés au sud présentent des caractères typiquement méditerranéens : pins maritimes, chênes verts, chênes rubescents, genévriers associés à la végétation des versants Nord.

Autour de la station Thermale, de nombreux platanes et tilleuls donnent à l'environnement une atmosphère apaisante.

Cette complémentarité dans la végétation est tout à fait représentative du climat de NEYRAC-LES-BAINS : à la fois continental et par certains aspects méditerranéens.

En été, l'air y est sec et chaud, mais cependant équilibré par la végétation abondante et la présence de l'Ardèche au fond de la vallée. On ne retrouve pas les grosses

chaleurs, propres aux gorges de l'Ardèche, ni les vents violents et froids qui caractérisent le plateau ardéchois.

Ainsi le microclimat dont bénéficie la station thermale de NEYRAC-LES-BAINS, est sédatif et convient très bien aux sujets souffrant d'affections rhumatologiques ou dermatologiques.

cf Annexes 2,3,4.

C - ETUDE GEOLOGIQUE ET HYDRO-GEOLOGIQUE

1 - GEOLOGIE :

NEYRAC-LES-BAINS occupe la cuvette d'un cirque volcanique où les coulées de lave ont été parfaitement conservées. Des murs de basalte l'encerclent et forment à certains endroits de véritables chaussées. On est donc, ici, en terrain volcanique, dans un ancien cratère qu'entoure une puissante végétation de forêts.

Les sources de l'Etablissement Thermal émergent dans une dépression comblée de terrains de couverture d'âge quaternaire. Elles sont à proximité d'un relief cristallin, constitué d'agmatites et de nébulites et se situent juste à l'aplomb du volcan du Souilhol. L'éruption de ce volcan a été réalisée au cours d'importants mouvements orogéniques dans les granits gneissiques que l'on voit apparaître sur un très vaste rayon.

2 - HYDRO-GEOLOGIE :

Une source principale est à l'emplacement de la venue directe hydrothermale et ses caractéristiques physico-chimiques donnent une idée approchée de ce qu'est l'eau minérale ascendante avant son mélange avec les eaux de surface. Ces sources sont considérées aussi bien du point de vue hydro-géologique, que du point de vue économique, comme les plus intéressantes.

Il semble que NEYRAC soit à l'emplacement central d'une venue thermominérale. La teneur élevée en CO₂, la forte minéralisation et même la thermalité (environ 26°C pour la

source des Bains et 30° pour le nouveau captage en profondeur) montrent que ces eaux viennent directement d'un tronc thermal. En s'éloignant de NEYRAC-LES-BAINS, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, on observe une diminution progressive de la minéralisation et de la teneur en gaz dissous, d'autant plus marquée que les eaux ont dû suivre un plus long parcours à partir du tronc thermal.

2-1. Classification des eaux :

NEYRAC-LES-BAINS possède deux types d'eaux, les unes sont bicarbonatées sodiques, carbogazeuses, froides ou hypothermales, avec des minéralisations qui s'échelonnent de 0,6 à 3 g/l environ. Les autres, correspondant à une seule source, appartiennent à la classe des bicarbonatées mixtes, chargées en dioxyde de carbone et contiennent de nombreux ions métalliques caractéristiques, en particulier des métaux de la série des terres rares que l'on ne trouve en Europe qu'à NEYRAC-LES-BAINS. Cette eau est de couleur jaunâtre si on la laisse quelques heures au contact de l'air ambiant (floculation)

Le Docteur UZAN dans son étude sur les eaux de NEYRAC-LES-BAINS, fait allusion à deux sources dans cette classe: la source des Bains et la source Mazade qui est, en fait, une résurgence de la source des Bains.

2-2. Système Hydrothermal :

Le schéma interprétatif de circulation des eaux montre que les eaux s'infiltrent au niveau de la fracture volcanique du Souilhhol à travers les roches basaltiques.

Des circuits profonds se créent, élaborant le fluide hydrothermal qui se dirige du Sud vers le Nord, puis se sépare en deux voies après la faille Sud de l'Ardèche où l'on observe encore quelques infiltrations peu profondes.

L'une des branches va constituer les sources minérales bicarbonatées sodiques du lit de l'Ardèche, décrites ci-dessus, tandis que l'autre branche va alimenter les sources du cratère de NEYRAC.

D - LES SOURCES

Plusieurs sources ont jailli à NEYRAC-LES-BAINS . Nous étudierons deux sources:

- la source des Bains exploitée jusqu'en 1990-

la source Doris exploitée en 1991 et dont la demande d'agrément est en cours

1- TYPE DE CAPTAGE :

Une coupe figurant dans les archives du Service des Mines, montre que la source des Bains a son puits creusé dans 2m d'alluvions, 90 cm de terre argileuse qui surmontent 1,45m de matériaux volcaniques. Le griffon est au départ d'un tunnel de décantation de 150m qui évite la pollution.

Depuis Février - Mars 1990, la station thermale a recapté la source plus en profondeur ce qui a permis l'exploitation d'une " nouvelle source " : la source DORIS.

Ceci a eu pour conséquence d'assécher la source jusqu'alors exploitée, la source des Bains.

L'eau de la source thermale arrive dans le sous-sol de la station thermale. A ce niveau, il existe un processus semi-industriel de déferrisation et de décantage de la boue que l'on détaillera plus tard.

2 - ETUDE PHYSICO-CHIMIQUE :

Les différences essentielles entre la source des Bains et la source Doris, résultent du forage plus profond.

Source DORIS :

- débit constant

- température ~ 30°C

- minéralisation plus constante car il y a moins de mélange avec les eaux d'infiltration.

La demande d'agrément de la source Doris est en cours, elle est actuellement exploitée, les analyses effectuées par des Laboratoires Agréés par les Ministères de la Santé et de l'Environnement servant de caution. Ce sont ces analyses que nous étudierons en priorité.

2 - 1 Caractères organoleptiques :

*Odeur = Néant

*Saveur = Non déterminée

L'appréciation de l'abondance des matières en suspension permet de mesurer le degré de turbidité.

Turbidité = 67 N.T.U.

Les eaux d'origine profonde sont rarement colorées alors que les eaux de surface peuvent l'être par les acides humiques.

Couleur = 80° Standard (degré Standard)

2 - 2 Mesures physiques :

* Températures en degrés celcius: 30°

La température conditionne la solubilité des sels et des gaz. Elle est directement liée à l'origine de l'eau. Elle permet de repérer les trajets des courants souterrains.

* Résistivité en ohms/cm à 20°C 510

La résistivité est liée à la quantité d'ions présents et à leur mobilité. La mesure de la résistivité est importante car elle permet de suivre avec rapidité et avec une relative précision les perturbations de la composition ionique, c'est à dire la minéralisation de l'eau.

Elle est inversement proportionnelle à la minéralisation.

* pH à 20°C ≈ 6,5

Le pH permet de déterminer le caractère agressif d'une eau.

L'eau de la source Doris a un pH acide.

* Minéralisation totale

C'est la somme de tous les anions, de tous les cations et de la silice présents dans l'eau.

Elle est déterminée d'une part par la résistivité à 20°C, d'autre part par le résidu sec obtenu par évaporation à 105 °C et à 550°C.

Résidu sec à 110°C = 1765 mg/l

Résidu sec à 550°C = 1501 mg/l

* Alcalimétrie

L'alcalinité d'une eau est due aux hydroxydes et aux carbonates neutres et acides

Le titre alcalimétrique complet (TAC) exprime en degrés français cette alcalinité.

Le titre alcalimétrique (TA) mesure la teneur en eau, en hydroxydes et en carbonates alcalins.

TAC = 152,2

TA = 0

Une eau naturelle de pH < 8,3 présente un TA nul. Seul existe un titre alcalin complet qui correspond aux carbonates acides. C'est le cas pour la source Doris.

* Dureté:

La dureté d'une eau est liée à sa teneur en Calcium et Magnésium.

Titre hydrotimétrique en degrés français ou dureté totale = TH: 85,7° français

Le degré hydrotimétrique est une unité arbitraire qui correspond en France à 10 mg de CaCO₃ /l soit 4 mg de Ca⁺⁺/l (eau très dure)

cf Annexe 7,8,9.

2 - 3 Composition chimique

Les premières analyses remontent en 1851 à Monsieur MAZADE, chimiste à VALENCE qui fit part de ses découvertes en un "Mémoire sur la constitution chimique de 1000 grammes d'eau de NEYRAC", résultats très remarquables communiqués par l'auteur à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine.

cf Annexes 9,10.

2 - 4 Analyses bactériologiques:

L'origine profonde et volcanique de la source Doris lui vaut une très grande pureté bactériologique.

Les recherches de :

- bactéries aérobies,
- coliformes fécaux,
- streptocoques fécaux,
- pseudomonas aérogenosa,

sont toutes négatives.

Ces mesures sont répétées annuellement pour contrôler ces paramètres afin de pallier toute pollution.

cf Annexes 11, 12, 13.

3-ANALYSE DES SEDIMENTS :

La station thermale de NEYRAC-LES-BAINS, comme en témoigne la plus ancienne littérature, a toujours soigné les dermatoses et les rhumatismes, en tirant profit de la qualité exceptionnelle de ses "boues naturelles", dont on peut assurer qu'issues directement du griffon, elles sont parmi les seules "vraies" boues "éruptives" de France.

Ces boues sont, en réalité un "limon thermal". Leur ténuité les assimile à un "lutite" terme géologique désignant les poudres de roches impalpables. Ce lutite mélangé à l'eau native fournit un "lutoïde", classe noble des boues thermales.

Leur analyse met en évidence des éléments traces parmi lesquels se détachent le fer, le manganèse, l'aluminium et les métaux classés traditionnellement dans la série dite des "terres rares", notamment l'Yttrium et le Cérium et surtout le Titane.

Les boues apparaissent immédiatement au griffon. Le flocculat, qui se dépose par oxydation à l'air libre, constitue la totalité de l'excipient des boues thermales à NEYRAC-LES-BAINS.

L'eau thermale recueillie dans le sous-sol de l'Etablissement Thermal, subit une déferrisation, et deux décantations

.La boue est utilisée seule ou additionnée de bentonite

cf Annexes 14, 15.

E- INDICATIONS ET CONTRE-INDICATIONS DE LA CURE THERMALE à NEYRAC-LES-BAINS.

1 - INDICATIONS THERAPEUTIQUES et MODE d'ACTION de la CRENOTHERAPIE et de la PELOOTHERAPIE dans les AFFECTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR et de la RHUMATOLOGIE à NEYRAC-LES-BAINS :

Les affections de l'appareil locomoteur représentent à l'heure actuelle, en ce qui concerne le nombre de malades, l'indication principale de la crénothérapie à NEYRAC LES-BAINS.

On estime, en effet, que presque 70% de curistes fréquentant la station, sont traités pour ces affections. Il faut bien entendu considérer que beaucoup de ces malades constituent des atteintes chroniques qui relèvent des meilleures indications de la crénothérapie, et aussi que l'allongement de la durée de vie augmentant, le nombre de personnes du troisième âge élève en même temps la fréquence des affections rhumatismales dégénératives.

C'est également une des plus anciennes indications de la cure thermale.

On pense que les Romains utilisaient déjà les bains chauds pour soigner les douleurs rhumatismales à NEYRAC-LES-BAINS. Cette indication avec celle des maladies de peau s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

1 - 1 Les indications thérapeutiques :

Les indications thérapeutiques sont nombreuses et il est essentiel de les regrouper en quelques grandes rubriques.

C'est ainsi que trois grands domaines peuvent être dégagés auxquels viennent s'ajouter des indications secondaires

1 - 1 - 1 les rhumatismes chroniques :

Ils constituent sans aucun doute l'élément le plus important dans les maladies relevant de l'appareil locomoteur et justifiant le recours à la crénothérapie et à la pélothérapie.

- le rhumatisme chronique dégénératif ou arthrose représente le sous-groupe essentiel.

C'est une arthropathie de l'âge mûr (bien que l'on puisse parfois en observer avant la trentaine), prédominant chez la femme, généralement poly-articulaire et ayant tendance à évoluer vers une généralisation progressive.

La thérapeutique de cette affection fait appel à de nombreux moyens :

antalgiques, anti-inflammatoires locaux ou généraux, traitement de fond à visée chondro-protectrice, myorelaxants et aussi à toutes les formes de la physiothérapie. La crénothérapie trouve une place justifiée dans un schéma thérapeutique d'ensemble, et cela à tous les stades de l'arthrose.

Les localisations les plus fréquentes de l'arthrose sont regroupées dans

Les résultats de la crénothérapie sont particulièrement intéressants dans les formes récentes et peu évoluées qui sont stabilisables.

Ils seront, par contre, plus limités lorsqu'une évolution fibreuse serrée s'est produite, d'où l'intérêt d'introduire la cure thermique assez précocement dans le schéma thérapeutique d'ensemble.

-le rhumatisme inflammatoire ou arthrite renferme diverses entités cliniques sur lesquelles l'intérêt de la crénothérapie est assez variable.

Parmi les principales on peut envisager:

- * les spondylarthropathies, du fait de leur évolution enraidissante avec atteinte des enthèses, peuvent largement bénéficier de la crénothérapie, surtout appliquée précocement.

- * la polyarthrite rhumatoïde est une bonne indication, à condition de réserver le traitement thermal aux formes mineures et aux formes évolutives en dehors des poussées. La cure thermique permet alors de récupérer certaines amplitudes de mouvement, d'atténuer les phénomènes inflammatoires, d'espacer les poussées et de diminuer la consommation d'anti-inflammatoires. La surveillance médicale doit être stricte.

- * le rhumatisme psoriasique est une des grandes indications de NEYRAC-LES BAINS.

1 -1 - 2 les séquelles de traumatismes :

Extrêmement fréquentes, elles représentent de très bonnes indications de cure thermique, aussi bien dans les suites immédiates que tardives.

Ceci est valable, par exemple, pour les séquelles de fractures, d'entorses ou de luxations diverses.

La cure thermique est également intéressante dans les suites d'interventions orthopédiques, telles que celles qui portent sur la hanche par exemple.

Enfin, contrairement aux indications du premier groupe qui justifient souvent une crénothérapie prolongée, dans les séquelles de traumatismes une ou deux cures thermales peuvent suffire, le plus souvent, à obtenir le résultat thérapeutique définitif.

1-1-3 les rhumatismes sub-articulaires :

Ces lésions, correspondant à des lésions dégénératives des tendons avec ou sans atteinte des bourses séreuses ou des gaines synoviales, sont dans l'ensemble de bonnes indications de la crénothérapie, en particulier dans les formes prolongées des affections suivantes:

- * périarthrite scapulo-humérale le plus souvent, mais pouvant également atteindre la hanche et le genou.
- * ténosynovites, tendinites, tendinopériostites diverses, épicondylites

1-1-4 autres affections d'origine ostéo-articulaires relevant de la crénothérapie:

- * les radiculalgies telles que névralgies crurales, sciatiques ou cervicobrachiales,
- * les algoneurodystrophies, post-traumatiques surtout, mais également d'origine autre ou indéterminée.
- * la dorsalgie bénigne et les polyenthésopathies, dans lesquelles est souvent retrouvé un facteur dystonique.

1-1-5 indications diverses :

A ces nombreuses indications de la crénothérapie dans les affections de l'appareil locomoteur, il faut encore ajouter quelques indications plus secondaires, telles que:

- * les arthropathies goutteuses où la cure thermique joue un rôle thérapeutique complémentaire, mais dont la fréquence est minime du fait des traitements médicamenteux.
- * les ostéoporoses raréfiantes diffuses (ostéoporose et ostéomalacie) en complément du traitement médicamenteux, après stabilisation des lésions, en tant que traitement des troubles liés aux déformations.

1 - 2 mode d'action :

L'action de la cure thermale dans les affections de l'appareil locomoteur est complexe.

Il y a tout d'abord une action des constituants de l'eau minérale par leur pénétration à travers la barrière cutanée et leur dispersion dans l'organisme.

On observe également un effet antalgique et décongestionnant de certaines pratiques thermales, en particulier toutes celles qui comportent des applications locales chaudes (boues, douches au jet, bains, douches pénétrantes, douches générales).

A cet effet s'ajoute l'action décontracturante de certaines techniques (aérobains, douches de forte pression en piscine, mobilisations en piscine).

Grâce à deux techniques de pélothérapie:

- bain de limon thermal diffusé,
 - cataplasmes de limon thermal (rachis articulaires périphériques) :
- l'effet thérapeutique de l'eau thermale est renforcé.

Les cataplasmes et les bains sont employés en rhumatologie dans toutes les atteintes.

Leur emploi a pour but d'exercer une action en profondeur sur les organes situés dans la région où se fait l'application.

Pour terminer, on ne peut négliger l'effet psychologique de la cure, ainsi que l'action du repos et de la rupture avec le mode de vie habituel.

2- INDICATIONS THERAPEUTIQUES et MODE d'ACTION de la CRENOTHERAPIE et de la PELOTHERAPIE dans les AFFECTIONS DERMATOLOGIQUES à NEYRAC-LES-BAINS:

Tout d'abord, il faut souligner que la cure de NEYRAC-LES-BAINS est la SEULE qui associe la pélothérapie aux compresses et aux douches et ceci avec des résultats remarquables.

Ces affections de la peau et des muqueuses représentent environ 30% des indications thérapeutiques à NEYRAC-LES-BAINS.

Un tiers des consultations est représenté par des eczémateux, c'est à dire des sujets porteurs d'une affection essentiellement chronique, aussi fréquemment disgracieuse que gênante, et bien souvent rebelle aux divers traitements médicamenteux.

De plus, ces manifestations cutanées sont habituellement le reflet d'un trouble plus profond de l'organisme

La cure thermale qui peut agir sur ce "terrain" organique et contribuer à assurer une rééquilibration neurovégétative et des grands métabolismes peut donc aussi entraîner une notable régression de l'affection dermatologique.

Enfin, si la thérapeutique médicamenteuse dermatologique a largement profité des progrès de la chimiothérapie, elle en a également subi les inconvénients.

La corticothérapie, par exemple, largement utilisée en ce domaine pour des traitements au long cours peut provoquer les mêmes inconvénients que ceux qui ont été observés lors d'usage identique pour le traitement des affections rhumatologiques.

Comme dans ces domaines, la crénothérapie peut représenter un élément d'autant plus intéressant qu'elle autorisera souvent à réduire la thérapeutique médicamenteuse, voire à lever une cortico-dépendance.

Si la cure thermale peut agir "en profondeur" sur l'organisme, il ne faut cependant pas oublier non plus son action locale particulièrement importante dans le cas des affections dermatologiques, grâce aux techniques spéciales d'application, telle que la douche filiforme dont l'agrément a été demandé.

2 - 1 les indications thérapeutiques :

les principales indications sont les suivantes:

- * l'eczéma atopique du nourrisson : il faut insister sur la nécessité d'une prise en charge précoce.

Les résultats obtenus montrent combien on peut diminuer la prescription de dermo-corticoïdes, voire de l'éviter.

.L'aide apportée à la mère sur le plan psychologique n'est pas négligeable non plus.

- * les autres eczémas, que ce soit la forme constitutionnelle (prurigo de Besnier) ou la forme acquise (dont la plus fréquente est la dermatite de contact), sont de très bonnes indications thermales.

Contrairement à la règle générale qui veut que la cure soit contre-indiquée lors des poussées des diverses maladies, elle est au contraire souvent un traitement actif des phases aiguës des eczémas.

Dans le cas des dermatites de contact, le résultat final nécessitera bien entendu la suppression de l'exposition à l'agent nocif, car dans le cas contraire, la rechute serait inévitable. Il faut néanmoins souligner la fréquente amélioration de l'état des sujets pour lesquels il est impossible de supprimer l'agent nocif (gale du ciment par exemple)

* les affections prurigineuses, même l'urticaire, généralement peu sensible à la crénothérapie, sont également de bonnes indications d'une cure à NEYRAC-LES-BAINS, dans la mesure, bien entendu, où elles sont d'origine dermatologique et ont une composante neurotonique.

* dans les séquelles de brûlures, la crénothérapie peut calmer les douleurs et les démangeaisons locales et favoriser également la cicatrisation.

* le psoriasis réagit favorablement à la cure thermale. On peut rappeler la fréquence du psoriasis en France : 2% de la population générale.

La crénothérapie est un très bon moyen thérapeutique, car elle permet de diminuer le recours à la médecine traditionnelle aux effets secondaires nombreux. A ce propos, il faut noter que NEYRAC-LES-BAINS a créé la photo-illutation. Ce traitement, qui sera détaillé plus tard, associe l'illutation de boue en fine couche et l'exposition aux UV A ou B, sans jamais utiliser de psoralènes.

* l'acné vulgaire, l'acné rosacée ont vu leur indication de crénothérapie se limiter au bénéfice de nouveaux traitements médicaux. Néanmoins, la cure reste un excellent adjuvant associant les pulvérisations externes, les compresses et les applications de limon thermal.

2 - 2 mode d'action :

La cure thermale dans les affections dermatologiques exerce tout d'abord une action générale, d'autant plus importante que beaucoup de ces affections sont une manifestation d'une maladie générale, surtout à composante psychosomatique.

D'autre part, il existe une action locale complexe due en partie aux propriétés pharmacodynamiques de l'eau minérale de NEYRAC-LES-BAINS, aux conditions physiques de leur utilisation et aux techniques particulières d'application également très importantes.

On peut schématiquement considérer que ces effets locaux sont:

- une action ANTISEPTIQUE, en particulier par la présence d'Arsenic et de Titane,
- une action SEDATIVE, sans doute liée à la suppression du facteur infectieux et aussi au pouvoir cicatrisant des eaux thermales.
- une action PHARMACODYNAMIQUE propre due en particulier à l'apport de certains éléments, tels que le Cuivre, le Titane, l'Arsenic, le Cérium et le Thorium.
- une action sur le DEVELOPPEMENT des CIRCULATIONS COLLATERALES de SUPPLEANCE, dans les PROBLEMES VEINEUX (ulcères variceux)

Action largement favorisée par l'association à la cure thermique de la pratique des massages au jet.

Enfin, il ne faut pas négliger dans cet effet de la cure thermique à NEYRAC-LES-BAINS, le rôle du facteur climatique ainsi que l'environnement naturel préservé qui confère à l'Etablissement une tranquillité certaine.

Ces deux facteurs "anti-stress" sont importants pour éliminer le facteur psychique déclenchant de la dermatose considérée.

cf Annexe 16

3 - CONTRE INDICATIONS :

Le traitement thermal sera contre-indiqué lorsque le curiste présente l'une des affections suivantes :

* affections à caractère permanent:

- Tuberculose - Néoplasies
- Cardiopathies mal compensées
- Hypertension artérielle mal équilibrée
- Insuffisance rénale
- Affections hémorragiques

* affections à caractère temporaire:

- Affections aiguës fébriles ,
- Formes évolutives des arthrites,
- Cirrhose ,
- grossesse .

F - TECHNIQUES THERMALES

La station thermale de NEYRAC-LES-BAINS prodigue la cure interne et la cure externe :

- *La cure interne consiste en une ingestion d'eau minérale.
- * La cure externe consiste en l'application d'eau thermale ou de boue thermale.

Ceci permet d'obtenir une grande variété de techniques :

bains, douches, pulvérisations, cataplasmes.

1- LA CURE INTERNE

La cure de boisson consiste en l'ingestion journalière d'une quantité progressivement croissante d'eau thermale.

En pratique, le schéma habituellement prescrit en rhumatologie à NEYRAC-LES-BAINS est le suivant:

- 300 ml par jour, la première semaine,
- 450 ml par jour, la deuxième semaine,
- 600 ml par jour, la troisième semaine,

administrés en 2 fois avant et après les soins de cure.

Les doses sont plus faibles en dermatologie.

Ce traitement interne joue un rôle compensateur des pertes hydriques pendant les soins auquel s'ajoute un effet diurétique.

On peut ajouter que cette eau pourrait être commercialisée dans un proche avenir pour un effet thérapeutique hépato-digestif (proche de la BADOIT).

2- LA CURE EXTERNE

A NEYRAC-LES-BAINS, la cure externe dispose de deux "médicaments thermaux" issus de la nature :

-les eaux spécifiques, d'origine volcanique, bicarbonatées et sodiques calciques, riches en éléments de la série des terres rares, oligo-métalliques, bénéfiques aux traitements des affections de la peau et des rhumatismes.

-La boue naturelle, résultat de la floculation de l'eau thermale, contient les mêmes constituants que l'eau en plus grande concentration.

Les médicaments thermaux sont utilisés avec des techniques adaptées selon les indications :

- bain de limon thermal diffusé, cataplasmes en rhumatologie,
 - applications directes ou photo-illutration en dermatologie,
- comme il sera détaillé par ailleurs.

A ces propriétés spécifiques des eaux de NEYRAC, s'ajoutent les bienfaits mécaniques de l'immersion.

L'Etablissement Thermal de NEYRAC-LES-BAINS dispose de piscines de rééducation permettant la Kinébalnéothérapie dont les effets sont bien connus.

2 -1 LA PHOTO-ILLUTATION:

La photo-illutration est une technique thermale SPECIFIQUE à NEYRAC-LES-BAINS.

Elle fait officiellement partie du forfait thermal en DERMATOLOGIE depuis 1988.

C'est une technique thermale qui combine les effets bénéfiques de la boue de NEYRAC appliquée sur les lésions de psoriasis et l'exposition aux rayons U.V.

2-1. - 1 rappels sur le psoriasis :

Le psoriasis est une lésion érythémato-squameuse. Cette lésion se traduit par des tâches d'un rouge plus ou moins vif, recouvertes de squames blanches, d'épaisseur variable qui s'effritent lors du grattage.

La maladie évolue par poussées. Les localisations les plus courantes sont la face antérieure des genoux, la face postérieure des coudes, la région occipitale et la région sacrée. C'est une maladie chronique et récidivante. Extrêmement gênante pour le sujet atteint, elle peut poser de nombreux problèmes psychologiques en cas d'atteinte de zones visibles par l'entourage.

Pathologie fréquente et de nature encore inconnue, c'est une affection désespérante par sa chronicité en dépit de la panoplie étendue des moyens thérapeutiques.

Dans la thérapeutique classique de la maladie, on trouve des traitements locaux et des traitements généraux

cf Annexe 17

2 - 1 - 2. bases théoriques de la photo-illutiation:

L'expérience acquise en dermatologie à NEYRAC, la constatation empirique mais indiscutable de l'action des eaux et des boues sur les lésions psoriasiques, l'analyse du mécanisme de la puvathérapie, ont amené les praticiens des thermes et particulièrement le Docteur DUPUIS, à proposer de remplacer le psoralène par une illutiation de sédiment thermo-minéral naturel de NEYRAC qui est un excellent protecteur contre le soleil et un topique énergétique.

Les boues de NEYRAC ont la propriété de réduire très rapidement le "coup de soleil" ou érythème initial précédant la montée de mélanine et généralement accompagné d'oedème. Cette action est différente de celle du psoralène. Au lieu de provoquer un réveil des mélanocytes par excitation, le sédiment joue un rôle de filtre solaire assurant une photo-protection et de topique entraînant une désinfiltration de l'oedème. Il y a disparition en quelques heures de l'érythème produit par les U.V.

La photo-illutiation est une technique d'action en profondeur. Il ne s'agit pas d'obtenir à tout prix un blanchiment immédiat des lésions, mais une

atténuation progressive et durable des lésions de psoriasis, ceci grâce à l'effet reconnu de la boue de NEYRAC renforcé par l'U.V.A.thérapie.

cf Annexe 18

2.-1.- 3 technique de la photo-illutacion:

La surface cutanée nécessite une préparation préalable avant la photo-illutacion proprement dite:

-application au pinceau sur les lésions squameuses de bentonite diluée dans de l'eau thermale pendant 1/4 H environ, afin d'éliminer le surplus de squames.La bentonite est un colloïde argileux de la série des smectites, dont le pouvoir reteneur d'eau est très important (10 à 30 fois son volume).

-immersion pendant 15 minutes environ dans une baignoire remplie d'eau thermale à la température de 35 à 37°C, brassée par injection d'air pulsé (aérobain)

Ce bain favorise la chute des squames et permet déjà à l'eau thermale une première action au niveau de la peau lésée.

-une douche générale (jet direct multiple) de 2 à 3 minutes fait suite à cet aérobain.

La peau ainsi préparée, les lésions psoriasiques du patient sont enduites d'une fine couche de boue thermale à l'aide d'un pinceau.

Le patient pénètre ensuite dans une cabine de photothérapie.

L'exposition aux U.V.A. est réalisée de façon progressive, en augmentant de 0,5 Joule par séance avec un total de 9,5 Joules à l'image d'un traitement classique par photothérapie.

2.-2 Cataplasmes de boue:

Utilisés dans les affections rhumatismales, les cataplasmes de boue constituent une des techniques dont les effets sont très appréciés par les curistes.La consistance de la boue est très onctueuse permettant facilement son application

sur les régions du corps à traiter. La peau absorbe des ions qui vont, par l'intermédiaire de la circulation générale, imprégner l'organisme .

Dans certaines stations de pélothérapie le sujet est enduit de boue chaude et laissé au contact du sédiment pendant vingt minutes. Dans d'autres stations, le patient, à son arrivée, reçoit un ou plusieurs cataplasmes contenant la boue. Ces cataplasmes sont placés dans des étuves spéciales avec casiers nominatifs. Chaque jour le patient place son ou ses cataplasmes sur les régions à traiter et reçoit un jet d'eau thermale chaude afin d'en imprégner la boue. Après la séance, les cataplasmes sont replacés dans l'étuve et à la fin de la cure ils sont détruits. L'épaisseur importante de la boue joue le rôle d'un accumulateur de chaleur.

A NEYRAC, dans un souci d'hygiène et d'amélioration du confort du curiste, une technique nouvelle a été mise en place permettant d'éviter tout contact manuel entre la boue, le personnel thermal et le cataplasme.

Les différentes phases de la technique se décomposent comme suit :

-la boue est mélangée à un argile (bentonite) dans la proportion 2/3 de bentonite 1/3 de limon thermal, afin d'en augmenter la viscosité et d'améliorer sa thermopexie.

Le mélange ainsi obtenu est chauffé au bain-marie.

Dans cette étuve sont également placés séparément des coussins de formes diverses adaptés aux différentes articulations à traiter (genoux, épaules, rachis, poignets.).

Ces coussins ont la propriété d'emmagasiner et de restituer la chaleur très progressivement tout en épousant la forme de l'articulation.

-la boue est appliquée par le personnel muni d'un gant à usage unique, en couche d'un demi centimètre d'épaisseur environ.

-un film de polyéthylène est ensuite mis en place sur la boue afin d'isoler complètement des coussins d'une part, et d'augmenter les phénomènes de sudation locale d'autre part.

- les coussins préalablement chauffés (50°C) sont entourés d'une serviette éponge et placés sur les feuilles de plastique. L'ensemble est laissé en place durant quinze minutes sur le patient en décubitus dorsal, le plus souvent. Les coussins sont ensuite enlevés et replacés dans l'étuve pour un autre patient. La boue sera éliminée au cours du soin suivant (bain de limon thermal diffusé) et pas réutilisée.

Il est possible de traiter jusqu'à 4 articulations par séance.

Les cataplasmes ont une action décontractante et défibrosante. Ils permettent d'améliorer les amplitudes du jeu articulaire et diminuent les algies liées aux mouvements.

2.- 3 Illutation locale multiple ou générale:

En dermatologie, le limon thermal employé pur à 37° est appliqué en mince couche directement sur les lésions de la peau, parfois même sur tout le corps à l'aide d'un pinceau qui est nettoyé entre chaque curiste..

Ces illutations visent à aider, par la rapidité du pouvoir détersif et topique des boues, à la cicatrisation de certaines lésions dans les cas de psoriasis, d'eczémas, d'eczémas variqueux, d'ulcère de jambe et de brûlures.

Les indications et les résultats de cette illutation sont portés dans l'Annexe 18

2 - 4. Bain de limon thermal diffusé:

Cette technique ORIGINALE et SPECIFIQUE de la station thermale de NEYRAC-LES-BAINS est utilisée en rhumatologie et en dermatologie.

Elle consiste à combiner les qualités thérapeutiques du limon thermal, de l'eau thermale, des gaz contenus dans l'eau thermale (CO2) et un massage par bain bouillonnant.

Le sujet est placé dans une baignoire contenant 200 l d'eau thermale à la température de 34 à 38°C et de limon thermal (1 à 2 louches = 100 à 200 g) maintenu en suspension dans l'eau grâce à des injecteurs d'air pulsé placés au fond de la baignoire et sur les parois de la baignoire (principe de l'aérobain).

Une programmation séquentielle permet la modification de la pression des injecteurs qui peut être réduite, forte ou modulée, ainsi que la répartition des jets sur les zones douloureuses à traiter : membres inférieurs, membres supérieurs, rachis lombaire, dorsal et cervical.

Ce soin d'une durée de quinze minutes environ et très apprécié des curistes, fait suite aux cataplasmes en rhumatologie et aux séances d'illumination en dermatologie.

2 - 5 Bain local de limon thermal diffusé suivi d'une douche en immersion:

Cette technique allie les avantages du bain de limon thermal diffusé à un véritable hydromassage progressif, le tout appliqué à une partie de membre (jambe, pied, main avant-bras).

Dans un premier temps, l'extrémité à traiter repose dans un bac contenant 25 à 30 l d'eau thermale chaude (environ 29°C) et du limon thermal.

Ce bac est muni d'un double fond sous lequel est placé un hydrojet permettant l'émission d'air et assurant ainsi le maintien en suspension du limon thermal.

Dans un second temps, on procède à la douche sous immersion.

Un dispositif composé de buses reliées à une rampe de distribution alimentée par un hydrodistributeur encercle le membre à traiter.

Ces buses émettent plusieurs jets autour du membre et l'hydrodistributeur permet un balayage dans le sens du retour veineux.

La vitesse de passage d'une buse à l'autre est réglable ainsi que la pression des jets (1 à 3 bars).

La durée de la séance varie de cinq à quinze minutes. En général elle est de 12 mn.

Cette technique permet donc un massage décontracturant avec amélioration du retour veineux du fait du balayage des jets. Il se produit également une vasodilatation cutanée due au dégagement de gaz carbonique contenu dans l'eau thermale et une accentuation de la pénétration ionique percutanée.

Les indications relèvent de toutes les affections dégénératives et séquelles de traumatisme du pied, de la jambe, du genou, de la main et de l'avant-bras.

Il est à souligner également l'avantage de cette technique en cas d'insuffisance veineuse souvent associée à la gonarthrose, en particulier chez la femme. Dans ce type d'indication, l'hydromassage sera effectué à température modérée. (30)

Il existe un matériel analogue mais modifié, utilisé en dermatologie, dont le but est la déterision des lésions squameuses du membre inférieur.

La puissance des jets (plus fins et plus nombreux) ainsi que la température sont réglables.

La douche est donnée, une fois le bain local terminé et le récipient vidé.

2.- 6 Bain local de boue :

Ce soin est dispensé lorsqu'il y a plus de quatre articulations (dont les mains) à traiter par séances de cataplasmes. Un mélange de limon thermal et de bentonite est préparé de façon à obtenir une consistance assez ferme. La boue ainsi obtenue est placée dans une cuve munie d'une résistance à sa partie inférieure.

La boue étant un mauvais conducteur thermique, la perte de chaleur est compensée par les mouvements de pétrissage. Le malade effectue des mouvements de flexion et surtout d'extension des doigts. Il s'ensuit une sédation de la douleur.

C'est une technique très employée pour traiter les complications de la polyarthrite rhumatoïde, en dehors des poussées aiguës.

Elle entraîne également un soulagement dans les arthroses interphalangiennes, distales ou proximales.

2. - 7 Douche pénétrante générale suivie d'une douche au jet

Cette technique nécessite un équipement spécial et le concours d'un agent de soins thermal.

Le malade est allongé dans un caisson en décubitus ventral sous une double rampe horizontale multi-jets d'eau thermale, à pression et température variables et balayage séquentiel

La durée de la douche pénétrante est de 10 minutes et se termine par une douche au jet.

Cette douche est pratiquée sur le patient en position debout.

Le médecin thermal aura défini préalablement la pression, le débit et la température de l'eau thermale .L'arrosage débute par les pieds, puis remonte vers les genoux, la région hépatique .

en évitant les organes génitaux puis la cage thoracique. La même opération est répétée sur chaque face latérale du corps pour se terminer par le dos, en insistant sur les articulations ou les parties à traiter plus particulièrement.

La douche dure environ 2 à 3 minutes,

2.- 8 Balnéokinésithérapie en piscine thermique:

Il s'agit d'un bain en piscine collective permettant la mobilisation personnalisée des articulations atteintes sous la surveillance d'un kinésithérapeute diplômé.

La durée de cette technique thermique est de 20 minutes. La température de l'eau thermique est de 34 - 35°C.

La chaleur et les propriétés chimiques de l'eau thermique confèrent à la balnéo-kinésithérapie des propriétés décontracturantes, sédatives et antalgiques.

2 - 9 Douche de forte pression sous immersion en piscine :

Cette pratique est réalisée à l'aide d'une rampe immergée verticalement dans la piscine thermique qui envoie, par l'intermédiaire de buses, plusieurs jets à une pression variant de 3 à 7 bars.

Le curiste présente sa colonne vertébrale aux jets et reçoit, de ce fait, un hydro-massage plus ou moins important selon la pression et la distance à laquelle il se place devant les buses.

Cet hydromassage sous l'eau a une action sédative et favorise la détente musculaire. Il facilite également les échanges percutanés par activation de la circulation locale. Il est indiqué dans toutes les affections ayant une composante musculaire à type de contracture.

2 - 10 la douche filiforme (en cours d'agrément) :

Cette technique a démontré son efficacité en dermatologie pour "décaper" certaines lésions de psoriasis ou d'eczéma.

La pression et le diamètre réglables du jet permettent d'obtenir dans certains cas, un véritable bistouri pour découper les tissus.

La douche filiforme possède un excellent pouvoir sédatif du prurit et diminue les phénomènes inflammatoires.

En raison de ces risques, elle ne peut être pratiquée que par un médecin familiarisé avec cette technique.

2. - 11 Autres techniques:

* Pulvérisations externes locales ou générales : dans certains cas de dermatologie il est nécessaire de prolonger ou de remplacer l'action du bain par un contact avec une eau thermale brumisée.

Les soins sont donnés, soit par des rampes enveloppantes munies de buses perforées de trous microscopiques, soit par un appareil spécial pour la pulvérisation faciale envoyant un brouillard d'eau thermale canalisé par un masque en acier inoxydable devant lequel le malade place son visage.

La température est de 37 à 39°C. La pression est variable et la durée est environ 10 minutes.

C'est un procédé doux, essentiellement calmant et apaisant, utilisé notamment dans les eczémas prurigineux, les allergies, les dermatoses de la face.

*Compresses d'eau thermale : cette technique est spécifique à la dermatologie thermale. Elle a pour but de ramollir les excréments notamment dans les psoriasis l'ichtyose ou les cicatrices de brûlures, certains eczémas secs.

Elle consiste à imprégner des linges stériles d'eau minérale et à les appliquer sur les parties atteintes. Cette pratique est utile pour traiter des territoires non soignables par le bain : cou, cuir chevelu, face.

La durée est de 10 à 20 minutes. Les compresses sont réimbibées d'eau thermale à intervalles réguliers pendant la durée de la pratique.

*Douche générale : utilisée en dermatologie uniquement, elle se pratique dans une enceinte permettant d'envoyer ,avec des jets multi-directionnels, de l'eau thermale à faible pression sur toutes les régions du corps.

La température, la durée et la pression sont précisées par le médecin.

Elle est utilisée surtout pour détendre le curiste en cas de stress ou de problèmes psychologiques.

* Douche gingivale citée à titre anecdotique, elle n'est pratiquement pas utilisée.

Elle consiste à projeter dans la cavité bucco-dentaire une douche très fine d'eau thermale, grâce à un râtelier en matière plastique anallergique. Elle est précédée et suivie d'un rinçage d'eau thermale. Elle dure de 5 à 20 minutes à une température de 37°C.

* Séance de sudation en cabine individuelle : le patient, allongé sur un lit, est enveloppé dans un drap de sudation en polyéthylène et recouvert d'une ou plusieurs couvertures, pendant 15 minutes.

Ce n'est pas une véritable sudation, car la cabine n'est pas fermée au-dessus mais c'est un véritable repos décontractant.

* Douche locale (cuir chevelu) en cours de mise au point.

3 - DESINFECTION:

Comme on a pu le constater, les techniques thermales utilisent beaucoup de matériel : baignoires, piscines, douches, cabines...Il faut donc une asepsie irréprochable afin d'assurer l'hygiène et le confort du curiste.

La désinfection est une destruction des micro-organismes pathogènes, situés hors de l'organisme, par des procédés physiques ou chimiques.

Une bonne désinfection est caractérisée par:

- un produit adapté et efficace sur les germes rencontrés,
- une concentration de produit adéquate ,
- un temps de contact suffisant ,
- le traitement de toutes les parties en contact avec les microbes ,
- une rotation des produits pour éviter les éventuelles sélections de germes (résistance au désinfectant) ,
- un contrôle qualitatif et quantitatif objectivant l'efficacité de la désinfection.

Le protocole de désinfection utilisé aux Thermes de NEYRAC-LES-BAINS est porté dans l'Annexe 19 a et 19 b .On retiendra qu'il faut nettoyer de leur saleté ,graisse ou boue, les surfaces qui seront en contact avec le produit afin que le produit puisse être directement au contact des germes.

CHAPITRE II :
STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT
DE
LA STATION THERMALE

(29) (30) (32) (34)

Jusqu'en 1989, l'Établissement Thermal de NEYRAC-LES-BAINS accueillait environ 700 curistes par saison.

Mais le bâtiment existant n'était plus fonctionnel et laissait apparaître des problèmes de sécurité et de confort.

En construisant un nouvel établissement dimensionné pour recevoir 3.000 curistes par saison, la Société des Thermes de NEYRAC-LES-BAINS, filiale du Groupe SODEXHO, s'est fixé, une charte de qualité.

QUALITE des THERMES: respect du site, lumière naturelle, facilité d'utilisation pour le curiste.

QUALITE des INSTALLATIONS: qualité de l'hygiène, constance des éléments minéraux et qualité chimique et bactériologique des eaux thermales.

QUALITE de L'ACCUEIL et des SERVICES: formation théorique et pratique du personnel pendant l'inter-saison.

- en DERMATOLOGIE : utilisation de la boue naturelle en complément de l'eau thermale et utilisation du procédé de photo-illumination.

- en RHUMATOLOGIE : acquisition de deux piscines de mobilisation et de deux bassins de douche à forte pression sous immersion.

Après une première saison de fonctionnement dans les nouvelles installations, la Société des Thermes de NEYRAC-LES-BAINS attend d'entamer une seconde phase de développement: la construction d'une Résidence de 28 appartements en liaison directe avec les Thermes.

A - LE SYSTEME de SOINS**1 - L'ETABLISSEMENT THERMAL AUJOURD'HUI****1- 1 Plan de l'établissement**

cf Annexes 20, 21, 22

1- 2 Surfaces et composition

L'Etablissement Thermal occupe une surface totale d'environ 3.000 m². Il est divisé en trois niveaux:

- le sous-sol
- le plateau niveau 0
- le plateau niveau 1

1-2 -1: le sous-sol :

D'une surface de 1.100 m², le sous-sol ou soubassement technique représente la surface au sol de l'Etablissement.

C'est une zone interdite aux curistes puisque réservée au recueil, traitement et contrôle des eaux thermales. Celles-ci sont, en effet, acheminées depuis leur source par des buses et des conduites jusqu'à cet endroit pour y être traitées.

cf Annexes 14, 23

Traitement des eaux thermales :

C'est un processus artificiel, semi-industriel de déferrisation de l'eau et de décantation de la boue qui a remplacé, lors de la construction du nouvel établissement, le processus naturel utilisé autrefois.

Dans un premier temps, les eaux thermales captées sont acheminées dans une cuve de dégazéification. Le gaz carbonique (CO₂) ainsi récupéré, sera réutilisé ultérieurement.

Ensuite, le fer contenu dans les eaux, va subir une oxydation par l'air dans une seconde cuve. Le phénomène engendre également une modification du pH qui devient alcalin.

La troisième étape du traitement est la séparation des boues et des eaux.

Par un filtrage, maintes fois répété, à travers un tapis de sable (2 à 3 tonnes) on obtient :

--d'une part l'eau thermale qui, une fois regazéifiée en CO₂, sera stockée dans une cuve de 215m³,

-d'autre part, le floculat (eaux boueuses) restant après lavage du sable, subira encore une double décantation. Après la seconde, qui aura duré 24 Heures, il restera une boue fluide. Celle-ci, prête à l'emploi, tel quel en Dermatologie, sera mélangée à de la Bentonite avant d'être utilisée en Rhumatologie.

Sa couleur rouille, remarquable, est due à la présence d'oxyde de fer .

Machineries annexes

Outre le système de traitement des eaux, précédemment décrit, il existe au sous-sol quatre autres appareillages importants :

*-un terminal de surveillance de la qualité des eaux. Relié à une sonde placée dans la tuyauterie, il permet de contrôler:

- température, variant entre 29°C et 31°C,
- conductivité, toujours constante,
- quantité d'eau totale prélevée,
- débit horaire

*-le système de chauffage, fonctionnant en circuit fermé par recyclage de l'air, permet par sa modernité d'obtenir des conditions idéales de bien-être :

- établissement à 25°C,
- air des piscines à 27°C avec un degré d'hygrométrie optimal de 66°,
- eau thermale stockée à 40°.

*-le système de récupération des calories des eaux usées réinjectées dans le chauffage, de l'eau thermale et de l'air ambiant(pompes à chaleur,déshumidification)

*- les appareillages des installations thermales

- compresseur urbain ,
- tuyauterie etc..

1- 2 - 2 le niveau zéro

De même dimension que le sous-sol, soit 1.100 m², le plateau de Niveau 0 se divise en trois zones:

- hall d'accueil ,
- vestiaires et buanderie ,
- service Rhumatologie .

LE HALL d'ACCUEIL: comprend un débit de boissons (nécessaire aux curistes) et un bureau de réception où sont réalisées les formalités administratives.

LES VESTIAIRES comprennent, outre un comptoir de dépôt des affaires où sont également distribués peignoirs et serviettes, deux zones de déshabillage de 6 et 12 cabines, respectivement pour la Dermatologie et la Rhumatologie.

LA BUANDERIE, située près du hall d'entrée, comprend:

- 4 machines à laver de 5 - 10 et 30 kg de capacités,
- 2 sèche-linges de 25kg,
- 1 fer à repasser à vapeur .

LE SERVICE RHUMATOLOGIE comprend:

- 13 cabines de Pélothérapie,
- 13 cabines adjacentes de balnéothérapie, dont une réservée aux handicapés et deux équipées de baignoire à hydromassage,
- 5 cabines de douche générale,
- 4 cabines de douche pénétrante et de douche au jet ,
- 2 bassins de douche de forte pression sous immersion (deux fois 5 curistes),
- 2 piscines pour la mobilisation (au total 10 curistes),
- 1 salle de soins locaux avec des pédiluves et des maniluves à hydromassage et trois bains de boue locale,

- 8 cabines de sudation,
- 20 lits de relaxation,
- 1 infirmerie.

1 - 2 - 3 le niveau I :

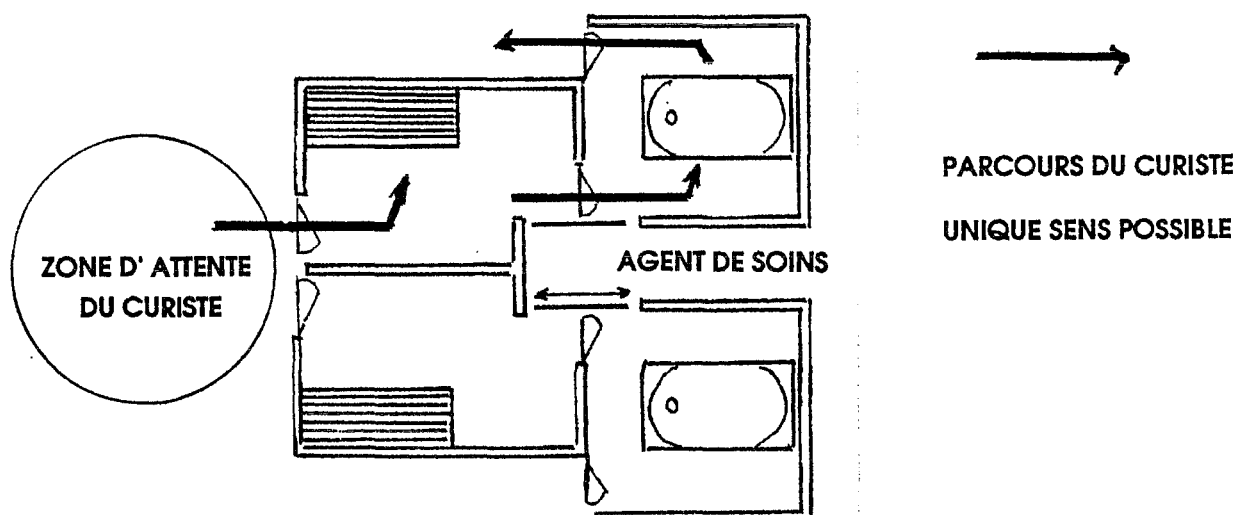
D'une surface de 800 m², le plateau de Niveau I représente le Service de Dermatologie. L'accès se fait par un jeu de rampes et par un ascenseur accessible aux curistes atteints d'un handicap physique.

LE SERVICE DERMATOLOGIE: Il comprend:

- 6 cabines avec baignoires correspondant avec 6 salles pour l'illutation,
- 1 cabine d'Uvathérapie et 2 appareils locaux pour la photo-illutation,
- 1 cabine pour douche filiforme en attente d'agrément,
- 1 salle pour douche pénétrante et pour douche au jet,
- 3 cabines de douche et pulvérisation générale,
- 1 salle de soins locaux avec pédiluves, maniliuves remplis de limon thermal ainsi qu'un système de pulvérisation faciale d'eau thermale,
- 1 solarium,
- 1 salle de relaxation de 15 places.

1 - 2 - 4 conception et intérêts du module de soin

Lors de la conception du "parcours du curiste" et ce, dans un double souci de confort et de rentabilité, les cabines de soins ont été regroupées en modules de fonctionnement, associés à des zones d'attente accueillantes.



En Rhumatologie, comme en Dermatologie, ces modules comprenant chacun 4 cabines, présentent de nombreux intérêts pour l'Etablissement Thermal.

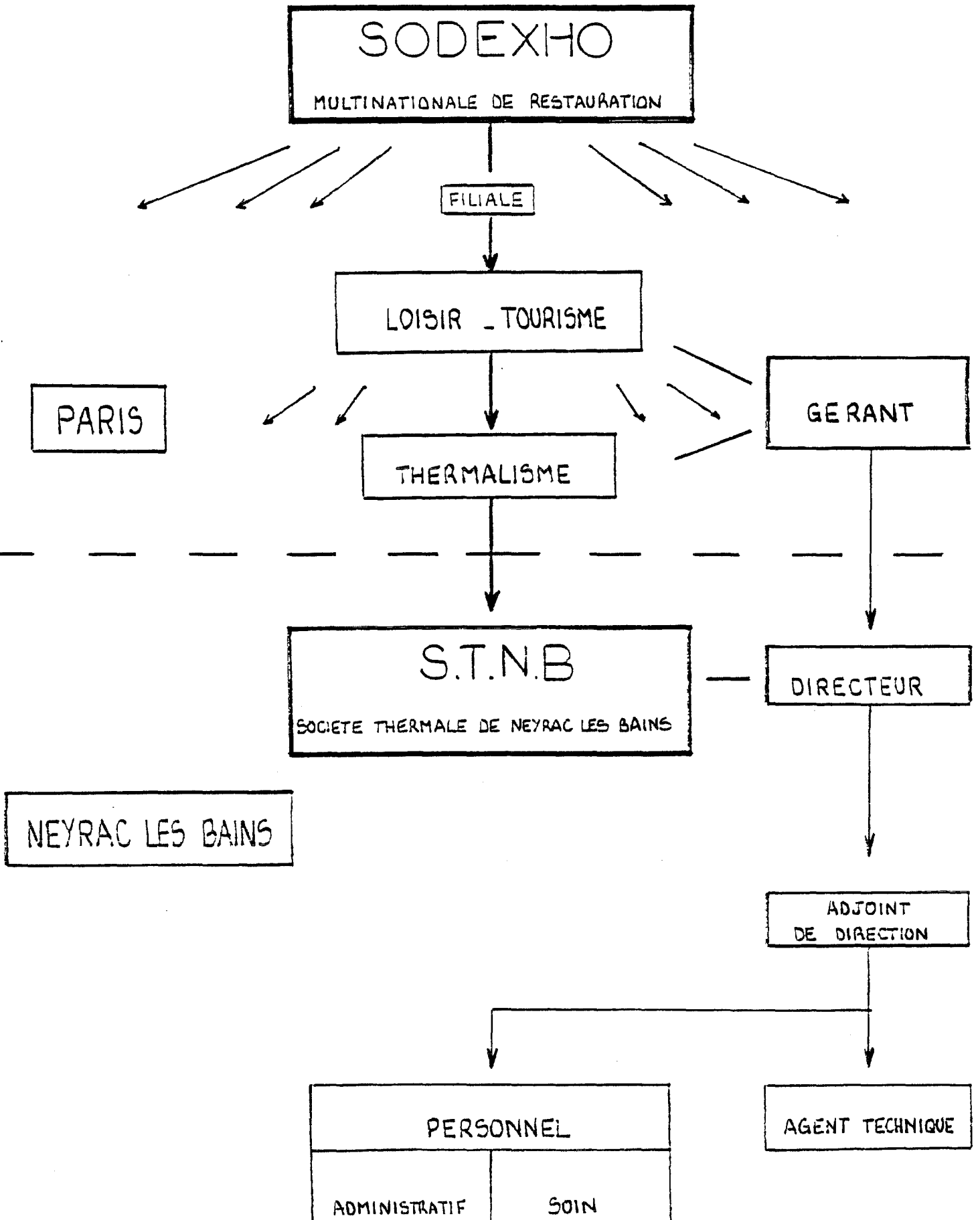
Ce système permet une occupation quasi-permanente des lieux, et en même temps, une grande souplesse de fonctionnement pour le personnel; l'agent de soins ayant facilement accès aux 4 cabines.

D'une capacité journalière de 25 personnes, soit 50 soins, les modules sont ouverts successivement par tranche de 20 curistes.

Situées sous les volumes coniques, les zones d'attente, correspondant chacune à un groupe de cabines, bénéficient d'une lumière naturelle reposante.

1-3 Mode de fonctionnement :

1-3-1 Organigramme :



1-3-2 gestion :

PRESENTATION DE LA SODEXHO :

LA SODEXHO, Multinationale d'origine française, est une Société de Restauration sous contrat. Avec, en 1990, un chiffre d'affaires de plus de 8 milliards de Francs, elle est un des leaders mondiaux dans sa spécialité, opérant dans une quarantaine de pays et employant 3.600 personnes.

Elle possède actuellement sept filiales, dont une réservée au LOISIR-TOURISME, qui s'ouvre dès 1989 au thermalisme.

ACQUISITION DE LA SOCIETE THERMALE DE NEYRAC LES BAINS :

Le Thermalisme, à NEYRAC-LES-BAINS, déjà relancé en 1987 par la création d'une S.A.R.L- la STNB - va connaître sa véritable montée en puissance lors de l'arrivée de la Sodexho, disposant de 65% des parts de la Société, les 35 % restant, appartenant aux promoteurs de la relance

cf Annexe 24

- la SODEXHO provoque dès son arrivée, un premier "boum" sur les taux de fréquentation.

Elle voit, toutefois, beaucoup plus grand, mais surtout beaucoup plus loin avec la création du nouvel établissement.

1-3-3 les impératifs d'aujourd'hui et de demain

Avec la réalisation du nouveau complexe, un nouveau "challenge" se présente à la Société Thermale de NEYRAC-LES-BAINS : rembourser au plus tôt les prêts engagés, avec, cependant, de nombreux impératifs :

- impératifs des Ministères de Tutelle ,
- impératifs de remboursement ,
- le potentiel clientèle à gérer .

En France, trois Ministères supervisent le Thermalisme

-Le Ministère de l'Environnement par l'intermédiaire du Centre Régional de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement (C.R.I.R.E.),

-mais surtout le Ministère du Budget,

-et le Ministère des Affaires Sociales, par l'intermédiaire de la Caisse Nationale des Assurances Maladies des Travailleurs Salariés, (C.N.A.M.T.S.) pour la partie financière.

Aujourd'hui, la C.N.A.M.T.S. impose des tarifs de prestation difficiles à tenir lors d'investissements importants à rembourser.

A ce jour, le tarif de prestation est fixé à 3.500 F H.T par curiste, alors que les nécessités de remboursement demandent à la S.T.N.B. près de 4.100 F par curiste.

Une seule solution apparaît alors : augmenter la fréquentation annuelle. Le point d'équilibre avait été prévu avec 1700 curistes par an, en tablant sur 4,100F H.T. Il a donc fallu le revoir à la hausse.

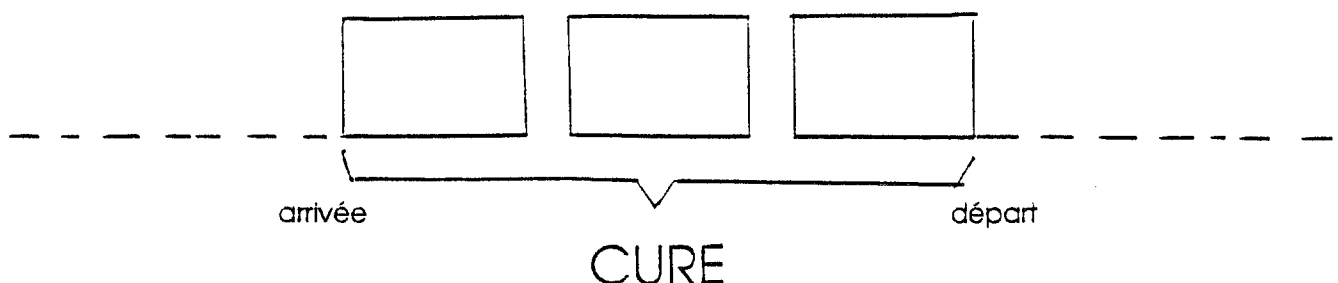
De manière raisonnable, les prévisions donnent aujourd'hui le remboursement de l'endettement en 1997, avec une fréquentation annuelle moyenne de 1900 curistes.

Mais le bassin de population de l'Ardèche n'étant que de 200.000 habitants, avec une estimation de 1,5% de clients potentiels, soit 3.000 personnes, à partager avec la station Thermale de SAINT-LAURENT-LES-BAINS.

La S.T.N.B. devra, pour envisager au mieux son avenir, avoir comme objectif prioritaire : l'élargissement de sa renommée au-delà des portes de l'Ardèche.

1- 4 Calendrier de fonctionnement :

En sommeil durant la période hivernale, l'établissement est ouvert d'avril à octobre inclus, six jours par semaine. Le dimanche étant toujours réservé à la fermeture hebdomadaire. Cette durée d'ouverture de 30 semaines, correspond à 10 périodes de cure de 3 semaines chacune.



2 - LE PERSONNEL MEDICAL :**2.-1 Effectifs et composition:**

-L'effectif total du personnel de l'établissement est de 24.

-Composition :

- SERVICES GENERAUX :	Accueil	2 personnes
	Buanderie	1 personne
	Vestiaire	1 personne
	Entretien	1 personne + 1 mi-temps

		6 personnes
- SOUS-SOL TECHNIQUE :		1 personne
- SOINS :	-RHUMATOLOGIE:	6 agents de soins "MODULES"
		1 agent de soins locaux
		2 agents douche pénétrante
		1 agent cabine sudation
		1 Kinésithérapeute

		11 personnes
	-DERMATOLOGIE :	3 agents de soins "MODULES"
		1 agent douche pénétrante
		1 agent de soins locaux

		5 personnes
- INFIRMERIE		1 personne qui est également Adjoint de Direction

2 - 2. Recrutement, Formation et contrat de travail :

2 - 2 - 1 le recrutement :

Il est réalisé, en priorité, auprès des demandeurs d'emploi de la Commune de MEYRAS avec toutefois, pour le personnel de soins, comme condition "sine qua non" l'obtention de la qualification d'agent de soins thermaux.

C'est un institut de formation continue, agréé par le Ministère de l'Education le GRETA à AUBENAS, qui réalise le stage de formation.

La qualification obtenue, hormis le Brevet National de Secourisme (BNS) y étant inclus, reste toutefois uniquement reconnue au niveau local.

D'une durée de 4 mois, durant la saison creuse, le stage comprend 550 heures dont environ 2/3 au Centre et 1/3 en Entreprise.

Les stagiaires étant rémunérés, le coût total de la formation s'élevant à plus de 16000 Francs par personne, il leur est demandé une grande motivation ainsi qu'une mobilité géographique.

Les candidats seront sanctionnés par un examen final portant sur les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique.

2 - 2 - 3 contrat de travail :

Hormis le Directeur, son Adjoint (également infirmier) et le Responsable de la maintenance technique, tous trois employés à l'année, le reste du personnel ne bénéficie que de contrats saisonniers d'une durée maximum de 7 mois.

Les contrats sont établis :

- sur une base de 39 H/semaine pour le personnel administratif,
- sur une base de 36 H/semaine pour le personnel thermal .

Le personnel de soins effectue 6 H par jour, 6 jours par semaine, soit 156 H mensuelles. Pendant les 4 mois correspondant à la pleine saison, la majorité du personnel réalise 169 H par mois, la différence est rémunérée en Heures complémentaires.

2-3 Les médecins :

N'étant pas directement employés par la S.T.N.B, les médecins conservent leur statut de profession libérale. Toutefois, comme ils suivent les cures, du début à la fin, l'établissement leur loue des locaux pour pratiquer leurs consultations.

B - LES MOYENS D'ACCES

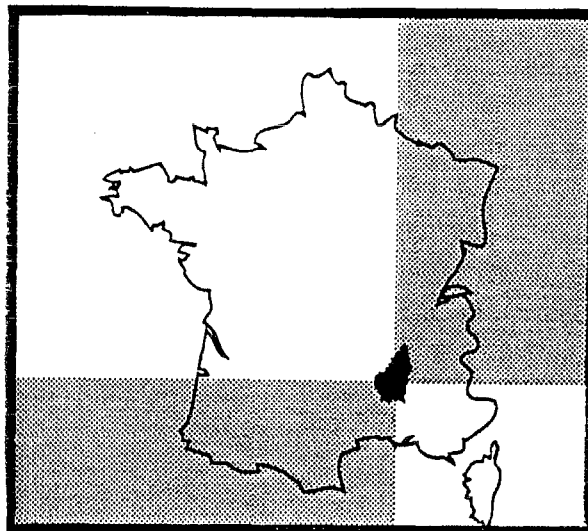
NEYRAC-LES-BAINS est situé à 4 km de THUEYTS, Chef-lieu du Canton de la haute vallée de l'Ardèche.

L'ARDECHE ,département de la région Rhône-Alpes, est rattaché à L'Académie de GRENOBLE, à la Cour d'Appel de NIMES et à la Région Militaire de LYON.

Constituant la bordure sud-est du Massif Central, le département de l'Ardèche est formé, dans la région de NEYRAC-LES-BAINS, de plateaux volcaniques.

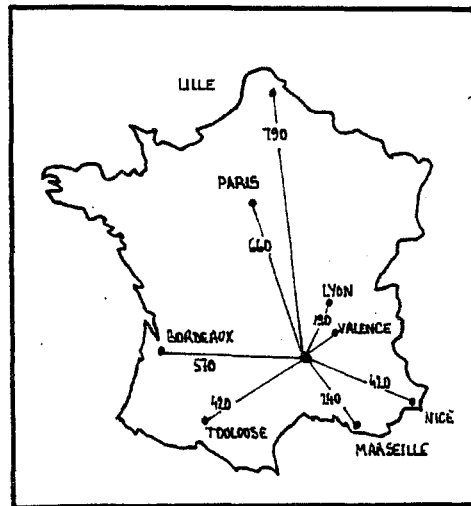
Pour qui désire se griser d'air pur, l'Ardèche est un pays inoubliable.

Les villages restaurés, la multiplicité des sites ont fait dire à Jules Romain qu' après le département des Alpes Maritimes, l'Ardèche est le plus beau département de France .



1 - VOIES ROUTIERES :

1 - 1 Situation de NEYRAC-LES-BAINS dans le réseau routier Français :



Malgré une situation géographique réputée, enclavée, pour ses voies d'accès, l'Ardèche bénéficie à moins de 60 km, du plus grand axe routier français :

L'AUTOROUTE du SOLEIL A7

1 - 2 les différents itinéraires d'accès :

Annexe 25 ,26

Trois itinéraires possibles :

- en provenance de l'Ouest, CLERMONT-FERRAND ; Le PUY, prendre la Route Nationale N.102, en direction de MONTEILIMAR jusqu'à NEYRAC-LES-BAINS.

- en provenance du Nord, LILLE-PARIS-LYON, prendre l'Autoroute du Soleil A7 jusqu'à LORIOL, puis la Nationale N104 en direction de PRIVAS- AUBENAS et la N102 en direction du PUY jusqu'à NEYRAC-LES-BAINS.

- en provenance du Nord, LILLE-PARIS-LYON, prendre l'Autoroute du Soleil A7 jusqu'à LORIOL, puis la Nationale N104 en direction de PRIVAS- AUBENAS et la N102 en direction du PUY jusqu'à NEYRAC-LES-BAINS.
- en provenance du Sud - MARSEILLE - MONTPELLIER - TOULOUSE, prendre l'Autoroute A7 jusqu'à MONTELMAR au Sud, puis la Nationale N102 vers AUBENAS jusqu'à NEYRAC-LES-BAINS.

2 - LES VOIES FERROVIAIRES:

Le réseau ferroviaire étant inexistant en Ardèche, les gares SNCF les plus proches sont :

VALENCE,
MONTELMAR,
ALES .

MOYENS D'ACCES EN CHEMIN DE FER

- T.G.V. depuis PARIS, arrivant en gare de Valence ou Montélimar.
- T.G.V. depuis MARSEILLE, arrivant en gare de Montélimar
- Train arrivant en gare d'Alès.

De ces trois gares d'arrivée, de nombreuses correspondances en autocars sont offertes aux curistes. Ils arrivent à AUBENAS (17 km) ou à LALEVADE d'ARDECHE (5 km).

NEYRAC-LES-BAINS n'étant plus très loin, les curistes pourront alors s'y rendre en taxi. On peut dire qu'aujourd'hui, la Station Thermale de NEYRAC-LES-BAINS est :

- à moins de cinq heures de PARIS,
- à moins de trois heures de MARSEILLE.

3 : LES VOIES AERIENNES :

La structure d'accueil la plus proche est l'aérodrome de VALENCE-CHABREUIL
situé à 80 km.

C - HEBERGEMENTS AUTOUR DE LA STATION THERMALE

cf Annexe 27

les différents types d'hébergement proposés sont:

- l'hôtellerie,
- la location meublée,
- le gîte rural,
- le camping .

1 - L'HOTELLERIE :

cf Annexe 28

La plupart des hôtels possédant un restaurant, un système de pension ou de
demi-pension, pourra être mis à la disposition des curistes

REPARTITION GEOGRAPHIQUE des HOTELS :

- Commune de MEYRAS: 2 hôtels -d'une capacité de 30 chambres

1 hôtel classé une étoile, Logis de France, se situe à proximité
immédiate du Centre Thermal.

- Périmètre de 5 km: 12 Hôtels - 166 chambres

- Périmètre de 10- 15 km : 2 Hôtels - 92 chambres

Compte-tenu de la distance, sont uniquement référencés dans ce paragraphe, le 2 Hôtels grand confort(***) situés à VALS LES BAINS, dont un offre la possibilité d'un séjour "Remise en Forme" en liaison directe avec l'Etablissement Thermal de NEYRAC-LES-BAINS (le Vivarais) .

2.- LA LOCATION MEUBLEE -LE GITE RURAL :

Situés dans les alentours proches de MEYRAS et reliés à la Station Thermale par un service de navette, les gîtes ruraux ou locations meublées, sont à ce jour, au nombre de 73 répartis comme suit :

13 appartenant à la Commune,
60 appartenant à des particuliers,

cf Annexe 29

CONFORT: Il existe deux types de classement, sensiblement identiques, pour ce genre d'hébergement:

- classement EPI	1 EPI	= convenable,
	2 EPIS	= confort,
	3 EPIS	= bon confort ,
- classement CLE CONFORT :	1 CLE	= normal,
	2 CLES	= confortable,
	3 CLES	= luxe .

LES PRIX :

Donnés à titre indicatif, et pour une période hebdomadaire, les tarifs varient essentiellement selon trois critères:

- le confort, déjà défini ci-dessus,

- la période: pleine saison: Juillet - Août ; moyenne saison : Juin - septembre ;
basse saison : Avril - Mai - octobre .

- la capacité d'accueil, variant de 2 à 7 personnes.

Certains propriétaires pratiquent des tarifs dégressifs au-delà d'une période de deux semaines.

Il faut, bien entendu, ajouter à ces tarifs, la taxe de séjour s'élevant à 1,50 F par jour et par personne.

Exemple: en moyenne saison, pour une location meublée de 4 personnes, les prix s'échelonnent de 425 à 2.500 F pour une semaine.

3 · LE CAMPING :

cf Annexe 30

Il existe quatre campings à proximité de NEYRAC-LES-BAINS et une aire naturelle de camping à CHAMPAGNE avec également la possibilité de louer caravanes et bungalows.

Pour un confort allant jusqu'à 3 étoiles, le prix moyen s'élève à 40 F par jour, pour deux personnes avec voiture.

D - STRUCTURES D'ACCEUIL ET ANIMATION
--

1 - LES DIFFERENTES STRUCTURES D'ACCUEIL:**1 - 1 Les Services Publics :**

Sur la Commune de MEYRAS, ou à proximité, se trouvent :

- Office Thermal et Touristique,
- Mairie,
- P.T.T,
- Gendarmerie,
- Culte.

cf - Annexe 31

1 - 2 Santé: Les services de santé proposés sont:

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Médecine Générale, | - Médecine Thermale, |
| - Pharmacie, | - Cabinet Dentaire, |
| - Infirmerie, | - Maison de Repos. |

cf Annexe 32

1 - 3 Commerces:

Sur le site thermal, les curistes ont à leur disposition:

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| - Salon de Thé, | - Alimentation Générale |
| - Produits Régionaux, | - Presse, |
| - Salon de Coiffure, | - Cinéma. |

Ils trouvent par ailleurs, dans la Commune de MEYRAS, toutes sortes de commerces.

cf Annexe 31

1 - 4 Projets :

La Municipalité désire, à plus ou moins long terme :

- Sur le site Thermal, développer les infrastructures commerciales, et ce pour le confort des curistes qui forment un "potentiel client" non négligeable au moment de l'après-cure.

- Sur le site Communal en général, et ce, en raison de l'augmentation de la population , augmenter les Services Publics et de Santé.

2 - ANIMATIONS - LOISIRS - TOURISME :

Eventail de la plupart des paysages français, des pâturages aux garrigues, des bois de pins aux châtaigneraies, des plateaux calcaires aux landes de bruyère, l'Ardèche offre à ses visiteurs, curistes ou accompagnants, de nombreuses possibilités touristiques : promenades- baignades - visites, etc...

2 - 1 Animations et loisirs proposés cette année:

*ANIMATIONS : Outre les promenades pédestres accompagnées, les soirées théâtrales, les appétitifs d'accueil proposés aux curistes, l'Office Thermal et Touristique de MEYRAS a organisé tout au long de la saison : foires, kermesses, concours de boules et bals.

*LOISIRS : Au tennis, promenades équestres, soirées cinéma, sont venues s'ajouter cette saison l'escalade avec l'aménagement d'un site aux pieds des Thermes et la baignade avec la réalisation d'une nouvelle plage à NEYRAC-LES-BAINS., au bord de l'Ardèche.

cf Annexe 41

2 - 2. Propositions pour l'avenir:

Après l'aménagement et l'entretien constant du parc boisé de L'Etablissement le projet le plus concret pour 1992 est la réalisation d'un parcours naturel de santé et d'aires de jeux: bouldrome, compact. Golf - Tennis de table....

CHAPITRE III :

LE CURISTE A NEYRAC-LES-BAINS

(18) (33) (34)

A- LES FORMALITES ADMINISTRATIVES POUR EFFECTUER UNE CURE

La Sécurité Sociale participe étroitement à la vie des Etablissements thermaux.

Le thermalisme social est l'ensemble des dispositions légales et réglementaires, permettant la couverture partielle ou totale des frais nécessités par le traitement et le séjour en milieu thermal d'un ressortissant d'un organisme de prise en charge sociale, c'est à dire les divers régimes de la Sécurité Sociale, des services d'Aide Sociale et des services de Soins Gratuits.

Ce thermalisme social permet l'accès à la crénothérapie à de nombreux malades qui ne pourraient y recourir, faute de ressources suffisantes.

Cependant, si en principe la crénothérapie est ouverte sur simple prescription médicale à l'ensemble des salariés et retraités des différents secteurs et à leurs personnes à charge, certains impératifs administratifs et médicaux en subordonnent la prise en charge par l'organisme social dont dépend le malade.

De même, l'Etablissement Thermal, pour pouvoir s'ouvrir aux assurés sociaux, doit suivre une certaine procédure.

1 - PRODEDURES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT :

L'Etablissement Thermal doit suivre un certain nombre d'étapes:

- * Obtenir l'inscription de l'Etablissement sur la liste des Stations et en faire fixer les orientations thérapeutiques (Direction de la Sécurité Sociale et Direction des Hôpitaux de la Santé Publique).
- * Obtenir l'agrément de l'Etablissement Thermal (D.D.A.S.S. ou Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale).
- * Obtenir la fixation du traitement type (C.N.A.M .T.S.),

- * Obtenir un arrêté préfectoral fixant le prix du traitement type (Direction Départementale de la Concurrence et de la Consommation).
- * Obtenir la fixation du tarif conventionnel applicable aux assurés sociaux (C.N.A.M.T.S.).

2- PROCEDURES CONCERNANT LES ASSURES SOCIAUX :

2 - 1 Conditions de prise en charge d'une cure thermale :

Pour toute demande de prise en charge d'une cure est exigée l'ouverture des droits. Par ailleurs, cette prise en charge est subordonnée à la procédure de l'entente préalable : le malade doit soumettre une demande à sa Caisse Primaire et obtenir son autorisation avant d'effectuer sa cure, faute de quoi il n'a pas droit aux remboursements.

2 - 2 Demande de prise en charge - Demande d'entente préalable:

La demande de cure doit être établie sur un formulaire spécialement prévu à cet effet et fourni par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

L'assuré doit le faire parvenir à la Caisse Primaire dont il dépend après avoir lui-même écrit et signé la partie administrative et fait remplir par son médecin, la partie médicale.

Quant au praticien, il devra indiquer les raisons médicales qui justifient la demande en donnant des précisions suffisantes sur la pathologie. Au terme de la réglementation, le médecin doit donner non seulement une description exacte et complète des indications médicales de la cure, mais également préciser l'absence de contre-indications générales ou particulières.

Il portera aussi le nom de la station qu'il préconise (ainsi que d'une station de remplacement) et rappelons à ce sujet qu'entre deux stations répondant exactement aux mêmes critères médicaux, le médecin prescripteur est

tenu de proposer la station la plus proche que lui impose le principe de la plus stricte économie compatible avec l'efficacité du traitement.

Le médecin traitant doit donc, dans notre cas, indiquer :

-les motifs de la prescription,

- l'orientation thérapeutique pour laquelle la cure est demandée
(Rhumatologie ou Dermatologie),

- la station de NEYRAC-LES-BAINS,

-le cas échéant, une deuxième orientation thérapeutique s'il estime que le traitement thermal est indiqué pour traiter un second handicap
(Rhumatologie et Dermatologie),

Il faut noter que l'affection principale du malade ne doit pas correspondre obligatoirement à l'orientation principale de la station thermale choisie.

La demande de prise en charge peut être faite à n'importe quel moment de l'année mais au plus tard 21 jours avant la date de départ de cure.

La réponse de la Caisse à laquelle est affilié le curiste, doit intervenir dans les 21 jours à compter de la date du cachet postal indiqué sur la demande de cure.

L'absence de réponse à l'expiration de ce délai, vaut accord pour les seuls frais remboursables, sans conditions de ressources (honoraires médicaux et frais de traitement à l'Établissement Thermal).

Il existe un second imprimé à remplir : "La déclaration de ressources" où le curiste indique les gains de toutes natures perçus du 1er janvier jusqu'au 31 décembre de l'année précédant la prescription de la cure.

2 - 3 Instruction de la demande:

La Caisse Primaire instruit la demande du malade au point de vue administratif et transmet le certificat médical, sous pli cacheté au contrôle médical pour accord.

La cure thermale est une thérapeutique et doit donc être reconnue médicalement indispensable.

Le Médecin Conseil de la Caisse donne son avis, soit sur pièces, soit après examen du patient. Il peut, s'il le juge utile, demander un avis spécialisé à un médecin consultant.

La décision favorable se traduit par l'envoi d'une prise en charge :

- soit à quatre volets : a) pour le médecin thermal ,
b) pour l'Etablissement Thermal ,
c) pour les frais de voyage ,
d) pour les frais d'hébergement,
- soit à deux volets (a et b) seulement .

2 - 4 litiges :

Si la prise en charge est refusée pour des raisons médicales, il est possible de demander dans les trente jours, une expertise médicale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si la demande est rejetée pour d'autres motifs, un recours peut être adressé à la Commission des Recours Amiables, dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée.

2 - 5 Prestations accordées:

D'une façon générale, la cure est accordée pour une durée de vingt-et-un jours au maximum et de dix-huit jours au minimum.

Aucune prestation ne sera, en conséquence, donnée au patient s'il a volontairement réduit la durée de sa cure à moins de dix-huit jours de traitement thermal effectif.

Par contre, si l'interruption est due à un cas de force majeure, indépendant de la volonté du malade (maladie intercurrente, décès d'un proche parent, par exemple, la Caisse de Sécurité Sociale prend en charge les jours de cure effectivement suivis, plus les frais de transport si le malade bénéficie de cette prestation par exemple.).

cf Annexe 36

B - LE CURISTE ET NEYRAC LES BAINS**1- AVANT LA CURE : INSCRIPTION A L'ETABLISSEMENT:**

L'Etablissement de NEYRAC-LES-BAINS est agréé par la Sécurité Sociale et tous les Organismes de Prévoyance Sociale. (sauf commerçants ,Arpica).

Une fois l'accord de la prise en charge de la cure thermique obtenu, le curiste doit retourner sa fiche de réservation aux Thermes, accompagnée de 350 Fr d'arrhes .

Si le curiste est pris en charge à 100%, il n'envoie pas d'arrhes, mais une photo-copie de sa carte de Sécurité Sociale ou de la prise en charge.

Si des arrhes sont versées, elles seront déduites des soins lors du règlement du ticket modérateur.

Le secrétariat lui renverra alors, dans les plus brefs délais, un reçu plus la date effective de ses soins et l'heure de rendez-vous aux Thermes le premier jour, de façon à coordonner la consultation médicale et le traitement.

Toute modification de date ne pourra être acceptée que dans la mesure de la place disponible.

Après avoir reçu confirmation de la date de début de cure, le curiste peut engager les formalités de réservation de son hébergement.

Il doit aussi contacter le médecin thermal de son choix et lui communiquer l'heure de rendez-vous aux thermes.

Si le curiste habite la région, il est indispensable qu'il rencontre son médecin thermal quelques jours avant les soins, à son cabinet en ville et qu'il lui transmette son dossier médical et radiologique.

Si le curiste n'habite pas la région, il devra emporter en cure tous ses documents médicaux, tels que radiographies, résultats d'analyses, de biologie médicale, certificats...

Une cure thermale doit se demander assez tôt pour pouvoir disposer d'un minimum de temps afin d'organiser son séjour et de respecter les différents délais.

En résumé, le curiste doit suivre plusieurs étapes :

- retirer auprès de sa Caisse d'Assurance Maladie, un imprimé de prise en charge préalable de cure thermale et, éventuellement, un formulaire de déclaration de ressources,

- consulter son médecin traitant qui établira la demande, en ce qui nous concerne, pour la station thermale de NEYRAC-LES-BAINS, en précisant l'indication.

- l'accord obtenu, retourner sa fiche de réservation aux thermes.

La date de début de cure connue, réserver son hébergement et contacter son médecin thermal.

cf Annexe 37

2 - LE SEJOUR DU CURISTE :

Le jour et à l'heure fixés par la lettre de confirmation de cure, le curiste doit se présenter à l'Etablissement Thermal muni de :

- son ordonnance thermique délivrée par le Médecin,
- sa prise en charge délivrée par la Caisse d'Assurance Maladie .

On lui remet alors une "CARTE DU CURISTE" qui lui permettra de circuler dans l'établissement.

Une heure de passage aux soins est fixée pour les trois semaines de traitement.

Les soins se déroulent le matin, et dans la mesure du possible, ils s'enchaînent sans perte de temps pendant 2 H à 2 H30 en Rhumatologie, un peu moins en Dermatologie.

2 -1 Les frais de soins thermaux:

cf Annexe 38

Le montant des soins se règle en début de cure .

Le curiste s'acquitte du seul ticket modérateur, l'établissement ayant passé une convention avec la plupart des organismes sociaux.

Cependant si une cure est interrompue, elle devra être payée directement, le curiste se faisant ensuite rembourser par sa Caisse.

Le montant des pratiques thermales remboursé par la Sécurité sociale est fixé chaque année par arrêté préfectoral.

Une convention ,passée avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, détermine les soins inclus dans le forfait ainsi que le tarif de remboursement des pratiques supplémentaires que le médecin thermal peut prescrire.

2 - 2. La fiche de soins :

Elle accompagne le curiste tout au long de sa cure et renferme tous les renseignements nécessaires au personnel pour apporter au curiste un plus grand confort et le meilleur traitement.

Elle est préalablement remplie par le médecin de la cure, en fonction de l'état du curiste et des renseignements de la consultation à son arrivée.

Le curiste doit l'avoir avec lui lors des rendez-vous médicaux de milieu et de fin de cure.

La fiche de soins se présente en trois volets:

*l'original qui sert d'ordonnance médicale justifiant des soins donnés à l'établissement et adressé à la Caisse d'Assurance Maladie pour le règlement,

*un second volet conservé par l'Etablissement Thermal,

*un dernier volet gardé par le médecin thermal en milieu de cure.

Les volets doivent être signés et tamponnés par le médecin.

2 - 2 - 1 la fiche de soins en Dermatologie:

Le médecin choisit au maximum trois pratiques dans le forfait (hors cure de boisson) avec un total de 18 (jours de soins) x 3 = 54 séances.

Par exemple :

- illutation générale: 18,
- bain de limon thermal diffusé: 18,
- compresses: 9,
- pulvérisation externe générale: 9,

soit 54 séances (2 x 18 + 2 x 9) + cure de boisson (18).

Il existe des suppléments au forfait qui peuvent être prescrits et qui sont pris en charge par les Caisses d'Assurance Maladie de la même façon que le forfait.

Le nombre maximum de séances supplémentaires pouvant être prescrites, ne doit pas dépasser 18.

Le médecin traitant peut aussi demander une prise en charge pour un second handicap, le nombre maximum de séances pouvant être prescrit ne doit pas dépasser 36.

Si le médecin a prescrit des séances de photo-illutation, il doit préciser le protocole U.V et la dose quotidienne. L'exposition aux U.V est réalisée de façon progressive.

Si le médecin a prescrit la douche pénétrante générale ou la douche de forte pression, il doit cocher les cases correspondantes: **R**achis **C**ervical - **R**achis **D**orsal-**R**achis **L**ombaire.

Le repos prescrit par le médecin est au minimum de 45 minutes. La relaxation doit se faire au moment le plus opportun pour le curiste, afin de lui éviter une attente prolongée. Le repos peut donc être fractionné entre les soins.

Les variations tensionnelles sont contrôlées. En général pour les hypertendus, la surveillance tensionnelle se fait tous les 2 ou 3 jours.

2 - 2 - 2 la fiche de soins en Rhumatologie:

cf Annexe 40

Le médecin a le choix entre deux forfaits: RH1 et RH2 .

La différence porte sur la sudation incluse dans le forfait RH2 et qui s'ajoute aux trois soins, hors cure de boisson.

Comme la Dermatologie, il s'agit d'un choix maximum de 3 pratiques dans le forfait (hors cure de boisson) avec un total de $(18 \times 3) = 54$ séances pour la cure.

Pour les cataplasmes en applications locales multiples, le médecin doit choisir 4 applications au maximum par séance, avec la possibilité de faire alterner les articulations un jour sur deux. Pour cela, il dispose de plusieurs cases:

- Rachis: Cervical - Dorsal - Lombaire

- Epaule : Droite - Gauche

- Coude: Droit - Gauche

- Main: Droite - Gauche

- Hanche: Droite - Gauche

- Genou: Droit - Gauche

- Pied: Droit - Gauche

Le principe pour les autres paramètres = suppléments au forfait, suppléments pour deuxième handicap dermatologie - relaxation et surveillance tensionnelle est le même que pour la fiche de soins en dermatologie.

Remarque: la photo-illutration ne peut être donnée à un double handicap dont la première indication est la Rhumatologie.

2 - 3 Le déroulement des soins:

Il peut être modifié par le médecin thermal, en fonction des réactions de chacun.

Le nombre des techniques proposé est variable selon l'âge et l'état général de l'individu.

2 - 3 - 1 en Dermatologie:

3 à 5 pratiques quotidiennes, choisies dans les techniques thermales.

Les soins s'effectuent habituellement dans l'ordre suivant :

- cure de boisson,
- illutration de boue au pinceau,
- bain de limon thermal diffusé,
- soins locaux = compresse (s)
 - pulvérisation externe locale
 - pédiluve - maniluve - bain de boue local,
- photo-illutration,
- douche générale ou pulvérisation générale ou douche filiforme,
- repos de 30 minutes après les soins.

2 - 3 - 2 En Rhumatologie:

4 pratiques générales quotidiennes maximales (hors sudation).

Les soins s'effectuent habituellement dans l'ordre suivant :

- cure de boisson (3 fois dans la matinée),

bain de limon thermal diffusé,
 soins locaux: pédiluve - maniluve- bain de boue local,
 - douche pénétrante générale suivie d'une
 -douche au jet en alternance avec la
 -douche de forte pression sous immersion en piscine,
 piscine de mobilisation,
 sudation et repos en cabine .

Un repos de 45 minutes est fractionné et intercalé entre les soins.

Remarque : les cataplasmes et le bain de limon thermal diffusé, constituent le traitement type de NEYRAC en Rhumatologie, puisque 100% des curistes bénéficient de ces deux soins.

2 - 3 - 3 en pratique:

De son entrée dans l'établissement thermal à sa sortie, tout est étudié pour parfaire l'hygiène et le confort du curiste.

Il est entouré d'un personnel aimable et compétent qui l'assiste toute la matinée; ceci est important surtout pour certaines personnes âgées et les enfants.

Son parcours se déroule de façon logique, sans retour en arrière, alternant les soins et les périodes de repos.

Les zones d'attentes sont lumineuses, marquées d'une ouverture, type volcan (rappelant l'origine volcanique du site de NEYRAC-LES-BAINS). Pendant ces attentes, le curiste dispose de lecture.

Lorsqu'il veut se reposer, entre deux soins, il dispose de relax situés près des zones d'attente et même, s'il le désire, d'une salle de relaxation.

Il faut noter aussi la présence d'un solarium très apprécié des curistes. Dans le déroulement des soins, les cataplasmes ou les illutations de boue sont toujours suivis d'un bain ce qui améliore considérablement le confort du curiste.

De même en Dermatologie, comme les malades sont souvent des enfants, les mamans peuvent prendre les bains avec eux, afin de rassurer l'enfant et d'associer la mère au traitement.

Enfin, l'ambiance familiale de l'Etablissement thermal contribue à la détente du curiste.

2 - 4 La "crise thermique" au cours du séjour à NEYRAC-LES-BAINS:

Au cours de la cure thermique, il existe un phénomène très fréquent appelé "la crise thermique".

Celle-ci apparaît le plus souvent au milieu de la cure.

Elle a été considérée de tout temps comme un élément nécessaire et favorable dans l'évolution de la guérison à moyen terme.

Elle se traduit, la plupart du temps, par une fatigue importante, un besoin de dormir inhabituel, une chute de tension et ceci pendant quelques jours.

La détente, le relâchement des tensions psychiques, la vasodilatation du système sanguin en sont des explications.

2-4 -1 en Dermatologie:

On note très fréquemment une aggravation transitoire des lésions cutanées. On note également un réveil fugace de certaines douleurs, éruptions cutanées et autres phénomènes.

Cette aggravation des symptômes se retrouve notamment dans le cas d'eczéma ou d'ulcères de jambe avec phénomène inflammatoire.

Il faut rappeler que le but de la cure thermique étant de permettre au patient de réduire l'utilisation de traitements "agressifs", la diminution de la prescription pendant la cure est logique et se fait selon l'appréciation médicale.

A NEYRAC-LES-BAINS, on évite ainsi d'associer les traitements locaux habituels, type cortisone avec les soins thermaux. Seuls des produits

graisants, tel que le Cérat frais de Galien, sont proposés et ceci afin de bien séparer l'effet de la cure de celui du médicament traditionnel. Cela se fait en accord avec le patient et dans la mesure du possible.

Quoi qu'il en soit cette "crise thermique" en dermatologie diminue rapidement pour laisser place à une nette amélioration qui se manifeste, ou pendant la cure, ou dans la plupart des cas dans les semaines qui suivent .

2 - 4 - 2 en Rhumatologie :

Il convient de distinguer :

d'une part la " crise thermique " qui associe effectivement à des degrés variables : malaises, céphalées, courbatures, insomnie, aggravation des douleurs existantes ou réveil de douleurs anciennes, qui est transitoire et cède spontanément en quelques jours et

d'autre part une réaction liée à l'inadéquation des soins à l'état du curiste, soit parce que la pathologie ne relève pas du thermalisme, soit parce que les soins sont trop importants ou inadaptés.

Cette réaction nécessite l'interruption de la cure ou la modification du traitement.

C'est pourquoi le suivi médical régulier des curistes est très important.

Les effets de la cure en Rhumatologie, sont très variables d'un individu à l'autre.

Ils peuvent être immédiats en cours de cure ou survenir plusieurs semaines après. Ce sont essentiellement la diminution ou la disparition des douleurs et de l'ankylose.

Il est bien évident que les traitements réguliers, type anti-hypertenseurs, doivent être poursuivis pendant la cure.

Le suivi très régulier des patients permet un ajustement approprié de leur traitement qui sera ensuite communiqué au médecin traitant.

2 - 5 L'hygiène de vie du curiste pendant la cure :

Une cure thermale est généralement accompagnée de fatigue due à l'astreinte des soins et le curiste ressent fréquemment le besoin de sieste.

C'est pourquoi, surtout en Rhumatologie, le repos dans la journée est nécessaire et il est préférable de ne pas débiter une cure en mauvaise condition physique (convalescence par exemple).

Il reste cependant beaucoup de temps libre, pour les curistes venant d'autres régions, et l'activité physique est souhaitable dans la mesure des moyens physiques du curiste .

Cette activité doit être un bon moyen de détente et l'on recommande surtout les promenades pédestres .

La cure thermale peut être aussi une période idéale pour respecter certaines règles d'hygiène de vie :

- activités physiques,
- arrêt du tabac,
- consommation modérée de boissons alcoolisées,
- début d'un régime difficile à commencer en cours d'année.

L'hygiène alimentaire au cours de la cure est également importante, notamment en Rhumatologie, afin d'épargner les articulations fatiguées par la surcharge ,

2 - 6 Conseils pratiques:

Pour profiter pleinement de sa cure thermale, le curiste doit éviter dans la mesure du possible, de choisir ses dates de cure pendant la période estivale, pour la Dermatologie, ou le mois de septembre et octobre en Rhumatologie, mois traditionnellement chargés.

.* A apporter en cure :

- verre gradué (en vente aux Thermes),
- sandales en plastique antidérapantes,

- maillot de bain,
- bonnet de bain (obligatoire en piscine),

* Fournis par l'établissement:

- peignoirs,
- serviettes de bain,
- draps de bain.

3 - LA CURE A LA CARTE :

Pour faire connaître les bienfaits du thermalisme à un maximum de personnes, il existe trois "formules originales" à NEYRAC LES BAINS :

"premier contact" : 1 journée de soins

bon moyen pour faire connaissance avec les installations thermales. Ce forfait non renouvelable propose:

- le bain de limon thermal diffusé,
- ladouche de forte pression en piscine,
- la douche générale à multijets ,
- la cure de boisson,

le prix est de 180 F

la formule détente : 3 journées de soins

Elle comprend tous les jours :

- cataplasmes,
- bain à hydromassage,
- douche générale à multijets,
- + 1 jour = douche générale au jet,
- + 1 jour = douche de forte pression sous immersion en piscine,
- + 1 jour = piscine de mobilisation ,

le prix est de 850 F .

la formule "remise en forme" : 6 journées de soins

Elle comprend tous les jours :

- cataplasmes,
- bain à hydromassage,
- douche générale à multijets,
- + 2 jours = douche générale au jet,
- + 2 jours = douche de forte pression sous immersion en piscine,
- + 2 jours = piscine de mobilisation,

le prix est de 1550 F.

pour les formules "détente et forme" une visite médicale est obligatoire avant de commencer les soins.

pour être complet, nous citerons "la séance beauté" qui comprend :

- gommage,
- illutation,
- compresse,
- pulvérisation faciale,
- drainage esthétique,

le prix est de 240 F .la séance .



NEYRAC-LES-BAINS



DEUXIEME PARTIE

**LES ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES
DU
THERMALISME**

CHAPITRE I :

**LA THERMALISME HIER, AUJOURD' HUI
ET DEMAIN**

(3) (4) (6) (12) (16) (18) (19) (20)

(24) (25) (26) (29) (30) (31) (33) (34)

A- ANECDOTES

1 LA MOFETTE DE NEYRAC :

Il existe à NEYRAC-LES-BAINS, une cavité naturelle (sorte de petite grotte), d'où s'échappent par le sol des émanations de gaz carbonique.

La couche de gaz, plus lourd que l'air, a une hauteur de 60 cm environ et tout animal (chien, chat, poule, ...) introduit dans la grotte, est rapidement asphyxié.

Cet endroit s'appelle la MOFETTE de NEYRAC.

Ce phénomène se trouve principalement dans les régions volcaniques. Il en existe deux autres célèbres en Europe:

- la grotte du Chien de POUZOLLES, près de NAPLES,
- la grotte du Chien de ROYAL sur le volcan de la Gravenoise.

Ces mystères, non compris à l'époque, ont laissé place à l'imagination des hommes et c'est ainsi qu'une légende est née, racontée dans les Souvenirs de l'Ardèche d'Ovide de Valgorge, parus en 1846:

" Un grand Seigneur du voisinage avait un fils unique, sur lequel toute sa sollicitude et toute sa tendresse de père s'étaient reportées. "

Ce fils, vivant portrait d'une femme charmante, décédée en lui donnant le jour, n'avait, malheureusement, pas hérité du coeur noble et généreux de sa mère. Joueur et débauché, il avait déjà une première fois, osé lever la main sur la tête de son père qui refusait de contribuer plus longtemps à ses dérèglements, en lui donnant l'argent dont il faisait un si mauvais usage.

Depuis cette époque, la haine du fils pour le père s'était accrue et le misérable en était arrivé à méditer froidement la mort de l'auteur de ses jours. Le dernier avait deviné les mauvais desseins de son fils et se tenait sur ses gardes.

Mais un jour, le fils avait été si tendre, il avait parlé de son repentir en termes si touchants que son père, vaincu par les supplications hypocrites de cet enfant dénaturé, lui ouvrit ses bras et lui accorda son pardon.

Plusieurs années s'écoulèrent ainsi dans la plus douce et la plus cordiale intimité.

Insensiblement la surveillance que le père faisait exercer autour de lui par ses serviteurs dévoués se relâcha (...).

Une nuit le père se sentant malade, avait renvoyé tous ses serviteurs et n'avait gardé auprès de lui que son fils, des soins duquel il ne pouvait plus se passer. Fatigué, le père s'était endormi.

Aussitôt le fils, attendant avec impatience un moment favorable pour accomplir son horrible dessein, saisit son poignard et en frappa avec fureur son malheureux père, qui ne se réveilla que pour passer des bras du sommeil à ceux de la mort.

Une fois le crime consommé, il fallait en faire disparaître les vestiges et le fils, profitant des ombres de la nuit, sortit sans bruit et courut portant le corps de son père sur ses épaules, le déposer dans un fossé qu'il avait préparé à l'avance dans une caverne, à l'entrée de laquelle coulait une claire fontaine .

A peine venait-il d'ensevelir le corps, qu'une voix, partie à la fois des hauteurs du ciel et des entrailles de la terre, lui cria: "Maudit soit le parricide..." Et aussitôt, la terre trembla, le sol s'entrouvrit sous les pas du maudit, et ce trou fétide d'où s'échappent en si grande abondance tant d'exhalaisons mortelles, remplaça la caverne et la fontaine limpide. Tout avait disparu, le cadavre du père et celui du parricide.

2- LA BAIGNOIRE DU PAYSAN :

Le Docteur FRANCUS écrivait dans ce " Voyage aux pays volcaniques du Vivarais" en 1892 : " Je me souviens des premiers temps où l'on allait prendre les eaux de NEYRAC.. Comme il n'y avait ni hôtel, ni établissement de bains, on se procurait une

baignoire chez le paysan où l'on était logé, puis, on envoyait chercher l'eau minérale et on la chauffait à pleins chaudrons.

C'était primitif, mais l'on n'obtient pas moins des "cures miraculeuses."

B- HISTORIQUE DE NEYRAC

L'essentiel de ce que nous rapportons ici est inspiré du livre d'Alfred CHAUVIN, consacré à l'étude des étapes de la vie de NEYRAC.

1- PERIODE ROMAINE :

En 121 avant Jésus-Christ, sous l'occupation du Vivarais actuel par le Consul DOMITIUS, des Thermes sont construits à NEYRAC. Mais l'exploitation antique paraît cependant antérieure à la conquête romaine de l'Helvétie.

En effet, les Docteurs JOLY, CAPDEVILA et PAMARD, dans une communication à la Société d'HYDROLOGIE et de CLIMATOLOGIE de PARIS en 1931, précisent que : "l'expérience ne date pas d'aujourd'hui, elle est séculaire, elle remonte aux Romains et probablement à un temps antérieur à leur venue. En effet les indigènes, usaient déjà des eaux de NEYRAC. A cette époque, pour aller à NEYRAC, on traversait le Lignon, affluent de l'Ardèche au pont romain de FREJUS."

2- DU XIème au XIIIème siècle: PERIODE des CROISADES :

Les Thermes de NEYRAC sont réputés par delà les frontières pour les bienfaits des bains sur la lèpre, cette terrible maladie que les Croisés rapportèrent d'Orient.

A cette période, sont construits des abris en pierres sèches au-dessus de l'endroit où sort de l'eau. L'une de ces principales constructions est la grotte des LEPREUX, appelée parfois grotte SAINT-LAZARE. Dès cette époque, est installée une double piscine en bois de châtaigniers, pour le traitement des lépreux, piscine dont la tradition avait toujours fait état et qui a été découverte en 1941.

Une maladerie avait été construite sur l'emplacement de l'actuel hameau de SAUSSES, hameau où, jusqu'au XIX^{ème} siècle il y avait un hôtel, un café et des chambres meublées pour accueillir les malades, alors qu'actuellement il n'y a plus que des maisons d'habitation.

3 - Du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle :

Peu de renseignements sur cette période sont parvenus jusqu'à notre époque. Malgré tout, en 1340, un acte notarié mentionne la vente des bains et des eaux de NEYRAC, ce qui prouve que les Thermes continuaient à être utilisés.

4 - Du XVI^{ème} siècle à la REVOLUTION FRANCAISE

Pendant les trois siècles correspondant à cette période, les eaux de NEYRAC sont parfois oubliées momentanément, mais jamais définitivement.

Les guerres de religion, particulièrement violentes, ont occasionné de nombreuses destructions. La maladerie fut détruite à cette époque et par suite, les eaux de NEYRAC tombent dans l'oubli jusqu'à la fin du XVII^{ème} Siècle.

Cependant, vers 1760, la popularité régionale des eaux est telle qu'une amélioration des moyens de communication fut demandée par les ETATS de la Province du Languedoc qui, dans la séance du 21 Décembre 1769, déclarent:

"la santé publique y est intéressée puisque les malades pourront se rendre de toutes les parties de la Province de NEYRAC en Vivarais, dont les eaux font des miracles."

Cela témoigne que les eaux de NEYRAC étaient connues et utilisées avec succès.

D'ailleurs, la nouvelle route de PARIS fut construite très rapidement.

Malheureusement, la fin du XVIII^{ème} Siècle correspond à une période pendant laquelle l'engouement des traitements par les bains diminue. On va surtout à NEYRAC en curieux pour voir les grottes et les puits d'où se dégage le gaz carbonique. On est surtout intéressé par la MOFETTE et l'on vient de loin pour voir l'effet asphyxiant du gaz sur les poules et les chats. Cette anecdote est relatée par de nombreux auteurs dont FAUJAS de SAINT FOND.

Malgré tout, dans le pays on continue à boire l'eau comme médicament. Le 1er décembre 1780, l'Abbé BARTRE écrivait: "plus de cinquante personnes ont bu de cette eau l'été passé pour remède et s'en sont bien trouvées."

Le catalogue CARRERE, publié en 1785, mentionne les eaux de NEYRAC en disant d'elles, qu'elles sont minérales et chaudes et en signalant l'existence de fosses méphitiques dans le cratère du volcan de NEYRAC. La désaffection concerne donc exclusivement les bains.

5 - DE 1789 à 1830 :

La Révolution entraîne l'abandon de l'utilisation des eaux de NEYRAC. Seuls les "autochtones" continuent à utiliser empiriquement les eaux en bains et en boissons.

En 1803, un Médecin d'AUBENAS, le Docteur EMBRY, publia un article important sur les guérisons qu'il avait obtenues et écrivait que "les eaux et les bains de NEYRAC deviendraient célèbres pour la guérison des maladies cutanées". Il parle en outre de l'eau du Grand bain. Cela prouve bien que les eaux de NEYRAC étaient utilisées et qu'on reconnaissait leur efficacité.

En 1829, le dictionnaire de matière médicale de MERAT et LENS signale l'existence, à NEYRAC, d'une source minérale chaude.

6 - DE 1831 à NOS JOURS :

6.-1 : DE 1831 à 1870 :

Pendant cette période, de nombreux essais thérapeutiques furent effectués par des Médecins de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Les bains se prenaient alors dans des baignoires en bois, mises à la disposition des malades par le propriétaire d'alors, Jean TAILLADE.

En 1843, un hôtel est construit. En 1844, des cas de guérison de la lèpre sont colportés dans la région, tel celui d'un Parisien de passage dans l'Ardèche qui alla à NEYRAC et fut soulagé au deuxième bain et guéri au bout de huit jours.

L'action salubre des eaux de NEYRAC sur les maladies cutanées en général, et sur la lèpre en particulier, avait fait de ce lieu le siège d'un établissement important où se rendaient les lépreux de tous pays.

C'est en 1850 que fut jeté le premier pont de pierres sur l'Ardèche permettant la liaison de NEYRAC à la route Nationale. A cette époque, il n'y avait toujours pas d'Etablissement Thermal. Ainsi, à partir de 1851, fut commencée la construction de nouveaux hôtels, ce qui d'ailleurs permit la mise à jour de vestiges Gallo-romains, la restauration de la grotte de la MOFETTE et la construction d'un Etablissement Thermal.

Dès le 20 Juillet 1852, trois sources sont déclarées d'utilité publique:

- la source des Catalans ,
- la source Ossiam Henry ,
- la source des Bains.

Dans sa séance du 27 Août 1852, le Conseil Général de l'Ardèche précise que "les propriétés des eaux de NEYRAC, précieuses surtout pour les maladies de la peau, sont aujourd'hui constatées par les cures aussi heureuses qu'importantes", et vote une motion en faveur du propriétaire de l'Etablissement Thermal, M. REYMONDON, mentionnant l'expression de toute la satisfaction des membres du Conseil.

Dès lors, la station connaît un très grand succès sur le plan national et reçoit même la visite de nombreux étrangers.

Des expériences thérapeutiques, hors station, sont même réalisées avec des produits transportés par des Professeurs et Médecins d'Hôpitaux de LYON et de MARSEILLE, parmi lesquels: DIDAY - PETREQUIN - POTHON -RODET - ROMULUS et BOYER.

Le Professeur MITSCHERLICH de BERLIN, vient plusieurs fois à NEYRAC et lors de son dernier voyage, il déclara, le 14 Septembre 1856: " Si nous avons en Allemagne une semblable richesse d'eaux minérales à exploiter dans un site aussi ravissant, et un climat aussi doux, l'on y dépenserait des millions".

En 1855, pour la première fois, les sédiments de NEYRAC, extraits par le chimiste MAZADE, furent présentés à l'Exposition Universelle de PARIS, où ils attirèrent l'attention; une Commission fut même chargée de leur examen. On y trouva des produits rares, tels que le Molybdène et le Titane, ce qui provoqua des controverses.

Cependant en 1859, le Docteur LAMBERT, Professeur de chimie à LYON, confirma les résultats.

En 1868, le Conseil Général de l'Ardèche parlait à nouveau de NEYRAC "en émettant le voeu que son Excellence, Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Agriculture, veuille bien comprendre l'Etablissement Thermal de NEYRAC, (...), au nombre des Etablissements qui reçoivent une part des secours qui sont annuellement distribués".

6-2: DE 1870 à la SECONDE GUERRE MONDIALE:

Entre 1872 et 1895, de nouvelles sources sont cherchées. Comme en 1852, des vestiges Gallo-romains ont été découverts et de nombreux ossements mis à jour. Les recherches aboutissent le 25 Mars 1875 quand deux nouvelles sources sont mises en service, dont la source Bienvenue.

Malheureusement, alors que le développement de NEYRAC semblait acquis, des difficultés financières dues au morcellement des propriétés par partage surgissent. La station est de nouveau en plein déclin et les conditions d'hygiène y deviennent si précaires que les curistes abandonnent peu à peu les eaux de NEYRAC.

Il faut attendre les années 1931 - 1935 ..pour qu'un timide essai de reprise soit tenté avec la création d'une Société des Eaux. Mais, là encore, un procès entre l'Administrateur et la Société empêche l'amélioration de l'exploitation et ainsi un arrêt total de l'activité thermale intervient de 1936 à 1938. Durant cette période, les quelques malades présents sur le site, s'organisaient comme ils pouvaient chez l'habitant avec leur propre baignoire.

Malgré tout, à partir de 1941, en pleine guerre mondiale, la Société des Eaux va entreprendre de gros travaux de recaptage. le siphon de la source est trouvé à 5 m plus bas que l'ancien puits et à 9,5 m de distance Sud-Ouest par rapport à l'ancienne arrivée d'eau.

C'est alors que sont trouvés de nombreux ossements et surtout la fameuse piscine en bois des lépreux, où les Croisés prenaient leur bain.

Du fait des mauvais captages précédents, il y avait des marécages et des écoulements que l'on prenait pour des sources. A cette époque, fut également creusé un tunnel pour récupérer la boue jaillissante de la source des Bains.

Le 1er Avril 1943, est créé un Comité de propagande pour le développement de la station, de NEYRAC-LES-BAINS et jusqu'en 1944 de nombreux travaux d'aménagement sont entrepris dans ce sens:

- * - démolition de l'ancien Etablissement des Bains construit en 1851,
- *- réparation de l'hôtel des Bains et de son annexe.
- *- construction d'un Pavillon de Dermatologie attenant à l'hôtel.

6.3 de 1945 à nos jours :

Malgré la fin de la seconde guerre mondiale, malgré l'enthousiasme et la fidélité de ses clients, la station thermique ne prend pas l'essor qu'elle méritait. En voyant se succéder de nombreux propriétaires, la station connaît donc un nouveau déclin qui la fait stagner, avec une fréquentation annuelle inférieure à cent curistes.

Quant à l'utilisation des produits de la station, M. Jean MOULIN en étudie les effets dans sa Thèse publiée en 1947. Utilisant une pommade à base de sédiments de NEYRAC et de sels cupro-zinciques dans les dermatoses suppurées et les manifestations eczémateuses des animaux, il en constate l'effet bénéfique sur 22 observations cliniques. A la fin des années 1950, l'établissement va être dirigé par un médecin, le Docteur HAOND. Mais après plus de vingt ans d'exploitation, disons moyenne, celui-ci décide la mise en

vente de l'Établissement Thermal et des sources. L'ensemble sera acheté par l'Association des Demeures des Sources Vives.

Cette Association travaille dans le domaine de la psychiatrie et pense pouvoir allier les thérapeutiques thermales et psychiatriques.

Malheureusement, il s'agit encore d'un nième échec et le nombre de curistes chute à 86 en 1983.

Entre-temps, en 1979, les Communes de VALS-LES-BAINS - SAINT-LAURENT-LES-BAINS et NEYRAC-LES-BAINS s'étaient regroupées au sein du Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement (S.I.T.H.E.R.E.), suite au contrat Etat-Région de développement du Massif Central.

L'accueil psychiatrique ayant pris (de trop..) le pas sur le thermalisme avec la gestion de l'Association des Demeures des Sources Vives, à partir de 1984, se crée une Association - loi 1901- la VLATTA (Vacances - Loisirs- Accueil - Tourisme et Thermalisme en Ardèche), avec à sa tête M. G. BROCHET, Maire depuis 1983 de la Commune de MEYRAS, dont le but est de relancer, une bonne fois pour toutes, l'activité thermale de la Station de NEYRAC-LES-BAINS.

En 1986, la Commune de MEYRAS rachète le foncier et l'établissement thermal.

En 1987, après avoir réobtenu l'agrément en RHUMATOLOGIE, perdu en 1979 lors de la redistribution des orientations thérapeutiques, la Mairie de MEYRAS rénove l'établissement thermal.

Maître d'Ouvrage d'un chantier de 2 MF il s'agit, vu le budget communal, pour la Mairie et son Conseil Municipal, d'un engagement important, la participation communale correspond au tiers du montant, le reste étant financé par l'Etat et le Département.

La gestion de la station est alors confiée à une nouvelle Société, la STNB (Société Thermale de NEYRAC-LES-BAINS), composée de médecins, pharmaciens ... Au cours de l'été 1988, des contacts sont pris par la S.T.N.B

avec le groupe SODEXHO, Multinationale Française de Restauration, pour une éventuelle participation au projet de construction d'un nouveau complexe thermal.

L'échéance butoir de Janvier 1989 n'est pas respectée par la commune, leur contrat est alors résilié et la SODEXHO devient actionnaire majoritaire de la Société Thermale.

7- DATES IMPORTANTES de NEYRAC-LES-BAINS :

* **121 avant J.C:** Découverte des vertus thérapeutiques des eaux et des boues par les Romains

* **XIème au XIIIème Siècle:** Période des Croisades,
Bienfait des bains sur la lèpre,
Grotte SAINT LAZARE ou Grotte des LEPREUX (piscine découverte en 1941).

* **1340:** Un acte notarié fait état de la vente des bains et des eaux de NEYRAC.

* **1831 - 1870:** Construction d 'hôtels et d 'un Etablissement Thermal.

- Découverte de vestiges Gallo-romains,
- Trois sources déclarées d'utilité publique:
 - la source des Catalans,
 - la source Ossian Henry,
 - la source des Bains .

* **1875:** Deux nouvelles sources découvertes dont la source Bienvenue.

* **1941 - 1944:** Recaptage: Source des Bains,
Source Bienvenue,
Découverte de la piscine des lépreux,
Nombreux travaux d'aménagement .

* **1986:** Rachat des sources et des Bains par la Commune de MEYRAS.

- * **1987:** Rénovation de l'établissement thermal
Création de la S.T.N.B.

- * **1988:** Séparation des deux Services: Rhumatologie et Dermatologie
Obtention de l'agrément pour une nouvelle technique:
la photo-illumination.

- * **1989:** Intervention d'un nouveau partenaire financier : la SODEXHO
Projet d'un nouveau complexe thermal.

- * **1991:** Ouverture le 8 Avril du nouvel établissement.

ANNEE	NOMBRE CURISTES
1979	151
1983	86
1986	< 100
1987	430
1988	677
1989	800
1990	930
1991	1292
<hr/>	<hr/>
Objectif 1998	3000

Alors, va-t-on vers la relance définitive tant méritée, de la Station Thermale de NEYRAC-LES-BAINS ?

C - NEYRAC-LES-BAINS : LA FORME RETROUVEE

1- LES RUINES SOUS LES BEAUX ARBRES :

1939 : Les sources coulent toujours, les eaux bouillonnent encore dans les bains abandonnés et pourtant la ruine gagne peu à peu la station Vivaroise qu'un implacable destin semble vouloir rayer de la carte thermique française. Sans que leurs mérites, si souvent vantés, aujourd'hui dédaignés, aient profité à quiconque, les eaux jaillissent et retournent aussitôt à la terre. Frappante image de la continuité de la nature, face à la versatilité des hommes.

Pourtant, rien n'avait laissé présager un tel désastre, NEYRAC ayant vu sa réputation se consolider au fil des années, et ce bien au-delà des frontières.

Le déclin commença vers la fin du XIXème Siècle ; des difficultés financières surgissent, les propriétés se morcelèrent. L'essor de la station thermique s'arrêta net. Il faut peu de temps pour détruire l'oeuvre des hommes. On le constate avec effroi devant l'établissement thermal, dont les murs semblent plier sous le poids de la toiture, ouvert maintenant à tous les vents et dans lequel les gravas emplissent les baignoires éventrées.

2 - ANALYSE des ECHECS SUCCESSIFS :

Avant d'atteindre ce paroxysme, en cette période d'avant-guerre, le déclin de la station de NEYRAC-LES-BAINS s'était déjà amorcé à maintes reprises.

En fait, la station, à travers de longues décennies d'oubli, n'avait connu que quatre périodes fastes au cours de son histoire:

- l'époque Romaine - du XIème au XIIIème Siècle,
- de la fin du XVIIème à la fin du XVIIIème Siècle,

- la fin du XIXème Siècle.

La qualité de ses eaux et de ses boues ne mériterait-elle pas que leur renommée traverse indemne l'épreuve du temps ?

Non, loin s'en faut, les eaux de NEYRAC ont des propriétés thérapeutiques largement démontrées par des années d'utilisation.

Qu'a-t-il donc manqué à NEYRAC pour que son prestige se perpétue au cours du temps?

Certainement la visite d'un roi ou d'une reine, d'un empereur ou d'une personnalité qui aurait marqué de son sceau la petite station Vivaroise.

Que serait DAX sans la visite de Mademoiselle de MONTPENSIER (1627- 1693)?

NEYRAC ne peut, comme BOURDONNE LES BAINS, s'enorgueillir d'avoir envoyé de la "bourbe" à Louis XIV, alors qu'il était mourant.

Il a aussi manqué à NEYRAC, suivant les époques, des mécènes, des capitalistes ou des investisseurs qui croyaient au capital thermal.

A la place de ceux-là, la station a vu se succéder maints et maints propriétaires, manquant non seulement de finances, mais surtout de dynamisme et de motivation pour rendre les installations confortables et accueillantes.

Les trop nombreuses successions qui avaient provoqué un morcellement à l'extrême des propriétés, en plus d'entraîner de multiples procès pour des questions d'intérêt personnel, empêchaient toute organisation.

* Organisation, si nécessaire et pourtant si souvent inexistante du domaine médical.

* Organisation d'aménagements parallèles pour le bien-être des curistes : distractions, commodités diverses...

* Organisation d'une campagne publicitaire, digne de ce nom, pour la promotion de la station qui, durant de nombreuses années, a souffert de la concurrence d'un autre Etablissement Thermal proche (VALS LES BAINS pour ne pas le nommer).

3.- NEYRAC VA-T-ELLE ENFIN RENAÎTRE ?

Car il faut souhaiter voir renaître NEYRAC, le Vivarais, qui compte déjà, avec VALS LES BAINS, un joyau inestimable, ne peut laisser périliter cette autre merveille.

NEYRAC, la guérisseuse, était elle-même malade. Mais la "sagesse des Nations" l'a dit "Plaie d'argent n'est pas mortelle". Encore, fallait-il qu'elle soit soignée à temps.

Il était à souhaiter qu'on ne laisse pas descendre la station trop bas, car comme dans "la MOFETTE de NEYRAC", au-dessous d'un certain niveau, règne la mort.

Aujourd'hui, NEYRAC, même si elle n'a toujours pas accueilli d'éminentes personnalités, semble avoir trouvé un investisseur de taille.

NEYRAC renaît, cela en valait la peine.

4 - UN INVESTISSEUR ET DES PROJETS AMBITIEUX :

L'arrivée de la SODEXHO s'est immédiatement traduite par la construction du nouveau complexe thermal, abritant des installations thérapeutiques n'ayant rien à envier aux grandes stations.

4 -1 Objectif et projets:

Depuis l'amorce de la relance, en 1987, les taux de fréquentation suivent une courbe toujours croissante.

Après cinq années d'existence, la Société des Thermes de NEYRAC-LES-BAINS, a un objectif à la mesure de ses ambitions:

1983	86	curistes
1988	677	curistes
1989	800	curistes
1990	930	curistes
1991	1292	curistes

OBJECTIF	1998:	3.000 curistes
----------	-------	----------------

En conséquence, les projets d'aménagement se font toujours plus nombreux:

- construction d'une résidence de 28 studios, avec l'aménagement d'une cafétéria,
- aménagement d'un parc de loisir et de sport,
- augmentation des activités commerciales sur le site,
- le développement des secteurs secondaires du thermalisme intéresse également les gestionnaires d'aujourd'hui,
- ouverture sur le créneau "Remise en forme",
- productions cosmétiques et pharmaceutiques,
- mise en place d'un embouteillage des eaux.

4 - 2 Techniques d'aujourd'hui et de demain :

La construction d'un outil thermal ultramoderne a permis la mise en place de nouvelles installations pour le bien-être du curiste:

- utilisation de la lumière naturelle,
- fonctionnement en module de soins .

On a pu voir, par ailleurs, l'introduction de techniques nouvelles ou le maintien de particularités spécifiques à NEYRAC:

- photo-illumination,
- douche pénétrante,
- utilisation de la boue naturelle.

5- CONCLUSION :

Aujourd'hui, la petite station de NEYRAC-LES-BAINS semble sauvée, l'avenir s'annonce plus clément.

Certes, le pari ambitieux, s'il n'est pas encore gagné, semble bien engagé dans cette voie.

Il faudra, toutefois, que la nouvelle Société de gestion reste vigilante et attentive aux désirs de sa clientèle.

Dans une région où le thermalisme est très développé :

- RHONE-ALPES: 1ère région thermale française -
- la station veut garder son caractère familial.
- exemple marquant: la relation privilégiée MERE/ENFANT dans le Service de dermatologie.

Caractère familial qui, plus est, exprime le juste reflet d'un pays aussi chaleureux que l'Ardèche.

D- EVOLUTION des MENTALITES face au THERMALISME

1- PROFIT DU CURISTE:

1.- 1 Anecdote du passé:

A l'époque Gallo-romaine, les soldats, les riches citoyens et les malades profitent de l'effet des eaux, durant les saisons.

C'est dès cette époque que l'image "sulfureuse" des bains romains apparaît et qui, surfaite ou non, perdure au cours des siècles. Si, dans les premiers temps, hommes et femmes sont séparés pour prendre leurs bains, rapidement les deux sexes se mêlent dans les mêmes compartiments, ce qui entraîne de joyeux débordements.

Les thermes acquièrent ainsi une réputation nouvelle, loin de celle provenant des seules qualités thérapeutiques des eaux.

1 - 2 le Thermalisme Mondain:

Lors de la Renaissance , le thermalisme s'amplifie puisqu'on s'intéresse à l'antiquité, et la Cour fréquente les thermes. C'est aussi à cette époque que l'on introduit la cure de boisson, pas forcément goûtée de tous, si l'on en croit Mme de SEVIGNÉ, en cure à VICHY en 1676:

"J'ai donc pris des eaux ce matin, ma très chère. Ah!! qu'elles sont méchantes!!...On va à 6 H à la fontaine. Tout le monde s'y trouve. On boit, et l'on fait une forte vilaine mine, car, imaginez-vous qu'elles sont bouillantes et d'un fort goût de salpêtre très désagréable. "

Du Premier au Second Empire, on voit le retour dans les villes d'eaux, des familles impériales, royales, des hommes de lettres et d'esprit qui entraînent les classes aisées à les suivre.

1 - 3 Les mesures sociales de 1930:

Sous l'impulsion des mesures sociales liées à la loi de 1930 sur l'assurance sociale, le thermalisme français devient accessible à un nombre croissant de clients.

Cela conduit à la création d'établissement de Première Classe, permettant aux stations de conserver leur clientèle traditionnelle, tout en accueillant dans les Etablissements Seconde Classe, les nouveaux adeptes du thermalisme, souvent peu fortunés.

1 - 4 La mise en place du thermalisme social:

Les grands changements arrivent après la Seconde guerre mondiale.

1945: création de la Sécurité Sociale,

1947: le Thermalisme est reconnu comme thérapeutique,

1950: La Sécurité Sociale prend en charge certaines dépenses.

Dès lors, les assurés sociaux ont progressivement constitué l'essentiel de la clientèle des stations thermales, en se substituant à la clientèle de jadis. Les cures sont prescrites dans 90% des cas, toujours sous contrôle médical.

1.- 5- Le curiste nouveau est arrivé:

Depuis quelques années, à côté des curistes traditionnels, apparaît une nouvelle clientèle, plus jeune, plus active, à la recherche d'un traitement préventif, de rééquilibrage, de remise en forme, face aux pressions de la vie moderne.

2 - LES REUSSITES DU PASSE:

2.- 1 PLOMBIERES LES BAINS (VOSGES) :

Au cours du XVIIIème Siècle, la construction des Hôpitaux se multiplie.

Ainsi, à PLOMBIERES LES BAINS, sous l'oeuvre du Roi Stanislas LECZINSKI l'élévation , puis les aménagements autour de l'hôpital, embellissent le village (1740-1766).

Le roi de Pologne, Souverain des Duchés de Bar et de Lorraine, a contribué de belle manière à faire progresser et à améliorer les sources qui étaient sous son emprise.

Au cours du 2ème Empire, Napoléon III va jouer un rôle de tout premier ordre dans cette station thermale. Pas moins de onze séjours de cure (dont cinq à PLOMBIERES) lui donneront l'image d'un pratiquant convaincu des intérêts thérapeutiques des eaux. Loin de PARIS, il n'en néglige pas pour autant les affaires publiques.

Ainsi, bon nombre de Souverains lui rendront visite, dans la station, à la fois pour s'y entretenir et bénéficier des eaux.



Une modernisation de la station et de ses accès devient alors nécessaire: amélioration des routes, arrivée plus rapide du Chemin de Fer, construction d'un nouvel Etablissement.

La station thermale profite pleinement de la main impériale, l'Empereur surveillant lui-même l'avancement des travaux, d'une année sur l'autre.

A la fin du XIXème Siècle, lors de l'apparition du thermalisme mondain et de la fréquentation des Etablissements Thermaux par les hommes de lettres et d'esprit PLOMBIERES-LES-BAINS bénéficiera encore de la notoriété d'un personnage célèbre : Guy de Maupassant.

2 - 2 AIX LES BAINS:

Durant l'époque Gallo-romaine, période faste pour l'utilisation des eaux,

AIX LES BAINS a connu sa première activité thermale. Ainsi, comme à NEYRAC-LES-BAINS, des vestiges de bains et d'installations furent découverts sur le site.

Durant le Moyen-âge, période apparaissant pourtant peu propice, où l'engouement pour les Etablissements Thermaux est moindre, AIX-LES-BAINS a, semble-t-il, poursuivi son activité.

La station Savoyarde a véritablement forgé sa réputation au moment de la naissance du thermalisme de cour, période durant laquelle Henri IV fréquentait avec beaucoup d'enthousiasme l'Etablissement Thermal.

Au cours du XVIIIème Siècle, de gros travaux d'aménagement seront réalisés à AIX-LES-BAINS. Un nouvel Etablissement Thermal avec colonnes, bains et cabines de douche, est édifié, les lieux de promenade sont transformés...

A la veille du Second-Empire, grâce à l'ordonnance royale du 08 Juin 1823 prévoyant l'embellissement et l'extension des villes d'eaux, AIX-LES-BAINS deviendra l'une des stations à la pointe du progrès.

2 -3 Analyse :

A travers ces deux exemples, choisis parmi tant d'autres, il est clair que, tout au long de l'histoire, le sort du thermalisme en général, et de certaines stations en particulier, a été étroitement lié à la bienveillance de quelques grands Souverains.

Au temps des classes nobles et élitistes, l'opportunité était de mise. Qui n'avait pas la chance d'accueillir, en ses lieux, gentilhomme, bon penseur, riche héritier, ou bien même étranger fortuné, voyait son oeuvre périliter et risquait d'être oublié.

La démocratisation du XXème Siècle, a entièrement bouleversé les données. Aujourd'hui, les stations thermales doivent savoir élargir leur éventail et s'ouvrir vers de nouveaux horizons.

3 - REALITES d'AUJOURD'HUI

La FRANCE se trouve dotée d'une richesse hydrominérale tout à fait exceptionnelle. Avec 2500 sources existantes, dont 1200 reconnues, 104 stations thermales réparties dans 40 départements, elle possède le premier patrimoine thermal mondial.

Potentiel hydrominéral impressionnant et qui, pourtant, ne permet pas à la France de prétendre à la première place du thermalisme et ce, pour de multiples raisons .

cf Annexe 41

3.1 - Médicalisation du thermalisme:

Il est clair que, désormais, le sort du thermalisme est étroitement lié à la politique gouvernementale et à celle de la Sécurité Sociale.

Avec la prise en charge par celle-ci des soins thermaux, une nouvelle clientèle s'installe, en même temps qu'apparaît explicitement la notion de rigueur Scientifique des soins prodigués; les stations thermales devant se spécialiser dans une orientation thérapeutique principale, assortie souvent d'une orientation secondaire .

Cette spécialisation apparaît comme la garantie d'une Crénothérapie scientifique de haut niveau.

Par ailleurs, les Médecins se doivent, depuis peu, de prescrire, pour une même indication donnée, la station thermale la plus proche, et ce conformément aux directives de la Sécurité Sociale

cf Annexe 42

3. - 2 Vieillesse et disponibilité variable de la clientèle:

Au cours des années, la clientèle thermale s'est profondément transformée, il s'agit aujourd'hui essentiellement d'une clientèle âgée.; les "quarante/soixante ans" représentent, à ce jour, entre un tiers et la moitié de la clientèle; la tranche supérieure les "soixante/quatre-vingt ans" de un quart à trois quarts des curistes, selon les stations.

Cette augmentation de la proportion des personnes âgées va de pair avec l'allongement de la durée moyenne de la vie et des pathologies longues et chroniques qui en découlent. exemple: Rhumatologie.

Par ailleurs, dans la population active, certains clients "potentiels", pour des raisons personnelles ou professionnelles ne peuvent se libérer durant trois semaines.

3 - 3 La concurrence Européenne :

L'avenir des stations thermales françaises ne se situe pas uniquement sur le marché national. Les autres pays d'Europe disposent également de richesses crénothérapeutiques et climatiques, et offrent aux curistes autochtones ou étrangers, une médecine thermale et des équipements de qualité.

cf Annexe 43

- PERSPECTIVES D'AVENIR :

Le thermalisme français doit, dès maintenant, relever le défi d'un marché thermal européen homogène dans sa fréquentation et ses structures.

Pour cela, il doit moderniser et promouvoir ses stations.

4 -1 Modemisation des stations :

4.-1.-1 L'équipement:

.L'établissement thermal constitue le centre et le point de départ de tout le développement d'une station.

Il attire chaque jour, curistes et employés, symbolise par son architecture et son dynamisme le poids économique de l'industrie de la ville. En tant qu'entreprise, l'établissement de cure recherche son expansion pour améliorer ou moderniser ses capacités d'accueil et la qualité des prestations offertes aux curistes.

4 -1 -2 hébergement:

Le potentiel d'hébergement offert par les stations thermales est. considérable :

340.000 places en capacité simultanée. Ces structures d'hébergement et d'accueil sont extrêmement diverses. Si l'on assiste à la disparition de l'hôtellerie de luxe, il est possible de constater le développement d'hôtels et de meublés , ainsi que de logements sociaux, de campings et de maisons d'enfants.

Egalement, depuis les années soixante et parallèlement au camping-caravaning, l'accueil "social" s'achemine vers un type d'hébergement plus touristique, tel que les maisons familiales de vacances, les Gîtes Familiaux et les Villages-Vacances

4 - 1- 3- Soutien de l'Etat et de la Région :

L'effort de l'Etat pour les investissements thermaux, s'est traduit à différentes occasions, selon des formes variées:

* des subventions directes accordées par le Ministère de la Santé depuis 1975

*des prêts du Fonds de Développement Economique et Social créé en 1955, qui ont permis, jusqu'en 1975, aux établissements thermaux, d'obtenir des crédits à faible taux d'intérêt. Au cours du temps, les engagements de l'Etat dans le cadre des programmes régionaux se sont multipliés. Il s'agit de contrats entre une région et l'Etat pour mettre en oeuvre un programme spécifique d'investissements, de modernisation des équipements. La première initiative de cette nature a concerné le plan spécial de développement du Massif Central entre 1979 et 1983 qui concernait 15 stations, dont NEYRAC-LES-BAINS. Les objectifs étaient de moderniser les Etablissements Thermaux, d'augmenter leur capacité d'accueil et d'aménager les quartiers thermaux. Autre initiative massive en faveur du thermalisme : le contrat de plan Etat-Région Rhône-Alpes 1985-1988. Il s'agit également de moderniser les stations thermales Rhône-Alpes et de les préparer à l'échéance de 1992, date de l'ouverture théorique du Marché Européen et des Jeux Olympiques. Ce contrat concerne six stations thermales, dont SAINT LAURENT LES BAINS (07). Entre 1987 et 1988, 623 MF sont investis pour améliorer les thermes, l'accueil l'environnement des stations du "Pays des Sources", un effort qui se poursuit au rythme de 1 M.F d'investissements par jour, dans les 17 stations de RHONE-ALPES.

4 - 2 Promotion des Stations Thermales:

Promouvoir les stations, c'est investir dans la communication en tentant de valoriser leur potentiel, dynamiser et rajeunir leur image de marque et attirer de nouveaux curistes. Cette promotion peut se faire par différents moyens.

4.-2.1 création de chaines thermales.

Il en existe d'ores et déjà quatre:

- la Chaine Thermale du Soleil ,
- Eurothermes ,
- Promothermes ,
- Thermafrance .

Elles ont comme spécificité la volonté de proposer un "produit thermal" uniforme, garantissant une qualité égale d'accueil.

4.-2.-2 création de fédérations et de syndicats, :

ayant pour rôle de prendre en charge les actions destinées à développer la connaissance du thermalisme et de patronner des opérations nationales de promotion.

Exemples: Salon des Thermalies créé en 1981,
Edition de la Gazette Officielle du Thermalisme .

A ce jour, il existe une bonne dizaine de syndicats et fédérations du thermalisme régional dont

"Thermauvergne" et "Rhône-Alpes Thermal".

4.-2-3 Promotion touristique :

Au-delà de ces différents regroupements, les stations thermales, elles-mêmes, s'organisent autour d'offices de tourisme et de syndicats d'initiative. En effet, une station, classée auprès du Ministère de la Santé, peut demander au Préfet du département, la création d'un établissement public, à caractère industriel et commercial, appelé Office du Tourisme.

4.-2-4 la prospection médicale :

L'effort publicitaire et promotionnel du thermalisme ne peut se satisfaire d'une simple présentation touristique. Le thermalisme reste en effet d'abord un "médicament," remboursé par la Sécurité Sociale, et administré après prescription médicale .

D'autre part, plusieurs salons, comme le MEDEC, sont l'occasion, pour le corps médical des stations thermales, d'expliquer les bienfaits des cures et d'en prouver scientifiquement les résultats.

4- 3 "Rhône-Alpes Thermal" ou le Pays des Sources :

En se dotant d'équipements thermaux performants, de centres de recherche, de personnel qualifié, notre région a su mettre à profit une ressource naturelle inestimable, optimiser ses qualités curatives, et est devenue en 1987, la première région thermale de France.

Rhône-Alpes c'est aussi la santé. De cette symbiose fondée sur l'innovation et la tradition, jaillit une vitalité décuplée : 120.000 curistes - 17 stations thermales 7 stations climatiques - 1 institut régional de recherche thermale - 1 institut national de formation du personnel thermal et de santé, mais surtout 11 indications médicales, ce qui veut dire que toutes les affections traitées par les eaux thermales sont réunies dans la région.

Ce sont autant de chiffres-clés et de bonnes raisons d'aborder le thermalisme Rhône-Alpes en "thermes" d'excellence.

cf Annexe: 44

Chaque station thermale a donc tout naturellement construit sa renommée en fonction de sa spécificité. En Ardèche, NEYRAC-LES-BAINS réalise des prouesses dermatologiques avec son eau calcique et carbogazeuse à 30°C.

"Rhône-Alpes Thermal" oriente aujourd'hui sa promotion vers plusieurs objectifs :

- en doublant son budget à près de 2 MF, il a décidé d'engager des actions de notoriété afin d'attirer encore plus d'adeptes.: Objectif 91: 10.000 curistes supplémentaires.

- il a lancé en 1990 "36.15 INFO SOURCES", un serveur télématique qui donne accès à un fond documentaire sur les affections, les cures et les stations thermales

cf Annexe: 45

- il s'est fait porte-parole actif du thermalisme auprès des pouvoirs publics :

-demande d'introduction de l'hydrologie dans l'enseignement médical
 -baisse du taux de TVA à 5,5% - partisan d'un thermalisme de prévention
 "Rhône-Alpes Thermal" favorise l'implantation du Tourisme de Santé auprès
 d'une clientèle nouvelle.

4 - 4- Le Tourisme de Santé.

Aujourd'hui, le thermalisme bouge, son champ d'action s'élargit.

Les stations thermales ne se contentent plus de traiter les maladies, elles s'orientent vers la remise en forme, la détente, la vitalité. Le tourisme de santé constitue, sans nul doute, la forme la plus moderne de l'usage de l'eau.

40 centres de remise en forme ont ouvert leurs portes depuis l'invention, en 1979, à Contrexéville, du premier "Forfait Ligne" de 10 jours. Depuis, de multiples formules, plus courtes, plus souples, plus attrayantes, sont proposées par les villes d'eaux.

Par exemple, NEYRAC-LES-BAINS propose des formules "Détente 1, 3 ou 6 jours".

Aujourd'hui, la remise en forme concerne 1% de la clientèle thermale, et assure 5 à 6% du chiffre d'affaire du thermalisme. Quels que soient les débats de doctrine sur cette nouvelle activité thermale, celle-ci correspond nettement à la demande d'une clientèle moins tournée vers l'aspect médical du thermalisme, moins âgée et soucieuse d'améliorer son état physique à travers des "minicures", antitabac, d'amaigrissement ou d'hygiène alimentaire.

cf Annexe : 46

CHAPITRE II :
ECONOMIE DU THERMALISME

(16) (25) (26) (29) (31) (33) (34)

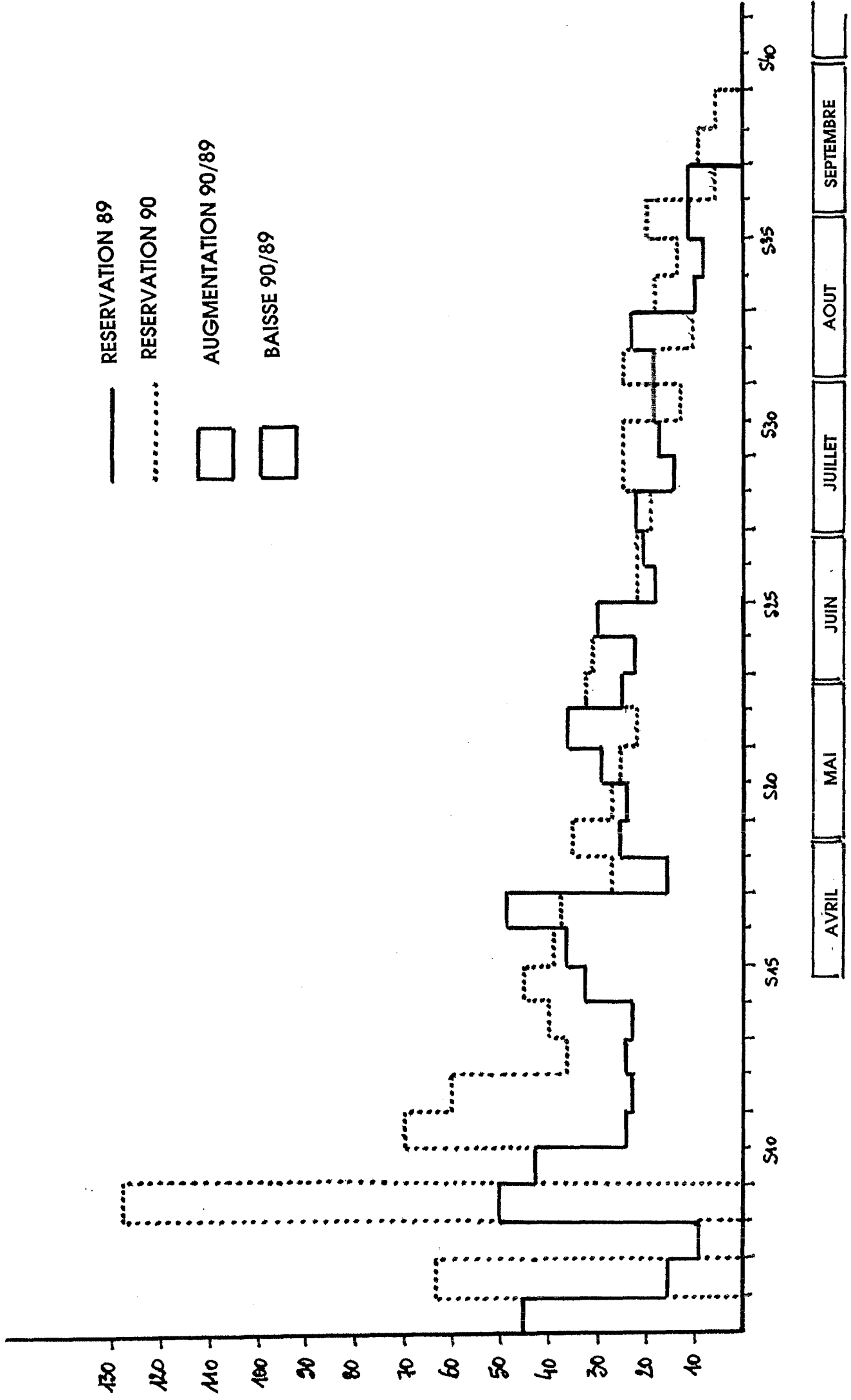
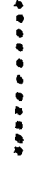
RESERVATION

RESERVATION 89

RESERVATION 90

AUGMENTATION 90/89

BAISSE 90/89



AVRIL MAI JUIN JUILLET AOUT SEPTEMBRE

L'année 1991 confirme la tendance; la courbe des réservations poursuit sa croissance.

Cette augmentation très marquée a été, sans aucun doute, favorisée par l'annonce de l'ouverture du nouvel établissement.

Nombre de réservations	1989	1990	1991
	793	973	1334
Evolution	+ 22,7%		+ 37,2 %

Il est un point important à souligner : le phénomène des annulations.

On peut noter une augmentation très importante des annulations ces deux dernières années, augmentation due, bien entendu, au nombre croissant des réservations, mais aussi à leur précocité qui implique souvent des imprévus.

II - CROISSANCE DE LA FREQUENTATION

2 - 1 Etude de la fréquentation totale 1989-1990 :

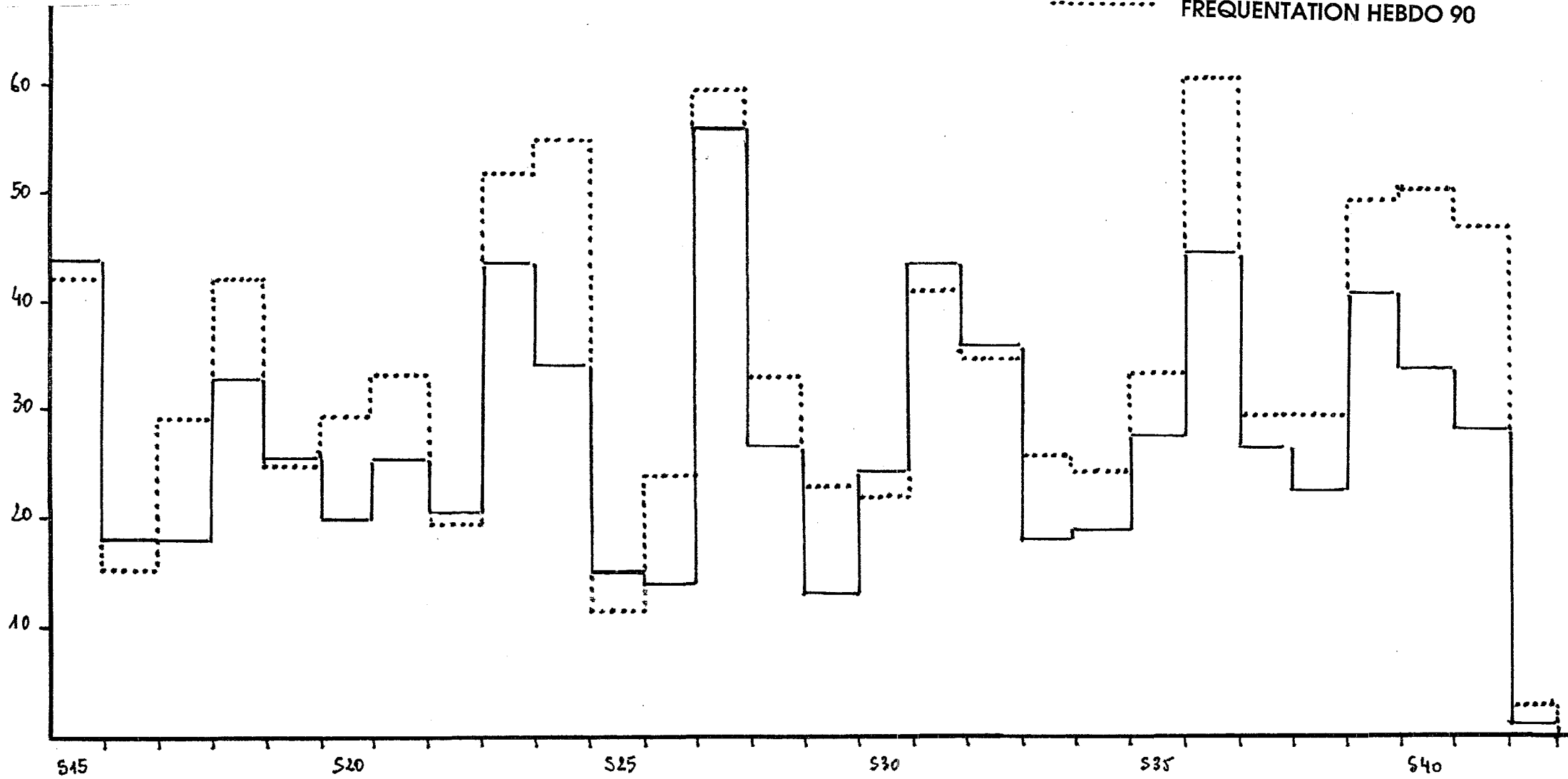
cf Annexe 48

L'étude du graphique de la fréquentation nous permet les interprétations suivantes :

* Au terme de la saison 1990, la fréquentation atteint 930 curistes, soit une croissance annuelle de 18%, alors que la tendance nationale est de + 2,8%.

EFFECTIF CURISTES

———— FREQUENTATION HEBDO 89
 FREQUENTATION HEBDO 90



AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
-------	-----	-----	---------	------	-----------	---------

□ AUGMENTATION 90/89

□ BAISSSE 90/89

* Les principales augmentations se situent pendant les zones "hors vacances scolaires" (+ 35%) alors que dans le même temps, la période chaude du 15 Juillet au 15 Août subit une baisse notable: - 9%.

Ces chiffres sont d'autant plus intéressants que les efforts de promotion ont été jusqu'ici très limités. cette augmentation s'explique par les effets d'une diffusion de l'information par le "bouche à oreille".

D'autre part, la clientèle en général âgée des établissements thermaux explique, à elle seule, l'abandon progressif des périodes chaudes fatigantes au profit des mois du printemps et d'automne, plus reposants et agréables.

2. -2- Fréquentation au cours de la saison 1991 :

	1	9	8	9	1	9	9	0	Augmentation 90-89	1	9	9	1	Augmentation 91-90	% delta (91-90)/90						
	TOT	RH	DR	DH	TOT	RH	DR	DH	TOT	RH	DR	DH	TOT	RH	DR	DH	Total	RH	DR	DH	
!Semaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	9	1	0	10	9	1	0
!Cumul	781	529	194	58	1939	657	209	73	158	128	15	15	1292	954	243	95	353	297	34	22	
!Saison	781	529	194	58	1939	657	209	73	158	128	15	15	1292	954	243	95	353	297	34	22	
!	%	100%	68%	25%	74%	100%	70%	22%	84%	100%	81%	9%	94%	100%	74%	19%	74%	100%	84%	10%	6%
!Factures		791				930															

Le taux de fréquentation de l'année 1991 confirme encore la tendance positive, mise en valeur par l'utilisation du nouvel établissement.

Nombre curistes	1989	1990	1991
	791	930	1292
Evolution	+18 %		+ 38 %

2.-3 Comparatif de la fréquentation 1989 et 1990 en fonction des indications thérapeutiques :

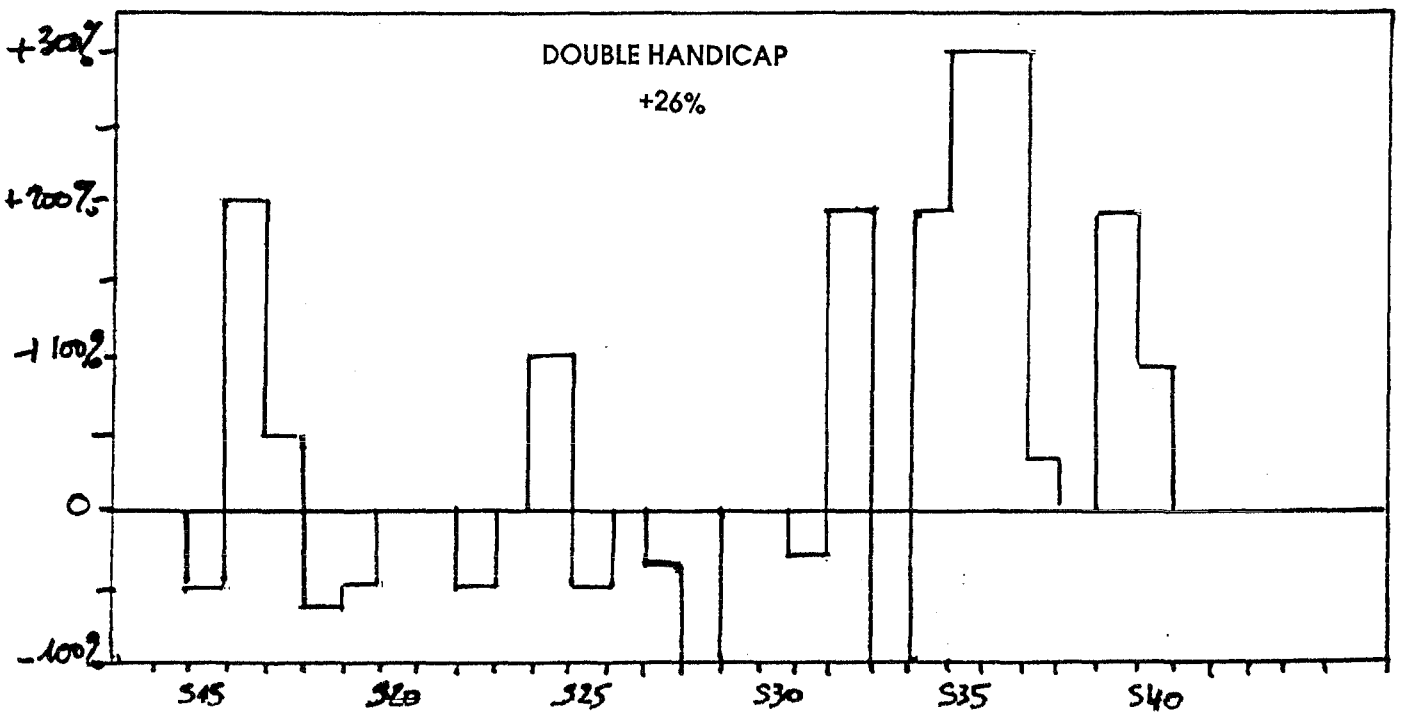
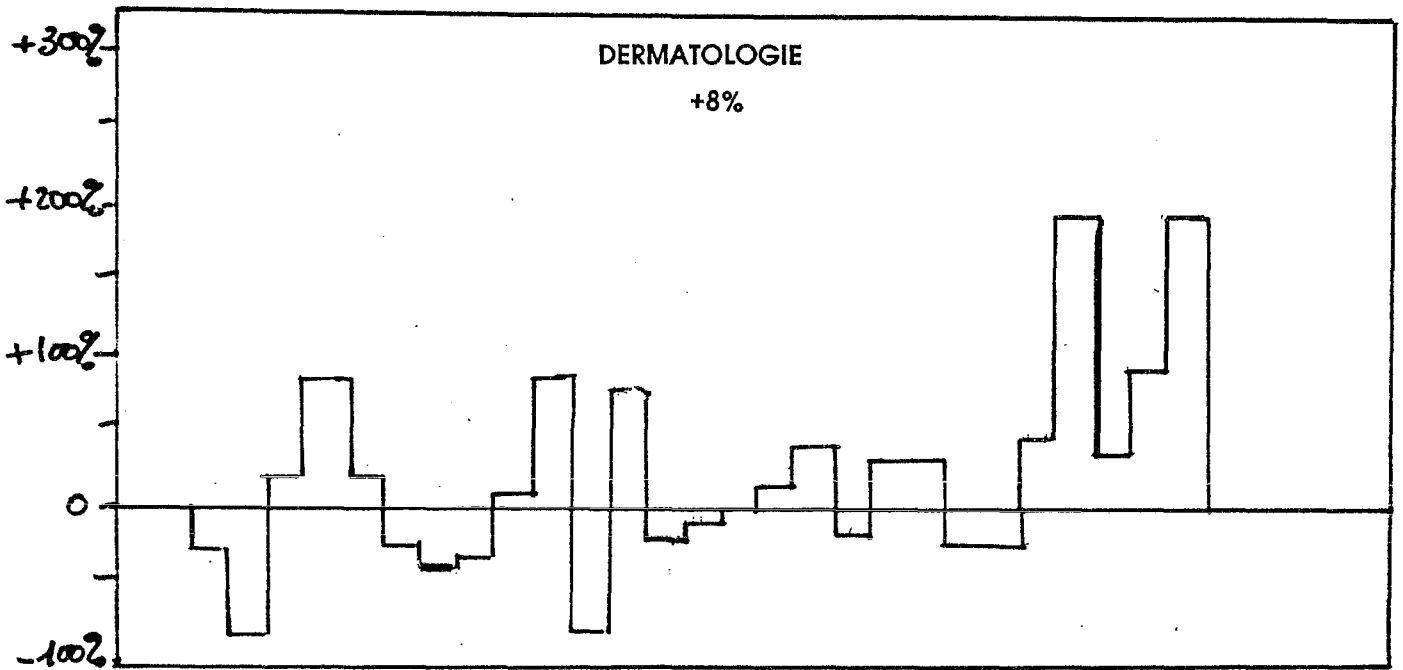
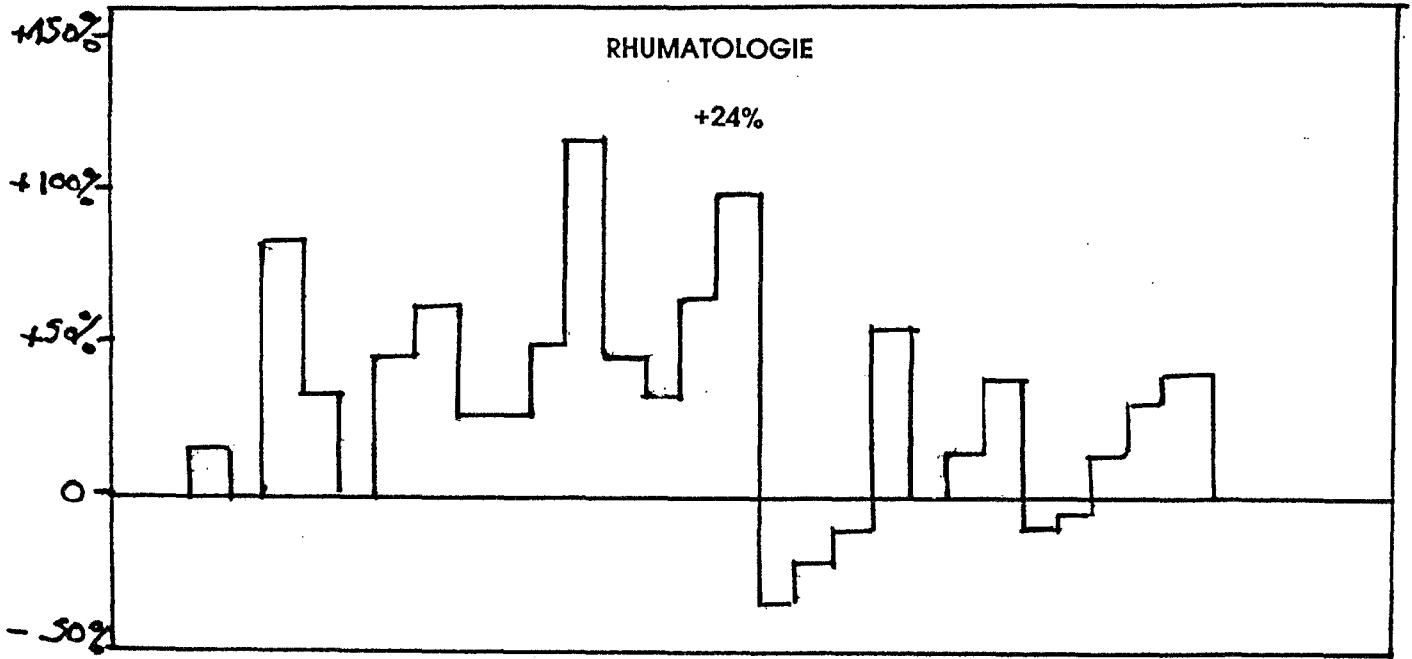
Les trois graphiques suivants nous permettent d'interpréter les évolutions, au cours de la saison, pour chaque type d'indication:

- * augmentation dans chaque secteur selon la tendance générale

- * fréquentation très importante en Rhumatologie, 67% de la clientèle totale simple reflet du thermalisme français en général où cette indication thérapeutique y est primordiale.

- * enfin, la clientèle de Rhumatologie est la seule à subir les baisses des périodes chaudes, ce qui s'explique, encore une fois, par la tranche d'âge avancé des personnes qui se font traitées pour cette indication.

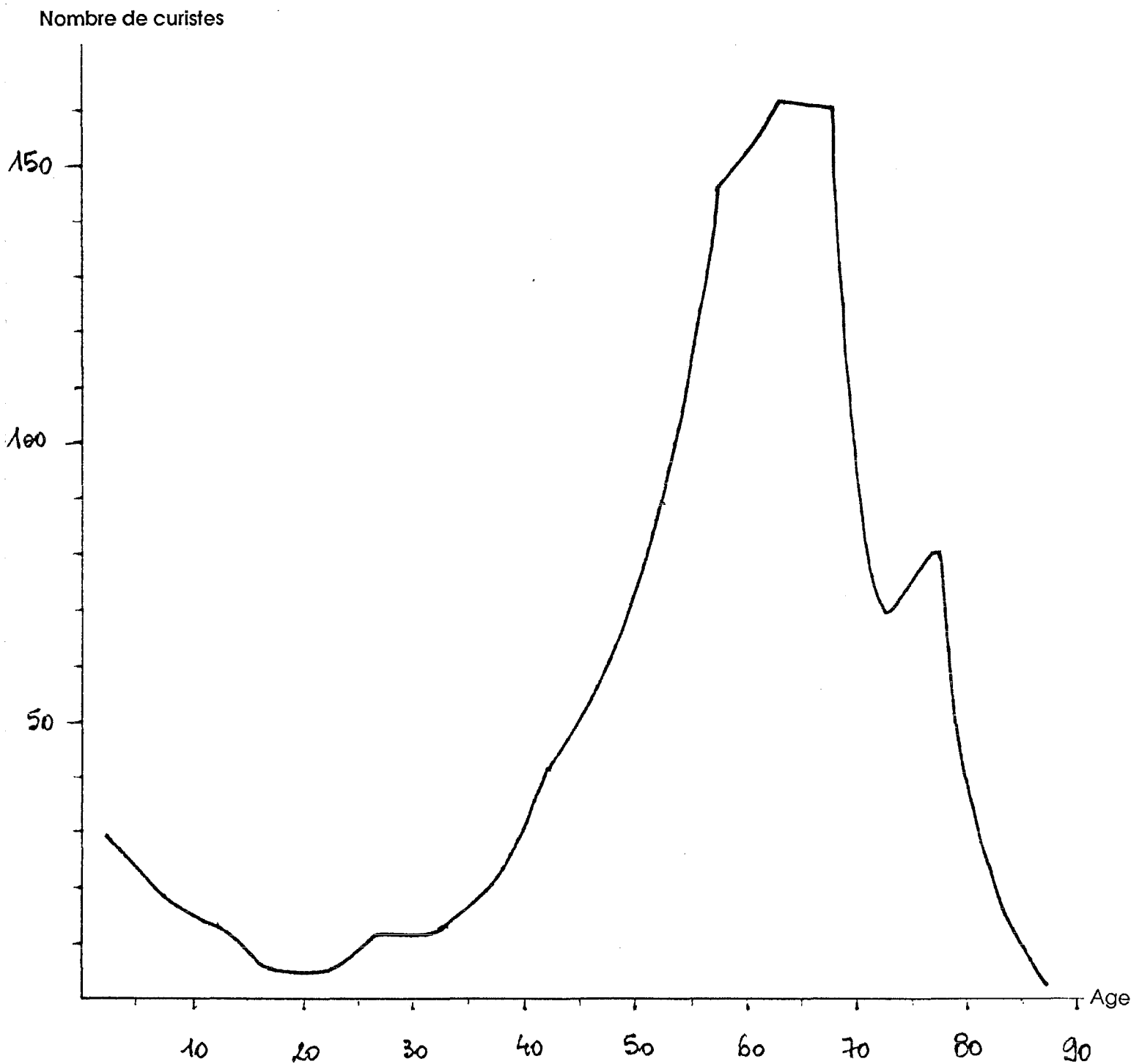
COMPARATIF FREQUENTATION HEBDOMADAIRE 90/89



3- ETUDE DU PROFIL DU CURISTE, AU COURS DE LA SAISON 1990 :

3-1 Répartition en fonction de l'âge :

cf Annexe 49



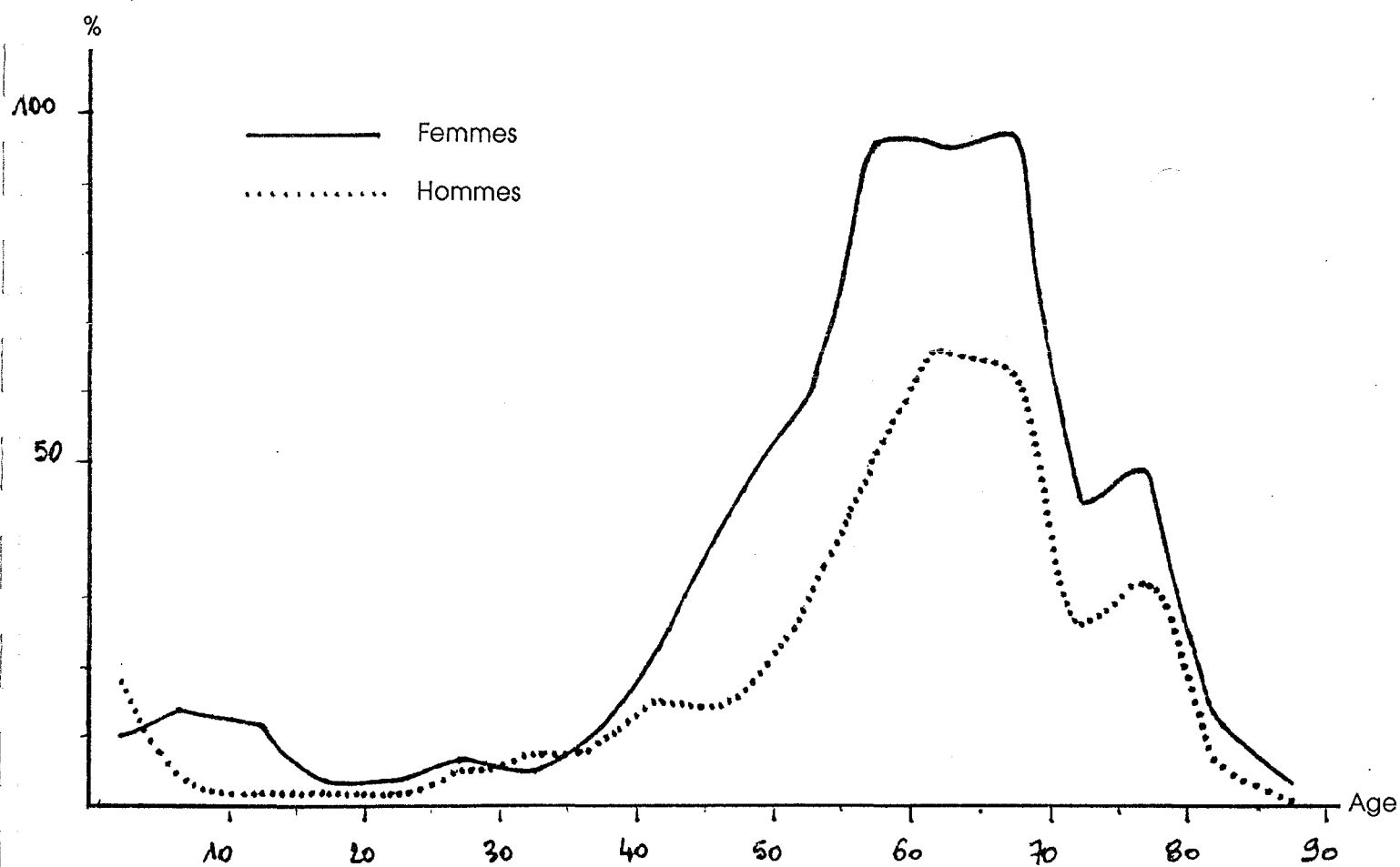
A travers ce graphique, on voit qu'il s'agit essentiellement d'une clientèle âgée.

* Les personnes âgées de plus de 50 ans, représentent plus de trois quarts de la population de la station : 77,5% exactement.

* Cette forte proportion de personnes âgées va de pair avec l'allongement de la durée moyenne de la vie.

3.-2- Répartition en fonction du sexe :

cf Annexe 50



La clientèle thermale de NEYRAC-LES-BAINS est constituée à 62,6% de femmes et à 37,4 % d'hommes. Ces proportions reflètent d'ailleurs exactement les tendances au niveau national.

Les raisons de cette féminisation de la clientèle tiennent à plusieurs phénomènes sociaux et culturels :

- * la population française est, tout d'abord, à large majorité féminine,
- * les femmes sont de plus en plus représentées, à partir de 45 ans, du fait de la moindre durée de la vie masculine.
- * enfin, les femmes inactives et les veuves partent plus facilement en cure que les actifs.

3 -3- Répartition en fonction du statut social :

cf Annexe 49

	Pourcentage
Sécurité Sociale	96,6
Cure libre	3,1
Accident du travail	0,3

* Il est à noter que le pourcentage représentant la Sécurité Sociale (96,6 %) englobe l'ensemble des Organismes Sociaux (CPAM - SLI - MGEN - MSA - etc..).

Ce tableau nous permet de mettre en valeur l'écrasante majorité du thermalisme social, à NEYRAC-LES-BAINS comme en France.

3 - 4 - Origines géographiques du curiste :**3 - 4 - 1 - répartition depuis 1987 par région administrative :**

REGION ADMINISTRATIVE	1987	1988	1989	1990
ALSACE	1	3	4	4
AQUITAINE	1	1	1	2
AUVERGNE	3	9	5	19
BOURGOGNE	6	8	3	7
BRETAGNE	2	5	5	9
CENTRE	1	4	3	7
CHAMPAGNE/ARDENNES	2	6	10	11
FRANCHE-COMTE	1	4	6	11
LANGUEDOC-ROUSSILLON	16	23	25	41
LIMOUSIN	0	0	0	0
LORRAINE	9	4	9	15
MIDI-PYRENEES	2	2	5	1
NORD	9	13	19	26
BASSE NORMANDIE	1	1	2	1
HAUTE NORMANDIE	5	8	6	6
PAYS DE LOIRE	2	11	5	6
PICARDIE	6	3	8	20
POITOU-CHARENTE	0	2	3	4
PROVENCE COTE D'AZUR	49	82	104	116
REGION PARISIENNE	34	43	53	60
CORSE	0	0	0	0
RHONE-ALPES	280	439	491	590
TOTAL	430	671	767	956

3 - 4 - 2 - Classement des premières régions :

	Fréquentation 1990
1 - Rhône-Alpes	62%
2 - P.A.C.A.	12%
3 - Région Parisienne	6%
4 - Languedoc/Roussillon	4,3%
5 - Nord	2,7%

P A C A = Provence , Alpes , Côte d'azur.

Interprétation

* Prédominance écrasante de la Région Rhône-Alpes, et ce pour plusieurs raisons :

- la station de NEYRAC-LES-BAINS fait partie des 18 stations de la fédération et donc bénéficie de la publicité de cet organisme,
- la proximité géographique de ces départements.

* les trois régions les plus proches (Rhône-Alpes , P.A.C.A, Languedoc/Roussillon) représentent près de 80% de la population thermale.

3.-4.-3 La clientèle ardéchoise :

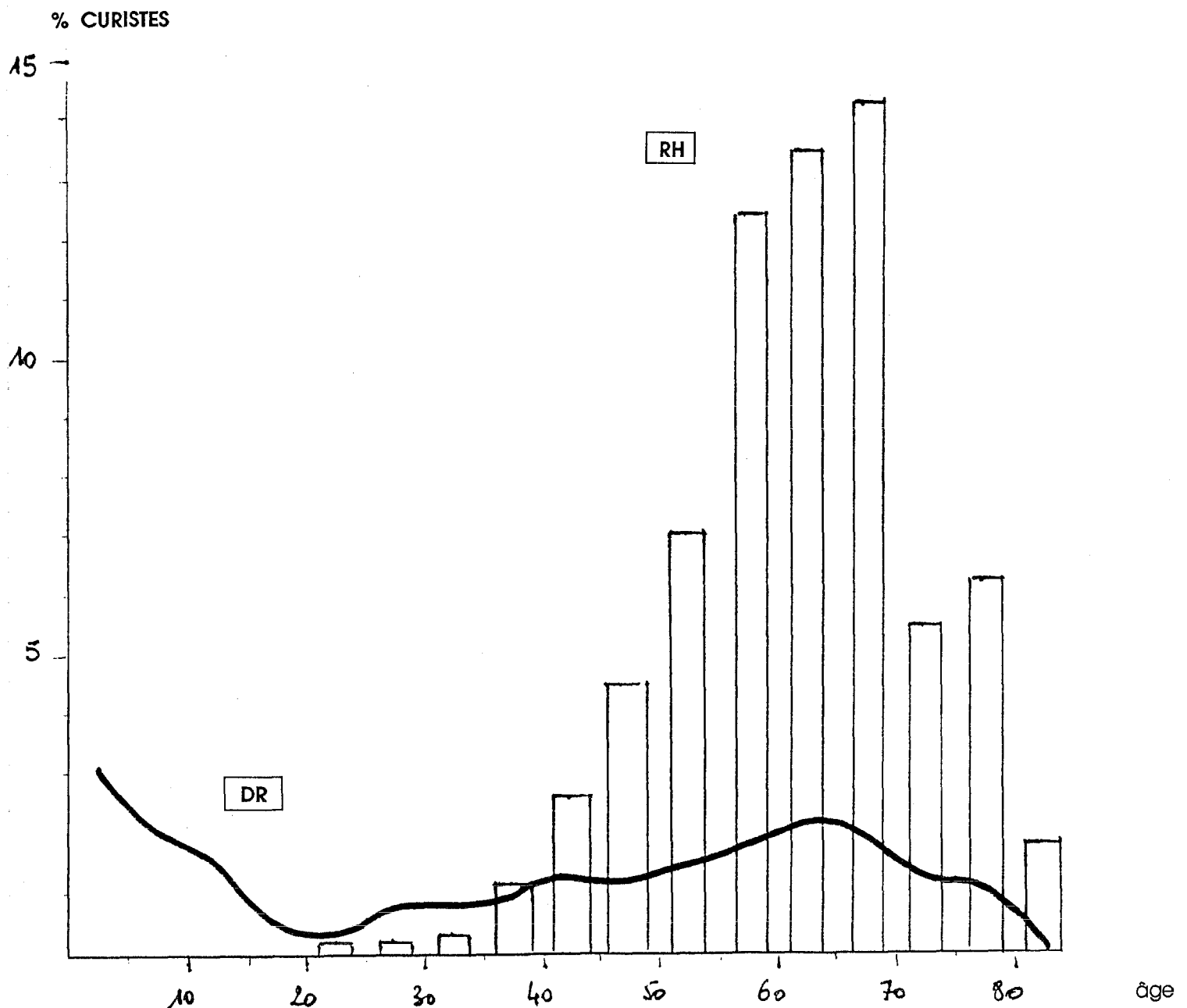
Au sein de la première région thermale française, le département de l'Ardèche représente 42% de la clientèle de l'établissement.

4- ANALYSE DES INDICATIONS THERAPEUTIQUES :

4 - 1 Répartition des indications thérapeutiques dans la fréquentation globale :

cf Annexe 52

AGE	0	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	
FREQUENTION TOTALE 1990	936																		
REPARTITION % DERMATOLOGIE	3	2	1,5	0,5	0,3	0,8	0,9	0,9	1,3	1,2	1,5	1,8	2,2	2,1	1,3	1,1	0		
REPARTITION % RHUMATOLOGIE	0	0	0	0	0,2	0,2	0,3	1,2	2,6	4,5	7,0	12,4	13,5	14,3	5,5	6,2	1,8		



RH : Rhumatologie

DR : Dermatologie

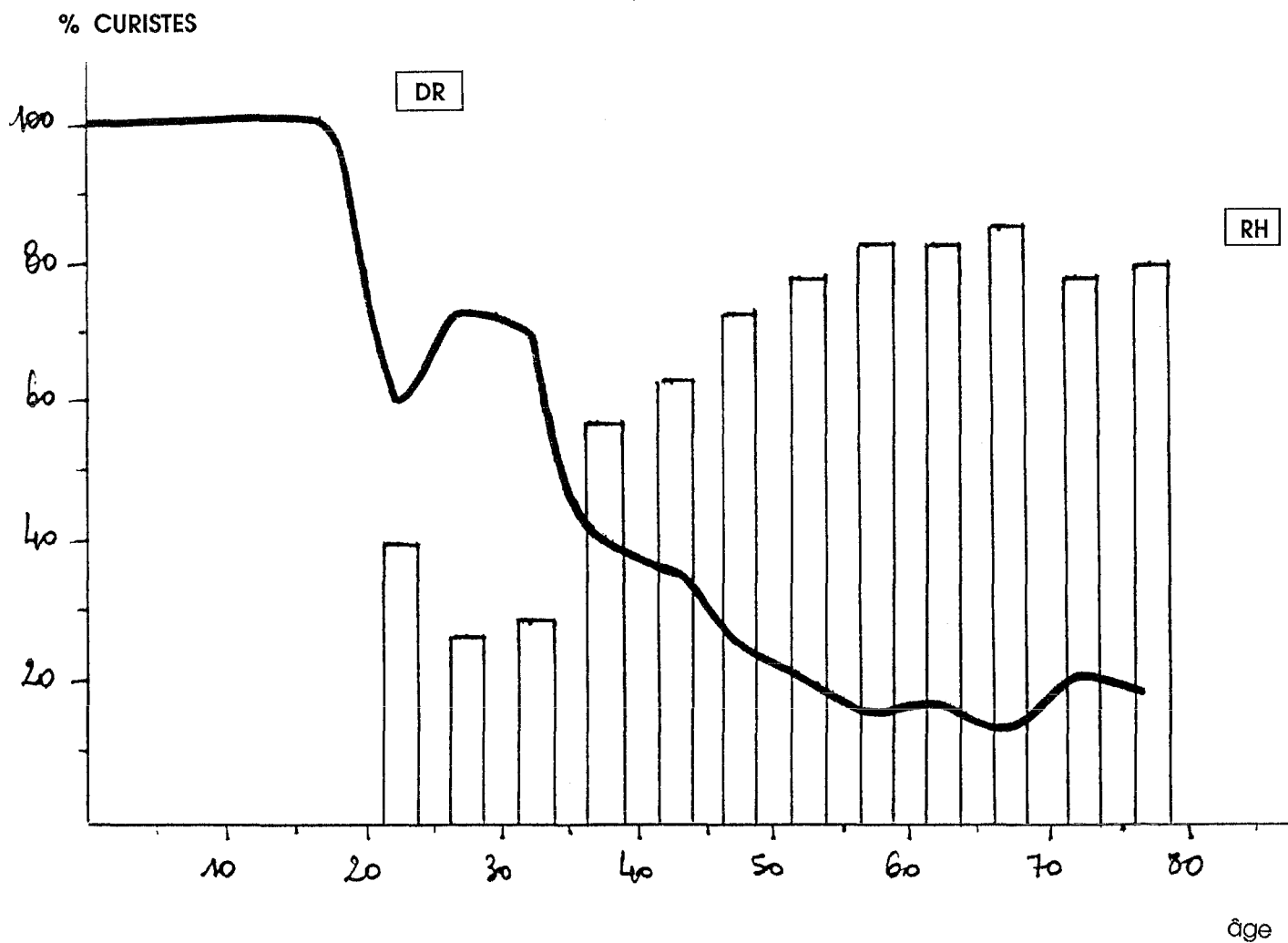
L'analyse du graphique des indications thérapeutiques met en valeur les points suivants:

Prépondérance de la Rhumatologie avec près de 70% de la fréquentation totale, la Dermatologie ne représentant, quant à elle, seulement 22% Le reste de la clientèle étant des personnes présentant un double handicap.

4.- 2- Répartition des indications thérapeutiques par tranche d'âge:

cf Annexe 52

AGE	0	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80
EFFECTIF PAR TRANCHE	28	18	13	5	3	7	8	8	12	11	14	17	21	19	12	10	
REPARTITION % DERMATOLOGIE	100	100	100	100	60	73	71	42	36	26	21	16	17	14	21	19	
REPARTITION % RHUMATOLOGIE	0	0	0	0	40	27	29	58	64	74	79	84	83	86	79	81	



En Dermatologie , la cure thermique fait partie intégrale du traitement de l'eczéma atopique de l'enfant, utilisé dès l'âge de trois mois, presque comme traitement de première intention; ce qui explique la totalité de la clientèle de 0 à 20 ans dans ce service.

A partir de 40 ans, l'indication Rhumatologique devient prépondérante, et ce pour les raisons déjà évoquées

B - ELABORATION ET ANALYSE D'UN QUESTIONNAIRE

1. BUT ET INTERETS DU QUESTIONNAIRE :

Afin de compléter notre étude socio-économique de la station thermique de NEYRAC-LES-BAINS, nous avons établi un questionnaire, qui a été distribué par le bureau d'accueil de l'Etablissement aux curistes tout au long de la saison 1991.

En nous permettant tout d'abord d'analyser le profil du curiste, ce questionnaire nous a aidé à découvrir comment était perçu le séjour de cure à NEYRAC-LES-BAINS pour la clientèle dans les domaines suivants :

- accueil,
- Hébergement,
- Activités, loisirs,
- Bénéfices sur la santé .

Cette analyse pourra, par la suite, permettre d'orienter le développement vers les secteurs à améliorer en priorité.

2. QUESTIONNAIRE :

Cher(e) ami(e) curiste,

ce questionnaire anonyme a été élaboré par deux étudiantes en pharmacie afin de compléter leur thèse; il vous sera remis par l'établissement de Neyrac-les-bains.

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir répondre aux quelques questions suivantes et vous souhaitons un très bon séjour ainsi qu'une excellente cure.

1_ Code postal du lieu de votre habitation: _ _ _ _ _

2_ Age: _ _

3_ Sexe: Homme Femme

4_ Profession:

Retraite	<input type="checkbox"/>	Employé	<input type="checkbox"/>
Cadre moyen	<input type="checkbox"/>	Ouvrier	<input type="checkbox"/>
Cadre supérieur	<input type="checkbox"/>	Agriculteur	<input type="checkbox"/>
Commerçant	<input type="checkbox"/>	Sans profession	<input type="checkbox"/>
Patron d'industrie et du commerce	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Profession libérale	<input type="checkbox"/>		

5_ Indication thérapeutique(s):

Dermatologie	<input type="checkbox"/>	Rhumatologie	<input type="checkbox"/>
Dermatologie + Rhumatologie	<input type="checkbox"/>		
Rhumatologie + Dermatologie	<input type="checkbox"/>		

6_ Spécialité du médecin qui a prescrit la cure:

Médecine générale	<input type="checkbox"/>	Dermatologie	<input type="checkbox"/>
Rhumatologie	<input type="checkbox"/>	Pédiatrie	<input type="checkbox"/>
Homéopathie	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

7_ Nombre de cures effectuées a Neyrac y compris celle-ci: _ _

8_ Comment êtes-vous venu à Neyrac ?

Voiture SNCF + Car
Taxi Véhicule sanitaire léger
Avion

9_ Etes-vous venu ?

Seul
En couple
En famille Nombre de personnes accompagnantes: _ _

10_ Quel est votre mode d'hébergement ?

Résidence principale Gîte rural
Résidence secondaire Hôtel
Chez un proche (famille, ami...) Camping
Location meublée

Pensez-vous que le prix de votre mode d'hébergement est:

Peu coûteux
Raisnable
Excessif

11_ Pour les personnes accompagnantes, trouvez-vous que les activités sont:

Insuffisantes
Convenables
Suffisantes

Quelle(s) amélioration(s) aimeriez-vous y trouver ?

Un plan d'eau Plus d'animation nocturne
Plus de commerces Plus d'excursions
Centre de loisirs Si autres, précisez lesquelles:

12_ Que pensez-vous du nouveau complexe thermal:

Pas du tout satisfait Peu satisfait
Satisfait Très satisfait

Repond-il à vos besoins de santé:

Oui Non Sans réponse

13_ Dans le cas d' un renouvellement de cure, avez-vous observé des bénéfices au niveau:

- Des lésions
- Des douleurs
- De la diminution de consommation des médicaments
- De la diminution des arrêts de travail

Si vous avez noté des améliorations, vous sont-elles apparues:

- Immédiatement après la cure
- Dans les six mois qui ont suivi la cure
- Plus de six mois après la fin de la cure

14_ Avez-vous fréquenté d'autres stations thermales ?

- Oui
- Non

Si oui, la ou lesquelles:

15_ Quelle a été votre impression sur votre séjour en général à Neyrac :

- Satisfaite
- Réservee
- Insatisfaite

16_ Vos remarques personnelles sur la station thermale de Neyrac les bains:

3 - RESULTATS :

Les résultats qui vont suivre ont été obtenus par le traitement de 100 questionnaires remplis par les curistes; ce qui représente un échantillon de 8% de la clientèle totale de la saison 1991.

3-1 origine géographique des curistes :

ARDECHE INF. à 20 km	28 %	} 60%
ARDECHE SUP. à 20 km	17 %	
RHÔNE-ALPES	15 %	
AUTRES REGIONS	40 %	

3-2 Age des curistes :

0 - 20 ans	2 %
20 - 40 ans	1 %
40 - 50 ans	13 %
50 - 60 ans	21 %
+ 60 ans	63 %

3-3 Répartition en fonction du sexe :

Femmes	60 %
Hommes	40 %

3-4 Profession :

Sans profession	12 %
Employés	11 %
Cadres/Commerçants	12 %
Retraités	65 %

3 - 5 Indications thérapeutiques :

Rhumatologie	78 %
Dermatologie	13 %
Double handicap	9 %

3 - 6 Médecins prescripteurs :

Généralistes	56 %
Généralistes Homéopathes	4 %
Rhumatologues	32 %
Dermatologues	8 %

3 - 7 Nombre de cures effectuées à NEYRAC :

1 cure	61 %
2 cures	12 %
3 cures	16 %
+ de 3 cures	11 %

3 - 8 Moyens de locomotion :

Voitures	97 %
S.N.C.F.	3 %

3 - 9 Etes-vous venu ? :

Seul	50 %
En couple	46 %
En famille	4 %

3 - 10 Modes d' hébergement :

Résidence principale	28%
Chez un proche	15%
Meublé	21%
Gîte rural	14%
Hôtel	15%
Camping	7%

PRIX :

Raisonné	94%
Excessif	6%

3 - 11 Activités :

Insuffisantes	51%
Convenables	16%
Suffisantes	5%
Sans réponse	28%

Quelles améliorations aimeriez-vous y trouver ?

Plan d' eau	16%
Plus de commerces	56%
Centre de Loisirs	27%
Animations nocturnes	8%
Excursions	11%

Total supérieur à 100%, plusieurs réponses possibles.

3 - 12 Impressions sur le nouvel établissement :

Pas satisfait	0%
Satisfait	40%
Très satisfait	60%

Répond-il à vos besoins de santé ?

Oui	88%
Non	0%
Sans réponse	12 %

3 - 13 En cas de renouvellement de cure :

Bénéfices au niveau :

Des lésions	5%
Des douleurs	60%
De la diminution de la consommation de médicaments	30%
De la diminution des arrêts de travail	5%

Améliorations après la cure :

Immédiate	16%
Dans les 6 mois	60%
Après 6 mois	16%
Sans réponse	8%

3 - 14 Autres stations thermales fréquentées :

Oui	48%
Non	52%

Les autres stations fréquentées

Gréoux-les-Bains	18%
Aix-en-Provence	15%
Dax	15%
Balame	12%
Saint-Laurent-les-Bains	9%
Bagnols	9%
Chaudes-Aigues	9%
Autres	13%

3 - 15 Impressions générales sur le séjour :

Satisfaites	88%
Réservées	4%
Insatisfaites	0%
Sans réponse	8%

4 - ANALYSE DES RESULTATS :**4 - 1 Analyse du profil du curiste :****4 - 1 - 1 Son portrait :**

Notre questionnaire nous a permis d'établir un portrait assez précis du curiste fréquentant les thermes de NEYRAC-LES-BAINS.

Résidant principalement dans la région Rhône-Alpes (60%) et plus précisément en Ardèche (45%), ce curiste effectue le déplacement en voiture (97%), seul ou en couple.

Une large majorité de la clientèle étant féminine et âgée de plus de 60 ans (63%), il est évident que l'établissement est essentiellement fréquenté par des retraités (65%).

4 - 1 -2 l'hébergement :

Les curistes vivant aux alentours proches de la station, n'intervenant pas dans cette analyse, il en ressort que ce sont quand même 57% des clients qui utilisent les modes d'hébergement offerts aux touristes.

Même si la location "meublée" tient le haut du pavé: 21%, l'hôtellerie représente toujours une part importante : 15%, ceci s'expliquant essentiellement par les besoins de confort de la clientèle.

A noter enfin, l'entière satisfaction (94%) de la clientèle concernant les tarifs appliqués dans ce domaine.

4 -1 -3- activités et déroulement du séjour :

La clientèle thermale a eu une impression satisfaisante : 88% sur l'ensemble de leur séjour à NEYRAC-LES-BAINS ; néanmoins, plus de la moitié des personnes accompagnantes, pensent que les activités autour du site sont encore insuffisantes (51%).

A leur avis , les améliorations et les infrastructures à créer seraient:

- les commerces (épicerie, souvenirs, etc) 56% ,
- centre de loisirs 27% ,
- plan d'eau (piscine) 16% .

4.-2- analyse du domaine santé

4- 2 1- Prescriptions et indications des cures :

Les cures effectuées à NEYRAC-LES-BAINS ont été prescrites à 60% par des médecins généralistes et à 40% par des médecins spécialistes. L'indication la plus largement représentée est la Rhumatologie : 78%

Si 61% de la clientèle découvre la station, le phénomène de fidélisation joue un rôle important à NEYRAC-LES-BAINS, et plus notable encore, plus des deux tiers de la clientèle renouvelant les cures ont senti des améliorations et des bénéfices sur les douleurs et la consommation de médicaments dans les six mois suivant leur séjour.

4 -2 -2- l'Etablissement Thermal

Inaugurant sa première saison, le nouveau complexe thermal a satisfait la quasi totalité de sa clientèle; celle-ci pense qu'il répond (à 88%) à ses besoins de santé. Ces chiffres apparaissent d'autant plus réconfortants pour NEYRAC-LES-BAINS car la clientèle d'aujourd'hui est "avertie". En effet, pratiquement la moitié a l'habitude de fréquenter d'autres stations, essentiellement orientées vers la Rumatologie.

Exemple: GREOUX LES BAINS --AIX EN PROVENCE-- DAX

5 - CONCLUSION ET AUTO-CRITIQUE :

5-1- Comparaison avec les statistiques annuelles :

Ce questionnaire, rempli tout au long de la saison 1991 avec beaucoup d'intérêt et de soins par les curistes, nous fait apparaître les résultats pour beaucoup identiques aux statistiques effectuées par la station dans bon nombre de domaines, mais également révélateurs des nécessités et des besoins qui découlent du bon déroulement d'un séjour de cure:

- * besoin d'une bonne information auprès des médecins généralistes sur la prescription des cures,
- * besoin d'infrastructure pour le confort de "l'après-cure" pour combler un client qui a été séduit par le nouvel établissement .

5.2- Défauts et faiblesses du questionnaire :

L'analyse des résultats a, tout de même, laissé apparaître certaines lacunes pour ce type de sondage:

- * insuffisance des réponses concernant le Service Dermatologie. En effet seuls trois questionnaires ont été remplis par des personnes de moins de quarante ans, alors que la tranche 0-20 ans, constitue l'essentiel de cette clientèle,
- * difficultés pour les curistes de quantifier les bénéfices d'une cure,
- * difficultés d'analyser les remarques personnelles des curistes, celles-ci intéressant plus particulièrement les responsables de l'établissement .

C - IMPACT ECONOMIQUE DU THERMALISME

I- ROLE DU THERMALISME DANS L'ECONOMIE FRANCAISE :

En France, le thermalisme a un impact économique évident dans différents domaines, il est très sensible dans les régions où il développe son activité.

2500 sources existent dans notre pays, dont 1200 exploitables; il y a 120 stations thermales, dont 104 reconnues et 96 agréées par la Sécurité Sociale; 600 médecins s'occupent des 650.000 curistes annuels, accompagnés de 400.000 personnes.

Le thermalisme apparaît bien comme une véritable industrie, avec un impact économique sur l'emploi, le tourisme et la santé.

I-1- Le flux financier :

Ce flux est la composante de plusieurs éléments, à savoir:

- les frais de cure versés à l'établissement thermal,
- les honoraires médicaux,

- les frais de séjour (nourriture, distractions, déplacement),
- les frais d'hébergement.

Un curiste dépense en moyenne 8.000 Francs (chiffres de 1989) pendant son séjour. La mesure de l'apport économique du thermalisme est rendue difficile car seule la dépense thermale peut être cernée avec certitude. Elle représente environ 20% des dépenses totales effectuées dans la station thermale.

Le rôle des accompagnateurs est indissociable de celui des curistes, et surtout dans le calcul de la dépense moyenne par curiste. En 1989, celle-ci était de 6.000 Francs par accompagnant.

650.000 curistes x 8.000 Fr:	5, 2 milliards de f.
400.000 accomX 6.000.	2.4 milliards de F.
	7, 6 milliards de F.

Ce chiffre d'affaires "théorique" de l'activité thermale est ramené après correction à 6 milliards de Francs (chiffre de 1989); le "niveau de vie" des stations thermales variant, quelques fois, du simple au double.

Tout ceci démontre bien la fonction touristique indiscutable des stations thermales qui représente 80% de l'activité touristique de santé en France.

1.2. la création d'emplois :

Le thermalisme est générateur d'emplois directs (employés des établissements thermaux), indirects (membres des professions médicales, paramédicales, employés d'hôtels, de maisons d'enfants, etc..) connexes (différents services et commerces liés à l'activité de la station) et induits (comme le tourisme...).

E M P L O I S :		
-	DIRECTS	6.000
-	INDIRECTS (médicaux, paramédicaux, maisons d'enfants) (moyens d'hébergement)	5.775 <u>16.975</u> :
		22.750
-	CONNEXES (commerces divers)	11.150
-	INDUITS	18.000
T O T A L :		57.900

Ces emplois se répartissent en emplois permanents (37,75%) et saisonniers (62,25%); ils correspondent, par pondération, à 37200 emplois annuels, essentiellement tenus par des personnels féminins.

Il est à remarquer également que l'emploi dans les stations thermales est principalement lié à la région, exemple:

Rhône-Alpes: 90% des emplois proviennent de la région, répartis comme suit:

- 60% d'agents de soins,
- 20% de personnels d'entretien,
- 20% d'administratifs.

D'une façon générale, il est démontré que 100 curistes supplémentaires dans une station, créent 10 emplois dont 4 permanents et 6 saisonniers.

Peu de secteurs de la santé ou du tourisme offrent une telle dynamique économique.

1-3- Bilan social du thermalisme :

1.3.1. Le thermalisme dans le budget de la santé :

L'augmentation de la fréquentation d'une clientèle qui choisit ce mode de traitement de la maladie, a des répercussions sur le budget de la santé de la nation par la prise en charge de la Sécurité Sociale.

L'implication financière de celle-ci se traduit sous deux formes:

- * d'une part dans le cadre des remboursements
- * d'autre part à l'occasion de l'autorisation d'ouverture et d'exploitation des stations.

La détermination du coût du thermalisme pour la nation est fondamentale.

En 1987, sur les 640.000 curistes, près de 89% ont bénéficié de remboursements par les assurances sociales. Ce qui permettrait de penser que ces dépenses sont lourdes.

Tel n'est pas le cas. Les remboursements ne représentent que 0,26% des dépenses de l'Assurance Maladie, et ceci pour plusieurs raisons :

- * le nombre restreint des curistes : 1,3% de la population française seulement,
- * le caractère limité des remboursements, puisque, même dans les cas les plus défavorables pour lui, l'assuré doit supporter l'essentiel des frais.

1 - 2 - 3 Le thermalisme , facteur d'économies de santé :

.La thérapeutique thermale engendre d'importantes économies de santé, d'après différentes études menées sur des échantillons de population ayant effectué des cures.

L'efficacité du thermalisme est incontestable et a des incidences fructueuses sur:

- * la diminution de consommation de médicaments démontrée par une étude réalisée en octobre 1987, par la C.N.A.M.T.S.

- * la baisse de frais et du nombre de jours d'hospitalisation. Cet aspect d'économie de santé est d'autant plus important que le prix d'une seule journée en hôpital est l'équivalent du coût engendré par une cure thermale de 21 jours .

- * l'éducation sanitaire, la prévention des maladies en privilégiant une meilleure hygiène de vie,

- * la diminution de l'absentéisme au travail, notamment dans l'année qui suit la cure.

2- ESSAI SUR LA STATION THERMALE DE NEYRAC-LES-BAINS:

Essai personnel sur le poids économique de la station. Etant donné le caractère familial et convivial de celle-ci, les estimations financières ont été dévaluées de 20% par rapport aux études nationales.

Flux financier dû à la station thermale :

Saison thermale 1991

1293 curistes	x 6 000 F :	7,76 millions de F
* 600 accomp.	x 4 000 F :	2,40 millions de F
		<hr/>
		10,16 millions de F

* On considère, d'après les études effectuées que le nombre d'accompagnateurs est équivalent à la moitié de celui des curistes.

En estimant donc le chiffre d'affaire de l'activité thermique à NEYRAC-LES-BAINS en 1991 à 10,16 millions de F, nous pouvons évaluer à :

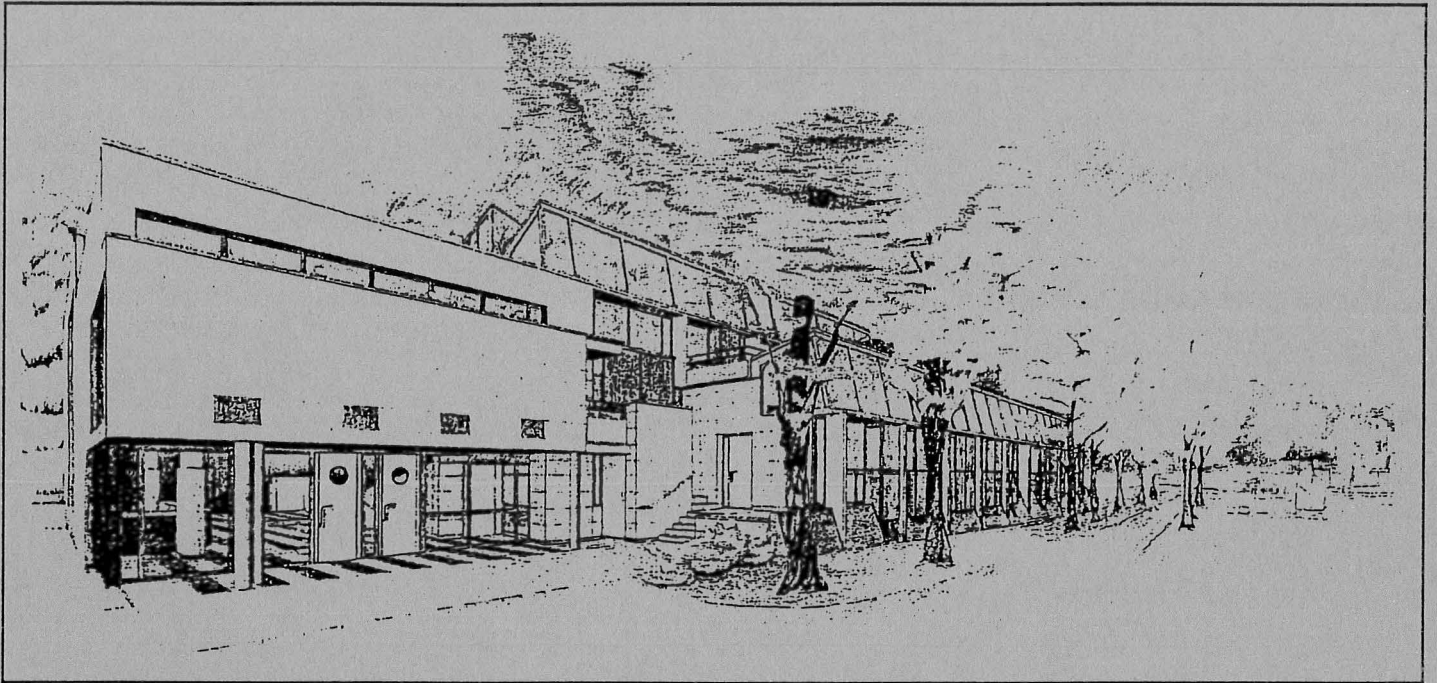
$$10,16 \times 20\% : 2,03 \text{ millions de F,}$$

le chiffre d'affaire généré pour l'établissement par les curistes, le reste provenant des Caisses de remboursement.

Par ailleurs, nous pouvons déduire que près de 8 millions de F sont apportés chaque année par les curistes et leurs accompagnateurs dans les différents secteurs économiques, satellites de la station thermique.



NEYRAC-LES-BAINS



CONCLUSION

Au terme d'une première saison d'exploitation du nouveau complexe thermal, la station de NEYRAC-LES-BAINS semble en mesure d'acquérir les éléments nécessaires pour poursuivre sa relance dans un contexte socio-économique français pas toujours complaisant.

A l'heure où le thermalisme, d'un coût très faible pour la Sécurité Sociale, reste l'un des "médicaments" les plus chers pour le malade, compte tenu des frais directs et indirects qu'il occasionne, les établissements thermaux, désireux de progresser, voient apparaître de nouvelles opportunités.

Depuis quelques temps, à côté des curistes traditionnels, arrive une nouvelle clientèle plus jeune, plus active, à la recherche d'un traitement de prévention et de remise en forme. Le tourisme de santé est né, et NEYRAC-LES-BAINS se prépare à l'accueillir.

Mais le thermalisme de demain, comme beaucoup d'autres secteurs économiques, c'est également l'ouverture vers l'Europe, et là, la France semble bien armée : son outil médical est performant et réputé, ses richesses touristiques variées.

Enfin, la station de Neyrac-les-bains, comme un certain nombre d'autres, est consciente que le thermalisme peut également "s'emporter à la maison", et pour cela elle désire, à court terme, développer des activités annexes comme l'embouteillage des eaux et la fabrication de gammes dermocosmétiques.

Aujourd'hui, après de multiples échecs, après maintes relances avortées, il apparaît une certitude :

NEYRAC-LES-BAINS a retrouvé la forme...

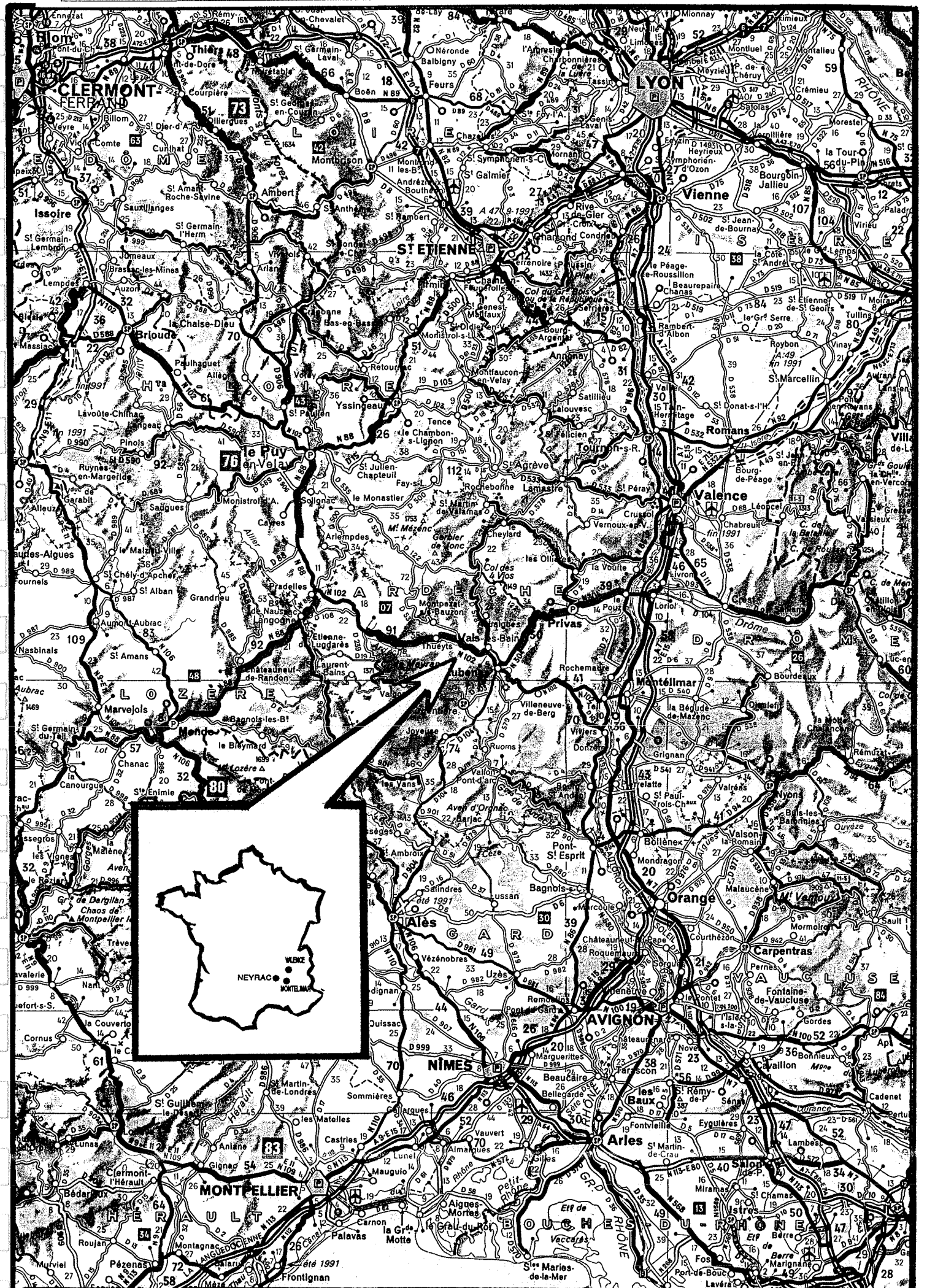


NEYRAC-LES-BAINS

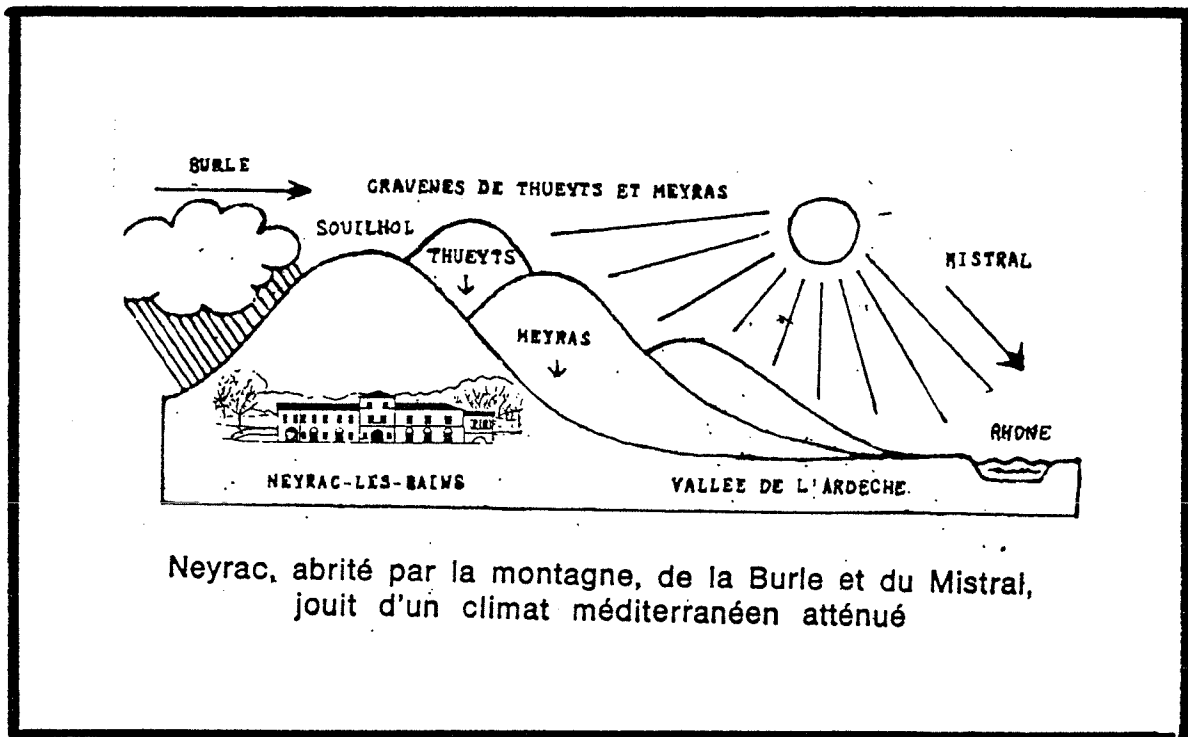


ANNEXES

ANNEXE 1 : Situation géographique de Neyrac-les-Bains



ANNEXE 2 : Climat de Neyrac-les-Bains



SOURCE : METEO AUBENAS

ANNEXE 3 : Climatologie de Aubenas - 180 m

Hauteurs moyennes mensuelles des précipitations (en mm)

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	95	74	73	83	100	65	49	70	96	185	83	92	1066

Hauteurs maximales des précipitations en 24 heures (en mm)

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	60	53	67	67	85	62	47	109	98	180	88	60	180
	le 29	le 10	le 25	le 3	le 3	le 5	le 28	le 28	le 2	le 7	le 26	le 5	
	1986	1987	1979	1987	1977	1972	1977	1976	1974	1970	1982	1987	

Nombres moyens mensuels de jours avec précipitations

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	10	8	9	8	10	8	6	6	7	9	8	10	100

Nombres moyens mensuels de jours avec chute de neige

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3

Moyennes mensuelles des températures minimales quotidiennes (en 1/10 °C)

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	0.0	1.3	3.1	5.7	9.3	12.5	15.1	14.4	11.4	7.4	3.3	1.0	7.1

Minimum absolu de la température (en 1/10 °C)

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	-14.0	-9.9	-9.0	-2.0	-0.5	5.0	8.0	1.0	2.0	-2.5	-8.6	-10.0	-14.0
	le 4	le 10	le 9	le 5	le 4	le 4	le 1	le 26	le 21	le 31	le 28	le 2	
	1971	1986	1971	1975	1979	1975	1977	1980	1977	1973	1985	1978	

Moyennes mensuelles des températures maximales quotidiennes (en 1/10 °C)

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	8.8	10.3	13.3	16.3	20.8	24.9	28.6	27.8	24.2	18.3	12.5	9.8	18.0

Maximum absolu de la température (en 1/10 °C)

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	19.0	22.1	26.8	28.0	31.0	36.5	38.5	37.6	33.0	28.5	26.0	21.0	38.5
	le 5	le 19	le 21	le 25	le 19	le 29	le 6	le 4	le 3	le 5	le 3	le 17	
	1983	1989	1990	1977	1975	1986	1982	1990	1973	1986	1970	1985	

Nombres moyens mensuels de jours avec gelée sous abri

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	15	10	6	1	0	0	0	0	0	1	7	13	55

Nombres moyens mensuels de jours très chauds (30°C)

PERIODE	JANU	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOVE	DECE	AN
1970-1990	0	0	0	0	0	3	13	10	2	0	0	0	28

SOURCE : METEO AUBENAS

ANNEXE 4 :

LA METEO DE L'ARDECHE

"Ce département, qui s'étend des Cévennes et du plateau du Velay à la vallée du Rhône, est l'un de ceux où les contrastes climatiques sont les plus vigoureux. Le climat du Haut - Vivarais se rapproche de celui de la région lyonnaise, les influences méridionales se limitant à quelques vallées bien abritées, comme celle de l'Eyrieux. La partie sud du département (plateau du Coiron, gorges de l'Ardèche) appartient incontestablement à la zone de climat méditerranéen, et les chaleurs estivales n'y sont absolument pas atténuées."



Source: J. KESSLER, A. CHAMBAUD
"La Météo de la France" J.C. Lattès 1986

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mal	Jul	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
<i>Mirabel</i>												
temp mini	0	2	3	6	9	12	14	14	11	8	4	0
temp maxi	8	10	13	17	21	25	29	28	24	18	13	9
<i>Sainte Eulalie</i>												
temp mini	-4	-4	-2	0	3	7	9	9	6	3	-1	-4
temp maxi	1	2	4	7	12	16	19	18	15	11	5	2
Temp.Moy	Jan	Fev	Mar	Avr	Mal	Jul	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
<i>Mirabel</i>	4	6	8	12	15	19	22	21	18	13	9	5
<i>Lyon</i>	2	3	8	11	15	19	21	20	17	11	7	3
<i>Paris</i>	3	4	8	11	14	18	19	19	16	11	7	4
<i>Marseille</i>	6	7	10	13	17	21	23	23	20	15	10	7
<i>Lille</i>	2	3	6	9	12	15	17	17	15	10	6	4
<i>Nice</i>	8	9	11	13	17	20	23	23	20	16	12	8
<i>Perpignan</i>	8	8	11	14	17	21	24	23	21	16	12	9

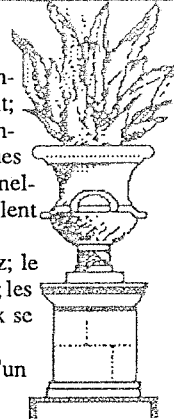
Mirabel, petit village du plateau du Coiron, se situe à la hauteur d'Aubenas.
Sainte Eulalie (1230m), réputé pour sa foire aux violettes l'été, est un village du plateau ardéchois.

Baromètres des Animaux

Beau temps, chaleur : le chat ronronne sans être sollicité et se passe la patte derrière l'oreille gauche (souvent interprété à tort comme annonçant la pluie); pigeons et tourterelles roucoulent; l'âne se roule dans la poussière; les abeilles s'envolent malgré la brume matinale; les moustiques volent et tourbillonnent en colonnes; les coccinelles volètent de fleur en fleur; les hannetons volent vers la mer...

Vent: le chat se nettoie soigneusement le nez; le chien se roule par terre; les moutons sont agités; les abeilles rentrent dans leur ruche; les corbeaux se groupent en bandes et poussent des clameurs.

Orage: le chat monte et descend le long d'un rideau! Les fourmis sont agitées.



NEYRAC LES BAINS : JUIN A SEPTEMBRE 1990

MOYENNE DES PRECIPITATIONS MENSUELLES	95 mm
NOMBRE DE JOURS DE PLUIE	7
TEMPERATURE MOYENNE MENSUELLE	18.5 °C
MOYENNE DES TEMPERATURES MAXIMALES	24.8 °C

ANNEXE 7 : Tableau comparatif des analyses de Lepape & Bardet et Bouisson-Bertrand

PARAMETRES DETERMINES	LEPAPE & BARDET 1934	INSTITUT BOUISSON BERTRAND 1986
<u>EXAMEN PHYSIQUE</u>		
- Température au griffon	25°2 C	23°6 C
- Turbidité (en gouttes de mastic)		1380
- Résistivité à 20°C (ohm/cm)		550
- Densité de l'eau à 4°C	1,0146	
- pH		6,49
- Couleur (en degré français)		15
<u>EXAMEN CHIMIQUE</u>		
- Résidu sec à 110° C		1374 mg/l
" " 180° C	1744 mg/l	
" " 500° C		1337 mg/l
- Résidu sulfaté 2337,2	"	
- Oxygène cédé par KMnO ₄ à chaud 10 minutes en milieu acide		0,68 mg/l
- Dureté totale (en degré français)		73,5
- Titre alcalimétrique complet (en degré français)		114,5
- Silice (SiO ₂) 125	mg/l 110	mg/l
- Anhydride carbonique libre	1523 mg/l	640 mg/l
- Hydrogène sulfuré		0
- Oxygène dissous		4 mg/l
- Chlore libre		0
<u>CATIONS</u>		
- Calcium	242,8 mg/l	211,34 mg/l
- Magnésium	67,1 "	50,4 "
- Sodium	296,9 "	212,7 "
- Potassium	54,1 "	30,6 "
- Fer	11,0 "	9,9 "
- Manganèse		0,46 "
- Aluminium	0,7 "	0,26 "
- Ammonium		0,16 "
<u>ANIONS</u>		
- Bicarbonates	1919 mg/l	1396,9 mg/l
- Chlorures	11,1 "	9,7 "
- Sulfates	115	44,6 "
- Nitrites		<0,02 "
- Nitrates		<0,10 "
- Phosphates		0,09 "

ANNEXE 5 a : Nomenclature des sources minérales de la commune de Meyras

Nomenclature des sources minérales

Situation et désignation des sources			Dates et nature des actes administratifs et décisions des préfets de protection (en hectares)	Caractéristiques techniques des sources					Extractions en m ³ /j	Éléments	
Départements et communes des points d'émergence	Noms des propriétaires (P.) et des exploitants (E.) s'ils sont différents des propriétaires	Noms des sources		Site géologique du captage	Renseignements sur le captage	Débits moyens en litres par minute	Température des eaux minérales à 10 °C	Profondeurs en mètres		CO ₂ H-11	Cl-13
ARDÈCHE (suite)											
LAMOUDÈ	F. M ^{lle} Costa Georgette & Labégude.	CLÉMENTINE	A. M. 28-3-1884. +	Granite	F. 48	0,3	12,8	200	1.200,0	"	...
Idem	F. M. Chappel Henri & Val-des-Bains.	LA FORTIFIANTE	A. M. 19-11-1887. +	Idem	F. 7 F. 17	1	12,1	230	...	1.211,0	64,0
Idem	F. Etat. E. M. Dupas Françoise & Labégude.	SAINTE-CHARLES	A. M. 18-4-1888. +	Idem	F. 24	0,26	12,7	600	1.216,0	1.222,0	87,1
Idem	F. Etat. E. M. M ^{lle} Marie-Chapelle & Labégude.	SAINTE-LAURENT	A. M. 7-8-1884. +	Idem	F. 25	0,5	12,6	540	...	6.660,0	119,0
MARCOLE-LES-BAINS	P. M ^{lle} Laquet & Privat. E. Société des eaux minérales, sources Saint-Juvier et du Lion.	DU LION	A. M. 12-8-1900. +	Idem	F. 2	2,75	10,3	170	...	4.240,0	211,5
Idem	Idem	SAINTE-JUVIER	A. M. 7-8-1886. +	Granite	F. 18	1,5 à -12,5 m	10	200	1.207,0	2.227,0	80,0
Idem	F. M ^{lle} Bouillon & Saint-Etienne. E. M. Merhan Paul & Saint-Sève-de-Montglat.	SALOMON	A. M. 8-4-1893. +	Idem	F. 8,4	0,8 à -1 m	12,2	205	...	2.221,0	224,0
MEYRAS	F. M. Bello Henri & Pont-de-Labevaine.	BIENFAISANTE	A. M. 23-9-1871. +	Granite	F. 20,5	0,5 à -2,5 m	14	200	1.221,0	1.204,0	17,0
Idem	F. D ^r Meaud & Theysie. E. Société d'exploitation thermique de Meyras-des-Bains.	BIENVENUE	A. M. 25-3-1875. +	Terre végétale 2,50 m. Craie blanche 4,50 m.	F. 8 O. 5	0	12,5	240	...	2.121,0	10,0
Idem	Idem	DES BAINS	A. M. 20-7-1852. +	Alvéoles, granite, marne.	F. 5,2	120	22,5	200	1.240,0	1.172,0	21,0
Idem	Idem	DES CATALANS	A. M. 20-7-1852. +	Idem	F. 5,2	1,5	12	"	...
Idem	Idem	OSSIAN HENRY	A. D. 2-10-1944.	Idem	...	1,5	14	"	...
Idem	F. Société des eaux minérales de Meyras.	VENTADOUR	A. M. 12-3-1888. +	Granite	F. 0,8	20 à -0,5 m	12,3	2.000	...	"	...
Idem	Idem	PAULINE	Idem	Idem	G. 3 + F. 4,8	7 à -1,9 m	12,5	4.000	212,0	122,0	2,6
Idem	F. M. Versade Joseph & Val-des-Bains.	VOLCANIQUE N° 2	A. M. 7-8-1888.	Granite	12	230	...	2.244,0	22,0
Idem	Idem	VOLCANIQUE N° 1	Idem	Idem	12,2	205	...	2.276,0	20,0
Idem	Idem	VOLCANIQUE N° 3	Idem	Idem	10,5	205	...	4.290,0	22,0
Idem	Idem	VOLCANIQUE N° 4	Idem	Idem	12,2	200	...	2.210,0	24,0
PRADES	F. Société générale des eaux de sources et minérales.	DU VERNET	A. M. 20-4-1874. +	Granite	F. 11 O. 4	25 à -2,5 m	12	1.120	...	272,0	7,0
Idem	F. Société à responsabilité limitée La Salutaire.	LA SALUTAIRE	A. M. 22-11-1882.	Idem	12	280	...	776,0	0,0
Idem	F. M ^{lle} V ^{me} Hagen, Les Vigettes (Vaucluse)	STIMULANTE	A. M. 7-1-1888. + A. D. 11-12-1924.	Granite	F. 12,8	1,5 à -2,2 m	11,2	775	...	1.212,0	24,0
SAINTE-JUVEN-DU-GUA	F. M. Chre Pierre & Privat.	LITHINE	A. M. 8-8-1884.	Granite	1.244,0	22,0

ANNEXE 5 b : Nomenclature des sources minérales de la commune de Meyras

Composition des eaux								Radio-activité mPC de radon par litre 21	Noms des sources 22	Utilisation sur place		Embouteillage	
Cations +					Autres éléments 19	Gaz 20	Noms des établissements et des communes où ils sont situés 23			Usage des eaux 24	Noms des établissements d'embouteillage et des communes où ils sont situés 25	Nombre de sets remplis en 1961 26	
SiO ₂ 16	Ca ⁺⁺ 15	Mg ⁺⁺ 16	Na ⁺ 17	K ⁺ 18									
18,0	"	CO ₂	...	CLÉMENTINE.....	-	-	Embouteillage chez M ^{me} Costa.	17.000	
60,0	23,0	19,0	201,0	11,0	Fe	CO ₂	...	LA FORTIFIANTE	-	-	Embouteillage de La Fortifiante.	30.000	
30,0	104,1	21,1	171,1	61,1	Al - Fe	CO ₂	...	SAINT-CHARLES...	-	-	Embouteillage de la Source Saint-Charles.	10.000	
30,0	101,0	21,0	168,0	111,0	Al - Fe	CO ₂	...	SAINT-LAURENT..	-	-	Embouteillage de la Source Saint-Laurent.	11.000	
34,0	103,0	60,0	1110,7	...	Al - Fe	CO ₂	...	DU LION.....	-	-	Embouteillage de la Société des eaux minérales. Sources Saint-Javier et Du Lion (Mélange du Lion).	-	
20,0	60,0	...	1.001,0	141,0	Fe	CO ₂	...	SAINT-JAVIER..	-	-	Idem.	-	
21,0	60,0	Trace	978,0	Trace	Fe	CO ₂	...	SALOMON.....	-	-	Embouteillage de la source Salomon.	600.000	
...	118,0	61,0	230,7	...	Fe	CO ₂	...	BIENFAISANTE...	-	-	Embouteillage de la Bienfaisante.	25.000	
20,0	...	60,0	232,0	60,0	Fe	CO ₂	...	BIENVENUE.....	Établissement thermal de Meyras, à Meyras.	R. S.	-	-	
27,0	...	61,0	900,0	61,0	Fe	CO ₂	...	DES BAINS.....	Idem.....	Idem.	-	-	
...	"	"	"	...	Fe	DES CATALANS..	Idem.....	-	-	-	
...	"	"	"	...	Fe	OSSIAN HENRY..	Idem.....	-	-	-	
...	"	"	"	VENTADOUR.....	-	-	Embouteillage de la Société des eaux minérales de Perrin.	1.041.000	
21,0	10,7	9,0	10,0	1,0	Al - Fe - Mn As	CO ₂	...	PAULINE.....	-	-	Idem.	61.000	
2,0	100,0	70,0	241,0	2,0	Fe - Mn	CO ₂	...	VOLCANIQUE N° 1.	-	-	-	-	
2,0	100,0	60,0	207,0	2,0	Fe - Mn	CO ₂	...	VOLCANIQUE N° 1.	-	-	-	-	
20,0	107,0	104,1	1.011,0	21,0	Fe - Mn	CO ₂	...	VOLCANIQUE N° 1.	-	-	-	-	
20,0	60,0	24,0	196,1	10,0	Fe - Mn	CO ₂	...	VOLCANIQUE N° 2.	-	-	-	-	
...	61,0	11,0	201,0	...	Al - Fe	CO ₂	...	DU VERNET.....	-	-	Embouteillage de la Société générale des eaux de sources et minérales.	1.207.000	
...	10,0	70,0	...	10,0	...	CO ₂	...	LA SALUTAIRE...	-	-	-	-	
...	110,0	60,0	232,0	1,0	...	CO ₂	...	STIMULANTE....	-	-	-	-	
2,0	100,0	20,0	201,0	1,0	Fe - Mn Li	CO ₂	...	LITHINE.....	-	-	-	-	

Infiltrations

ANNEXE 6 : schéma interprétatif de circulation des eaux

Basalte

Infiltrations peu profondes

Neyrac le Haut

Sce principale

Puits des Bains et de Bienvenue

Eperon

Chaussée basaltique

L'Ardèche

Sources minérales froides du lit de l'Ardèche

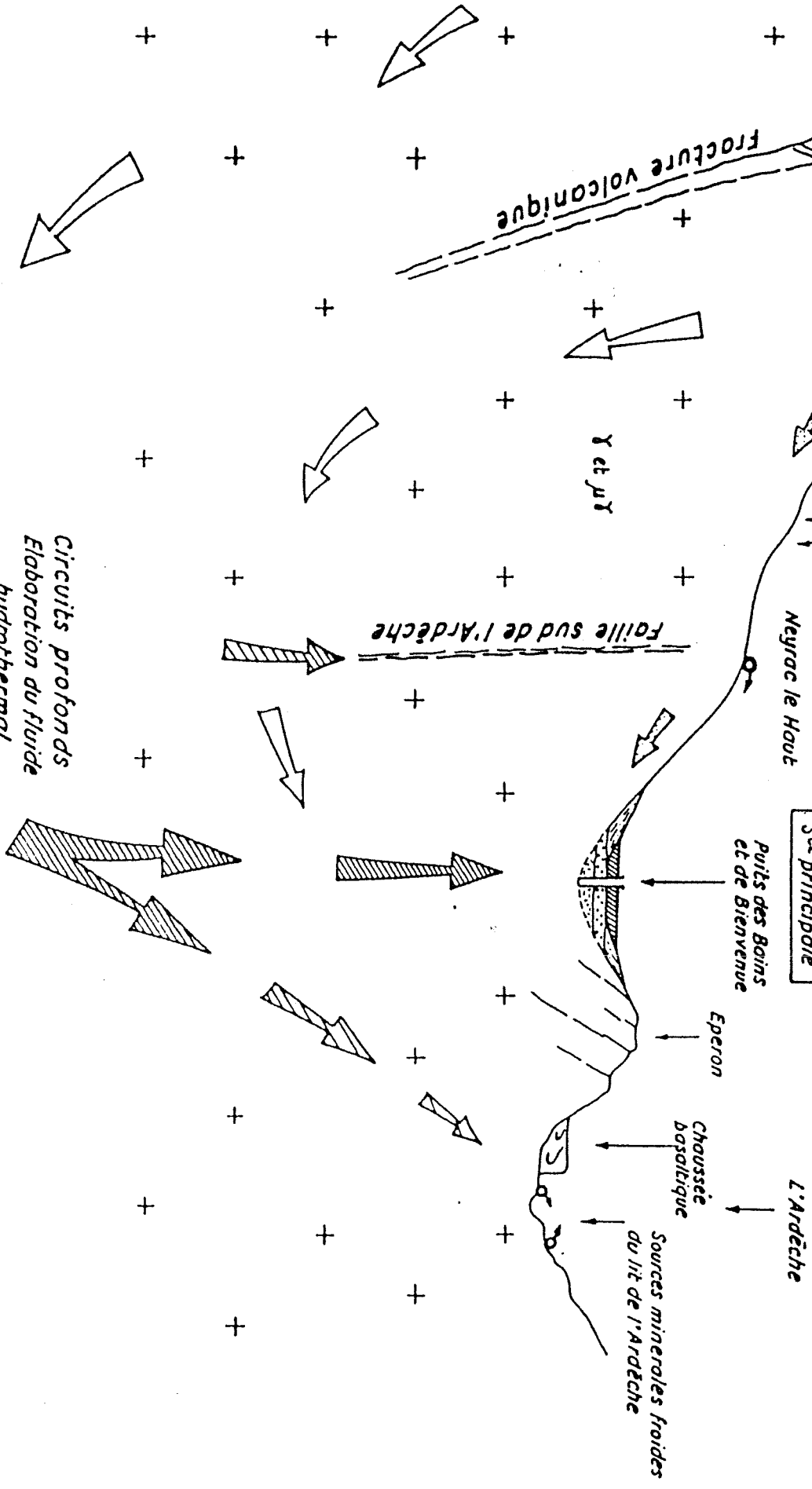
NORD

Fracture volcanique

Y et JY

Faïlle sud de l'Ardèche

Circuits profonds
Elaboration du fluide
hydrothermal



ANNEXE 7 : Suite

PARAMETRES DETERMINES	LEPAPE & BARDET 1934	INSTITUT BOUISSON BERTRAND 1986
<u>ELEMENTS TRACES</u>		
- Antimoine		<0,005 mg/l
- Argent	traces	<0,020 "
- Arsenic		0,012 "
- Baryum	traces	0,110 "
- Cadmium		<0,001 "
- Cérium		0,050 "
- Chrome total	traces	0,061 "
- Cobalt		0,045 "
- Cuivre	traces	<0,020 "
- Etain	traces	<0,020 "
- Fluor		0,750 "
- Gallium	traces	
- Glucinium	traces	
- Lithium	1,4 mg/l	1,2 "
- Mercure		<0,0005 "
- Molybdène	traces	<0,050 "
- Nickel	traces	0,070 "
- Plomb	traces	0,025 "
- Radium	$9,85 \cdot 10^{-9}$	
- Sélénium		<0,050 "
- Strontium		0,770 "
- Titane	traces	0,005 "
- Vanadium	traces	0,100 "
- Yttrium		0,003 "
- Zinc		0,035 "

ANNEXE 8 : Analyse institut Bouisson-Bertrand

ANALYSE NO 91/116253

Date de prelevement 17/09/91

Date de reception 17/09/91

SOURCE : GRIFFON DORIS (NEYRAC LES BAINS)
POINT PRELEVEMENT :
STATION OU LIEU DIT :
COMMUNE EMERGENCE : LALEVADE D'ARDECHE
COMMUNE D'UTILISATION :
DEPARTEMENT : 07
EXPLOITANT : STATION THERMALE DE , NEYRAC LES BAINS * - 07380 LA LEVADE D'ARDECHE

EXAMEN DE SURVEILLANCE

EAUX MINERALES FRANCAISES

Application de l'Arrete du 14 octobre 1937 et de la circulaire du 4 Decembre 1937 ainsi que du Decret 64.1255 du 11 decembre 1964 et de l'Arrete du 21 Decembre 1964

EXAMEN PHYSICO - CHIMIQUE

TEMPERATURE DE L'EAU degres C	29,5
CONDUCTIVITE a 20 degres C en micro Siemens/cm	2160
ALCALINITE TOTALE (EAUX BICARBONATEES) en ml de NaOH N/10	302
CHLORURES (EAUX CHLORUREES) en mg/l de Cl-	
CO2 LIBRE en ml/l (0 deg.C 760 mm de Hg)	
BICARBONATES en mg/l de HCO3-	1842
SULFURES TOTAUX en mg/l	
NITRATES en mg/l de NO3	
PH a 20 degres C	6,43
SULFATES en mg/l de SO4	
FLUORURES en mg/l	

EXAMEN MICROBIOLOGIQUE

MICRO-ORGANISMES AEROBIES CULTIVANT SUR GELOSE (ensemencement par incorporation)

A 37 degres APRES 24 H par ml	0
A 20 degres APRES 72 h par ml	0

MICRO-ORGANISMES TEMOINS DE CONTAMINATION FECALE

COLIFORMES THERMOTOLERANTS pour 250 ml	0
COLIFORMES TOTAUX pour 250 ml	0
STREPTOCOQUES FECAUX pour 250 ml	0
ANAEROBIES SPORULES SULFITO-REDUCTEURS pour 50 ml	0
PSEUDOMONAS AERUGINOSA pour 250 ml	0
RECHERCHE de LEGIONELLA	

CONCLUSIONS

EAU SATISFAISANTE POUR LES CRITERES RETENUS.



Institut Bouisson Bertrand

LABORATOIRE RÉGIONAL AGRÉÉ PAR LES MINISTÈRES
DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE 9 : INSTITUT PASTEUR - LYON

Analyse de la source Doris (Forage) 05.03.91

Prélèvement effectué par : BRGM

Température de l'échantillon : + 30°C

Température extérieure : + 2°C

Conditions MTO : Temps sec ensoleillé

- CARACTERISTIQUES PHYSIQUES -

Odeur	Néant
Saveur	Non déterminé
Couleur	80° Standard
Turbidité	67 N.T.U
pH à 20°C	6.45
Resistivité à 20°C	510 Ohms.cm
Conductivité à 20°C	1970 µs/cm ≈ 2,15 m/s

- CARACTERISTIQUES GENERALES -

Résidu sec à 110°C	1765 mg/l
Résidu sec à 500°C	1501 mg/l
Oxydabilité au KMnO ₄ (mil.acide NF T90.050)	1.40 mg/l O ₂
C. O. T NF T90.102	1.7 mg/l O ₂

Titre hydrométrique 85.7° français
Titre alcalimétrique complet 152.2° français

		Mg/l	MEq/l
IONS	Calcium Ca ⁺⁺	240	12
	Magnesium Mg ⁺	62.8	5.16
	Sodium Na ⁺⁺	320	13.51
	Potassium K ⁺	52	1.33
	Ammonium NH ₄ ⁺	< 0.1	-
	Carbonate CO ₃ ²⁻	0	0
	Bicarbonate HCO ₃ ⁻	1857.45	30.44
	Chlorure Cl ⁻	15.1	0.43
	Sulfate SO ₄ ⁻	12.9	0.27
	Nitrates NO ₃ ⁻	< 1	
	Nitrites NO ₂ ⁻	< 0.02	
	Orthophosphate PO ₄ ⁻	< 0.05	
Silice Sol. SiO ₂	135	2.25	
METAUX ET DIVERS	Fer Fe	0.10	
	Manganèse Mn	0.35	
	Cuivre Cu	0.05	
	Argent Ag	0.01	
	Fluorures F ⁻ NF T90.023	1	

ANNEXE 10 : Analyse Mazade - 1851

		Litres
Principes volatils	Azote	Inapprécié
	Acide carbonique	0.638
		Grammes
Chlorure	de sodium	0.017
	de potasse	0.045
Bicarbonates anhydres	de soude	0.519
	de lithine	0.003
	de chaux	0.610
	de strontiane ..	0.003/10
Carbonates et oxydes terreux dissous par l'acide carbonique et les bicarbonates alcalins	de magnésie ...	0.086
	de glucyne	0.011
	de zircon	0.008
	d'yttria	0.003
	de silicium	0.068
	d'aluminium	0.055
	de cérium	0.002
	de lanthane ...	
	de didyme	
		de nickel
Carbonates et oxydes métalliques dissous par l'acide carbonique et les bicarbonates alcalins	de cobalt	0.001
	de tantale	0.001/2
	de molybdène ..	0.006
	de titane	0.002
	de tungstène ..	0.003
	d'étain	0.005
	d'arsenic	0.001/2
	de manganèse...	0.004
	de fer	0.010
	Matière bitumineuse	acide mellitique.
bitume		0.104
Total des principes fixes		1.644

La composition de l'eau minérale de Neyrac (source des Bains), conclut le chimiste, la place donc parmi les eaux acidules-alcalino-terreuses et ferrugineuses. Elles est remarquable, en outre par la présence de prin-

cipés qui n'avaient point encore été signalés dans les eaux minérales.

Une commission spéciale de l'Académie de Médecine de Paris fut désignée pour analyser l'eau de Neyrac.

Le rapport en fut présenté le 29 juin 1852 par Ossian Henry, à l'occasion de la demande d'autorisation d'exploitation, qui fut accordée après audition de son rapport.

Voici cette analyse des eaux de la « Source des Bains : Résidu fixe, 1 gramme 56 centigrammes pour 1.000 grammes ;

Acide carbonique libre, 1/9^e ou 1/8^e du volume ; Azote, avec un peu d'oxygène, indéterminé.

Le résidu se compose ainsi :

	Grammes	
Bicarbonate de chaux	0.847	
— de magnésie	0.285	
— de soude (anhydre)	0.466	
— de potasse (anhydre)	0.150	
— de fer	0.014	
— de manganèse	(Sensible)	
Sulfate de soude et chaux anhydre	0.130	
Chlorure alcalin	0.039	
Iodure alcalin	Indices peu sensibles	
Silicate d'alumine	0.055	
— de zircon		
— de soude et de potasse		
Oxyde de titane (sans doute uni à du fer)	0.110	
Nickel et cobalt (sans doute carbonatés)		
Arsenic uni à du fer.....	0.110	
Phosphate terreux		
Matière bitumineuse et perte ..		
Total		2.099

ANNEXE 11 :

ARRETE DU 14 OCTOBRE 1937

relatif à l'analyse des sources d'eaux minérales (1).

(Journal officiel du 20 octobre 1937.)

Le ministre de la santé publique,

Vu le décret du 28 janvier 1860, modifié par le décret du 30 avril 1930, portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions relatives à la surveillance des sources et des établissements d'eaux minérales naturelles et spécialement l'article 2, ainsi conçu :

« Il (l'exploitant) est tenu de faire procéder au moins deux fois par an, par un laboratoire public agréé, à une analyse bactériologique. Le résultat de cette analyse est adressé par l'exploitant à l'inspecteur départemental ou, à défaut, au préfet, président du conseil départemental d'hygiène » ;

Vu la loi du 28 mars 1930 fixant les attributions du ministre de la santé publique ;

Vu l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France ;

Sur la proposition du conseiller d'Etat directeur général de l'hygiène et de l'assistance,

Arrête :

Article 1^{er}.

Les sources d'eaux minérales exploitées sont analysées dans les conditions suivantes quel que soit leur mode d'utilisation (bains, vente en bouteilles, etc.) :

Le premier prélèvement a lieu au printemps au moment où les conditions critiques du régime de la source sont réalisées. En cas d'absence de documentation fournie sur ce point par le service des mines, il est effectué pendant la période de mars-avril.

Un deuxième prélèvement a lieu inopinément au cours de la saison.

Dans les stations où l'eau est embouteillée ou qui reçoivent une clientèle balnéaire durant toute l'année, un troisième prélèvement a lieu inopinément à une époque fixée par le laboratoire agréé, d'accord avec le service des mines.

(1) Modifié par :

Arrêté du 12 décembre 1950 (J.O. du 16 décembre 1950) ;

Arrêté du 12 avril 1955 (J.O. du 28 avril 1955).

En cas d'embouteillage, si l'eau employée pour le rinçage des bouteilles n'est pas l'eau minérale elle-même ou une eau de distribution municipale surveillée, elle devra être analysée au moins aussi fréquemment que l'eau minérale et sa pureté bactériologique assurée.

Ces analyses comprennent, indépendamment de l'analyse bactériologique proprement dite, des mesures physico-chimiques fixées par des instructions ministérielles, en particulier une mesure de résistance électrique.

La mise en surveillance de la source d'eau minérale, à la suite d'une analyse bactériologique défavorable (en particulier dans tous les cas où l'analyse aura décelé la présence de colibacille) entraîne l'obligation d'analyses supplémentaires à la charge de l'exploitant.

Sauf accord entre l'exploitant et les autorités locales, la date de ces analyses est fixée conformément à la procédure des articles 3 et 4 du décret du 28 janvier 1860 modifié.

Article 2.

(Arrêté du 12 décembre 1950). — « Les analyses des eaux minérales naturelles sont effectuées par les laboratoires publics agréés auxquels les sources appartenant aux différents départements sont rattachées, conformément au tableau ci-après :

« Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme : Institut Pasteur de Lille.

« Départements de la Seine, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aube, du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, de l'Yonne, de la Manche, de l'Orne, de Loir-et-Cher, du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de la Sarthe, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres : laboratoire de contrôle des eaux d'alimentation de la ville de Paris ou laboratoire d'hydrologie à l'Institut national agronomique.

« Départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône : Institut d'hygiène et de bactériologie rattaché à la faculté de médecine de Nancy.

« Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle : Institut d'hygiène de Strasbourg.

« Départements de la Côte-d'Or, du Jura, de Saône-et-Loire, de l'Ain, du Doubs, du Rhône, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère : Institut de bactériologie et d'hygiène de Bourgogne et de Franche-Comté, à Dijon, ou Institut bactériologique de Lyon.

« Département de la Loire : Institut bactériologique de Lyon.

« Départements du Cher, de la Nièvre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Gironde, de Lot-et-Garonne, des Landes, des Basses-Pyrénées : Institut d'hydrologie de Clermont-Ferrand ou laboratoire de chimie et de bactériologie de la faculté de Bordeaux.

ANNEXE 12 : Normes de qualité microbiologique de l' eau minérale naturelle

Phase d'exploitation de l'eau minérale naturelle	NORMES						
	B.R	A.S.R	C.T	C.F	S.F	P.A	L
A) Source non exploitée ou exploitée (. buvette	-	0	-	0	0	-	-
B) Source exploitée en établissement de soin							
0 - émergence	-	0	-	0	0	-	-
1 - ingestion	-	0	-	0	0	-	-
2 - douche ou bain individuel	-	0	-	0	0	-	-
3 - piscine ou bain collectif	-	-	-	-	-	-	-
4 - soins susceptibles de provoquer un contact avec les muqueuses du système respiratoire	-	0	-	0	0	-	-
5 - soins provoquant un contact avec les muqueuses autres que celles du système respiratoire (hors injection)	-	0	-	0	0	-	-

B.R : Dénombrement de bactéries après 24 H à 37°C, après 72 H à 22°C sur 1 ml,

A.S.R : Anaérobies sporulés sulfito-réducteurs sur 50 ml,

C.T : Coliformes totaux sur 250 ml,

C.F : Coliformes thermotolérants sur 250 ml,

S.F : Streptocoques du groupe D sur 250 ml,

P.A : Pseudomonas aeruginosa sur 250 ml,

L. : Legionella sur 1 l.

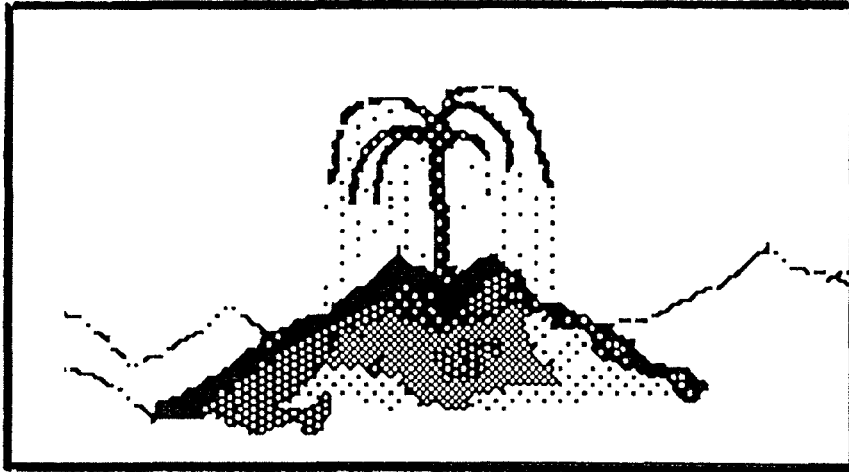
ANNEXE 13 : Points et fréquences de prélèvements

Fréquentation de l'établissement en nombre de curistes/an	Points de prélèvement (1 par catégorie d'usage)	Fréquence de prélèvement annuelle
moins de 200	*émergence ----- *pour au maximum 2 catégories d'usage -----	2 ou 3 1
entre 200 et 1000	*émergence ----- *par catégorie d'usage existante -----	2 ou 3 1
plus de 1000	*émergence ----- *par catégorie d'usage existante -----	2 ou 3 2 ou 3
analyse des legionella : 1 fois/an à l'émergence et pour chaque catégorie d'usage		

CATEGORIES D'USAGE DANS UN ETABLISSEMENT THERMAL

- 1) ingestion
- 2) douche ou bain individuel (en sortie de réseau)
- 3) piscine ou bain collectif (dans l'eau du bassin)
- 4) soins susceptibles de provoquer un contact avec les muqueuses du système respiratoire (aérosol, bain bouillonnant,...)
- 5) soins provoquant un contact avec les muqueuses autres que celles du système respiratoire (hors injection)

ANNEXE 14 : Le flocculat



C'est ce que déposent les eaux minérales par oxydation à l'air libre. Le phénomène de la flocculation des eaux minérales est connu depuis très longtemps des médecins thermaux. Dès leur émergence, les eaux minérales subissent de profondes modifications: leur température se modifie, leur radioactivité diminue avant de disparaître totalement, leurs gaz s'échappent, des colorations ou des précipités apparaissent. Ce phénomène est plus important dans le cas des eaux minérales ferrugineuses qui, laissées au contact de l'air se troublent puis prennent une coloration ocre, transitoire avant de laisser déposer un précipité de teinte rouille plus ou moins abondant: c'est le flocculat. Il constitue la totalité de l'excipient des boues thermales à Neyrac.

Les boues d'intérêt thérapeutique
utilisées dans les stations françaises
Dr R. SAVARY
1984. Thèse de pharmacie.

ANNEXE 15 :

Recherche des éléments

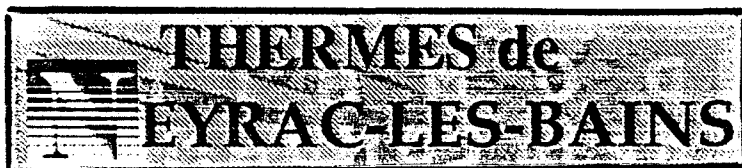
Traces exprimées en mg/Kg de boue séchée à 110°.

- Fer	:..... 191600	- Argent	: <2
- Manganèse	:..... 1320	- Baryum	: 110
- Aluminium	:..... 1700	- Molybdène	: <2
- Cadmium	:..... 2,7	- Vanadium	: 15
- Arsenic	:..... 15	- Antimoine	: <2
- Chrome total:	:..... 9	- Strontium	: 22
- Cuivre	:..... 8,6	- Lithium	: 10
- Plomb	:..... 11	- Etain	: <2
- Zinc	:..... 120	- Titane	: 667
- Fluor	:..... <0,5	- Yttrium	: 48,9
- Sélénium	:..... 1,4	- Cérium	: 44,5
- Mercure	:..... 3,5	- Cobalt	: 35
- Nickel	:..... 52		

RESULTATS

<i>pourcentage d'humidité</i>	:77,5%
<i>poucentage matières sèches</i>	:22,5%
- <i>matières organiques</i>	: 16,9%
- <i>matières minérales</i>	: 83,1%
<i>matières insolubles</i>	:62,7%
<i>(sables, silice déposée, débris organiques)</i>		
<i>matières solubles</i>	:37,3%
- <i>Oxyde de fer</i>	-	<i>Fe₂O₃</i> 19,5%
- <i>Alumine</i>	-	<i>Al₂O₃</i> 9,2%
- <i>Carbonate de calcium</i>	-	<i>CO₃Ca</i> 7,2%
- <i>Carbonate de magnésium</i>	-	<i>CO₃Mg</i> 1,1%
- <i>Radium</i>	-	<i>Ra</i> 0,0196 10-9

ANNEXE 16 :



Indications thérapeutiques

DERMATOLOGIE

- eczémas du nourrisson, de l'enfant et de l'adulte,
- psoriasis dans toutes ses formes, notamment palmo-plantaire,
- ulcères variqueux, artério-veineux
- prurits, prurigos,
- séquelles de brûlures, cicatrices,
- dermatoses chroniques,
- maladies buccales : lichen, aphtose, glossodynies.

RHUMATOLOGIE

- arthrose vertébrale et ses conséquences (névralgies sciatiques, crurales ou cervico-brachiales, cervicalgies, lombalgies, dorsalgies),
- arthrose des membres (hanche, genou, mains,...), en particulier associée à une insuffisance veineuse.
- rhumatismes inflammatoires (en dehors des poussées aiguës):
 - rhumatisme psoriasique,
 - spondylarthropathies,
 - polyarthrite rhumatoïde,
- rhumatismes abarticulaires : périarthrite scapulo-humérale chronique, tendinites, ténosynovites,
- séquelles de traumatismes et algodystrophies,
- séquelles douloureuses d'interventions orthopédiques.

SUITE 17 :

TRAITEMENTS GENERAUX

1- PUVA-THERAPIE:

Ce traitement associe l'action d'un agent photo-sensibilisant (psoralène) et les rayons ultraviolets de grande longueur d'onde (UV.A)

L'irradiation avec des UV.A en présence d'un psoralène administré per-os, peut donner naissance à une liaison des molécules de psoralène aux bases pyrimidiques du DNA entraînant l'inhibition de la synthèse du DNA et la mort cellulaire.

Ce mécanisme explique le rôle souvent bénéfique du soleil dans cette maladie.

Ce traitement donne dans l'ensemble de bons résultats.

Il faut cependant noter qu'il nécessite un bilan pré-thérapeutique et comporte certaines contre-indications: sujets ayant subi une radiothérapie, antécédents d'Epithéliomas cutanés ou mélanomes, chez la femme enceinte, chez le jeune moins de 18 ans, en cas d'insuffisance rénale ou hépatique et pour certaines maladies oculaires.

2- PHOTOTHERAPIE UV.B:

Les séances d'exposition aux UV.B sont pratiquées sans prise de psoralènes. Elles peuvent être précédées éventuellement de l'application de goudron.

Ce type de traitement est possible chez la femme enceinte, l'enfant, l'insuffisant hépatique et rénal.

3- LES RETINOIDES:

Dérivés de synthétiques de la vitamine A, ils peuvent être prescrits seuls ou associés aux autres traitements.

La prescription des rétinoïdes impose une surveillance étroite de la fonction hépatique et du bilan lipidique. S'ils sont utilisés chez la femme en âge de procréer, une contraception efficace est indispensable du fait de leur tératogénéicité.

4- LE METHOTREXATE:

Utilisé par voie I.M plutôt que per-os, ce produit permet d'obtenir assez rapidement le blanchiment des lésions, mais les effets secondaires sont nombreux et obligent parfois à cesser le traitement.

5- AUTRES TRAITEMENTS GENERAUX:

Actuellement, deux voies de recherche mais comprenant des effets secondaires gênants

- la cyclosporine à faible dose

- la vitamine D3 (Rocaltrol)

ANNEXE 17 : Traitements classiques du Psoriasis

TRAITEMENTS LOCAUX

1- Traitements kératolytiques:

L'acide salicylique incorporé dans la vaseline ou autre excipient permet de décaper en quelques jours des lésions épaisses (coude, genou...) pour permettre une action plus rapide des traitements suivants:

2- Corticoïdes locaux:

De puissance variable, ils peuvent être utilisés seuls ou en association avec un kératolytique ou un réducteur. Ils doivent toutefois être utilisés avec modération en raison d'un passage systématique toujours possible et des complications locales fréquentes (atrophie, épidermique, couperose, fragilité capillaire, surinfections fongiques et microbiennes, vergétures, troubles pigmentaires...)

3- Réducteurs:

- La Chrysarobine et l'acide chrysophanique sont très efficaces, mais d'emploi réservé au milieu hospitalier
- les goudrons: seuls ou en association avec un kératolytique ou un dermo-corticoïde
- le dioxyanthranol est un produit efficace, mais salissant et instable à l'air en préparation. Il ne peut être appliqué sur le visage, les plis et les organes génitaux.

4- La Caryolysine:

Moutarde azotée utilisée en application locale afin d'éviter les complications hémato-logiques. Ce traitement est actif sur des lésions peu épaisses, mais est contre-indiqué chez la femme enceinte et peut entraîner des intolérances cutanées allant de la simple irritation caustique à l'eczéma de contact nécessitant l'arrêt du traitement.

5- Autres traitements locaux:

L'hydratation cutanée est réalisée grâce aux savons doux pour la toilette, aux gels surgras pour la douche, aux laits et crèmes corporels.

ANNEXE 18 : Indications et résultats de l'illutation de limon thermal

LE PSORIASIS:

L'illutation de limon thermal sur les plaques de psoriasis entraîne un véritable décapage des lésions squameuses, parfois très épaisses. Ce décapage permet la mise à nu de la zone érythémateuse. L'effet anti-inflammatoire va également jouer et on note un éclaircissement très net de cette zone érythémateuse, vraisemblablement lié à la diminution des mitoses par une baisse de la stimulation des cellules et de la membrane basale.

LES ECZEMAS:

L'illutation est une pratique courante dans l'eczéma atopique et les eczémas professionnels.

Chez le nourrisson porteur d'eczéma, l'application de boue sur les plaques résorbe l'inflammation, les suintements des lésions.

Il existe un effet asséchant, l'oédème est résorbé. On peut comparer l'effet à celui des "pâtes à l'eau" utilisé de façon habituelle en dermatologie.

Dans les formes sèches ou épaisses, l'illutation de limon thermal a un effet décapant, anti-prurigineux très net. Cet effet réducteur est très recherché dans les névrodermites.

LES ULCERES DE JAMBE:

L'illutation de limon thermal sur les ulcérations a un effet d'absorption, de drainage des sécrétions. Il existe d'abord une période d'aggravation comme cela se voit en dermatologie lors de l'application de pansements type hydro-colloïdes. Le bourgeonnement apparaît secondairement. Les troubles trophiques bénéficient également de l'effet asséchant et décapant de l'illutation.

ANNEXE 19 B

Thermes de Neyrac

PISCINES

Chaque Jour:

1. Chloration des piscines:

- Mettre 200 ml d'Hypochlorite de soude dans chaque bassin. Laisser en contact 30 mn minimum et faire marcher les jets.

Vidanger.

2. Désinfection des plages:

- Pulvériser, en alternance chaque semaine (vitasol à 1% / sup bactéricide à 1% / Korsolin 20 ml - dans 8 l d'eau), une solution bactéricide et antifongique (mycoses +++) sur les plages et le passage Kiné, après nettoyage soigneux.

3. Désinfection des douches sanitaires:

Après nettoyage avec VITASOL - Chloration des sols et des murs.

DOUCHES GENERALES

Chaque Jour:

- Après nettoyage à l'acide et rinçage (+++), chlorer (1 pastille pour 10 l dans un seau). Rincer le sol avec la solution.

PINCEAUX POUR ILLUTATION et PHOTO-ILLUTATION

Chaque Jour:

- Tremper les poils des pinceaux dans une solution à 1% de KORSOLEX. Soit 10 ml de produit pour 1 l d'eau sanitaire. (Utiliser une seringue pour le prélever). Laisser agir pendant 10 minutes.

Rincer.

SANITAIRES

Chaque Jour:

Nettoyage des sols avec Vitasol. 1 pastille de chlore pour 10 l dans l'eau de rinçage.

Désinfection des poignées de porte avec une solution de VITASOL à 1%.

Nettoyage des cuvettes avec VITASOL solution à 1%.

Nettoyage urinoir avec SENTORAL nettoyant désinfectant. Solution: 1 dose (bouchon) par litre d'eau.

INFIRMERIE

Deux fois par semaine: Nettoyage des sols avec Vitasol. 1 pastille de chlore pour 10 l dans l'eau de rinçage.

Désinfection des poignées de porte avec une solution de VITASOL à 1%.

NETTOYAGE DES SOLS

Balayage humide (gaze imprégnée) suivi de lavage au balai à franges Faubert. Nettoyage des sols avec Vitasol. 1 pastille de chlore pour 10 l dans l'eau de rinçage.

BUANDERIE

Désinfection du linge

Lessive désinfectante à 60 °C (GADIS BIOSUPER)

Dose: 10 g / kg de linge soit 300g par machine de 30 kg.

Dernier rinçage avec Javel en cas de linge particulièrement souillé.

BAIGNOIRES

Laisser les aérobaïns branchés en permanence (faiblement) entre chaque curiste, pour éviter à la boue et aux germes de s'infiltrer.

Chaque jour. (SAUF SAMEDI)

- Nettoyage avec LAVONET (20 ml=1 dose dans 1 l d'eau). Pulvériser les parois et toutes les parties souillées. Frotter, rincer.

- Nettoyage du trop plein et de l'arrivée d'eau thermique (boue +++).

- Chloration, par pulvérisation, du trop plein et de l'arrivée d'eau thermique. (1 pastille pour 1 l d'eau dans un pulvérisateur)

- Mettre 10 litres d'eau sanitaire avec 1 pastille de chlore. Laisser agir jusqu'au lendemain.

Intérêt : pénètre dans les orifices des aérobaïns lorsque les aérobaïns sont coupés automatiquement en fin de journée.

Rincer la baignoire le lendemain, après avoir branché les aérobaïns.

Une fois par semaine:(SAMEDI)

- Nettoyage du trop plein et de l'arrivée d'eau thermique (boue +++).

- Mettre 500 ml de solution désinfectante (SUP BACTERICIDE) pour 50 l d'eau (au dessus de l'arrivée d'eau thermique, pour les anciennes baignoires DOYER). Débrancher les aérobaïns. Laisser en contact tout le dimanche.

Rincer la baignoire le lundi matin, après avoir branché les aérobaïns.

BAIGNOIRES A HYDROMASSAGE

- Nettoyage avec LAVONET (20 ml=1 dose dans 1 l d'eau). Pulvériser les parois et toutes les parties souillées. Frotter, rincer.

Même protocole pour la chloration que pour les baignoires.

Une fois par semaine:(SAMEDI)

- Nettoyage du trop plein et de l'arrivée d'eau thermique (boue +++).

- Mettre 200 ml de produit désinfectant (SUP BACTERICIDE) pour 200 l d'eau sanitaire. Débrancher les aérobaïns. Laisser en contact tout le dimanche. * faire tourner pendant 1 à 2 minutes.

Vider et rincer la baignoire le lundi matin, après avoir branché les aérobaïns.

PEDILUVES ET MANULUVES (à hydromassage, rhumato et dermato)**Chaque Jour:**

- Nettoyage avec LAVONET (20 ml=1 dose dans 1 l d'eau). Pulvériser les parois et toutes les parties souillées. Frotter, rincer.

- Remplir le pédiluve complètement. Mettre 500 ml de produit désinfectant. Faire marcher le pédiluve une minute pour bien répartir le produit.

Laisser jusqu'au lendemain. Vider, rincer.

PEDILUVES dermato (jets)

- Nettoyage avec LAVONET (20 ml=1 dose dans 1 l d'eau). Pulvériser les parois et toutes les parties souillées. Frotter, rincer.

Tous les deux jours:

- Remplir le pédiluve complètement. Mettre 500 ml de produit désinfectant.

Laisser jusqu'au lendemain. Vider, rincer.

DOUCHE PENETRANTE (rhumato)

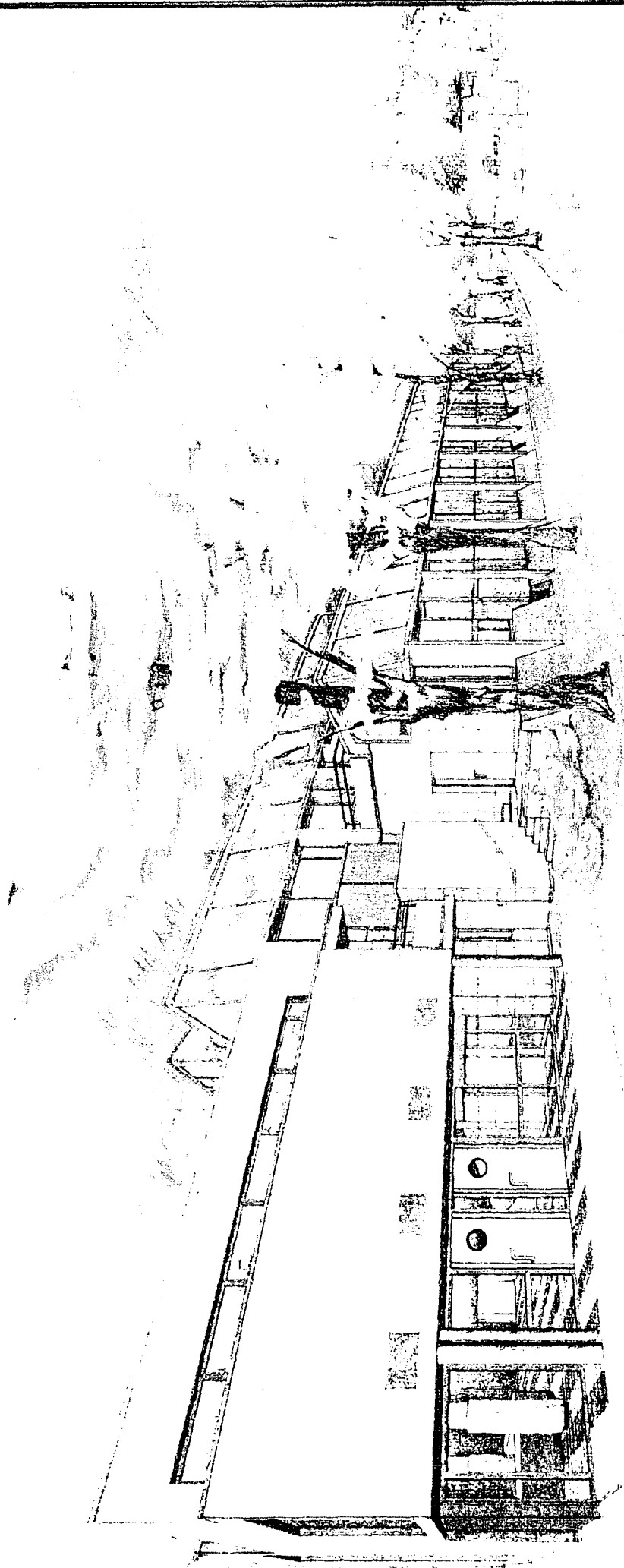
- Nettoyage avec LAVONET (20 ml=1 dose dans 1 l d'eau). Pulvériser les parois et toutes les parties souillées. Frotter, rincer.

Chaque semaine:

- Mettre 200 ml de produit désinfectant (SUP BACTERICIDE) pour 200 l d'eau sanitaire. Faire tourner pendant 5 minutes. Laisser en contact tout le dimanche.

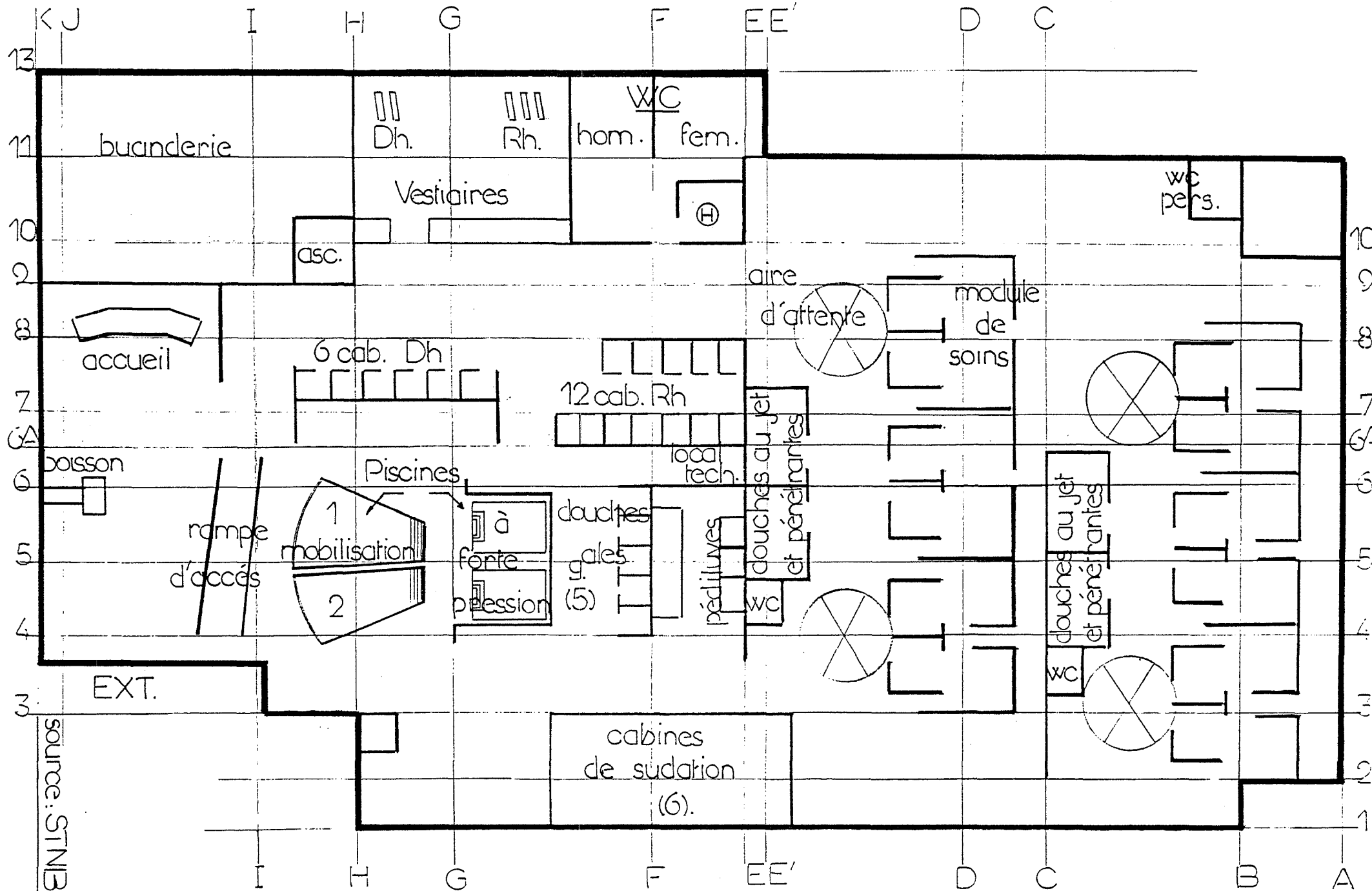
Vider et rincer l'appareil le lundi matin.

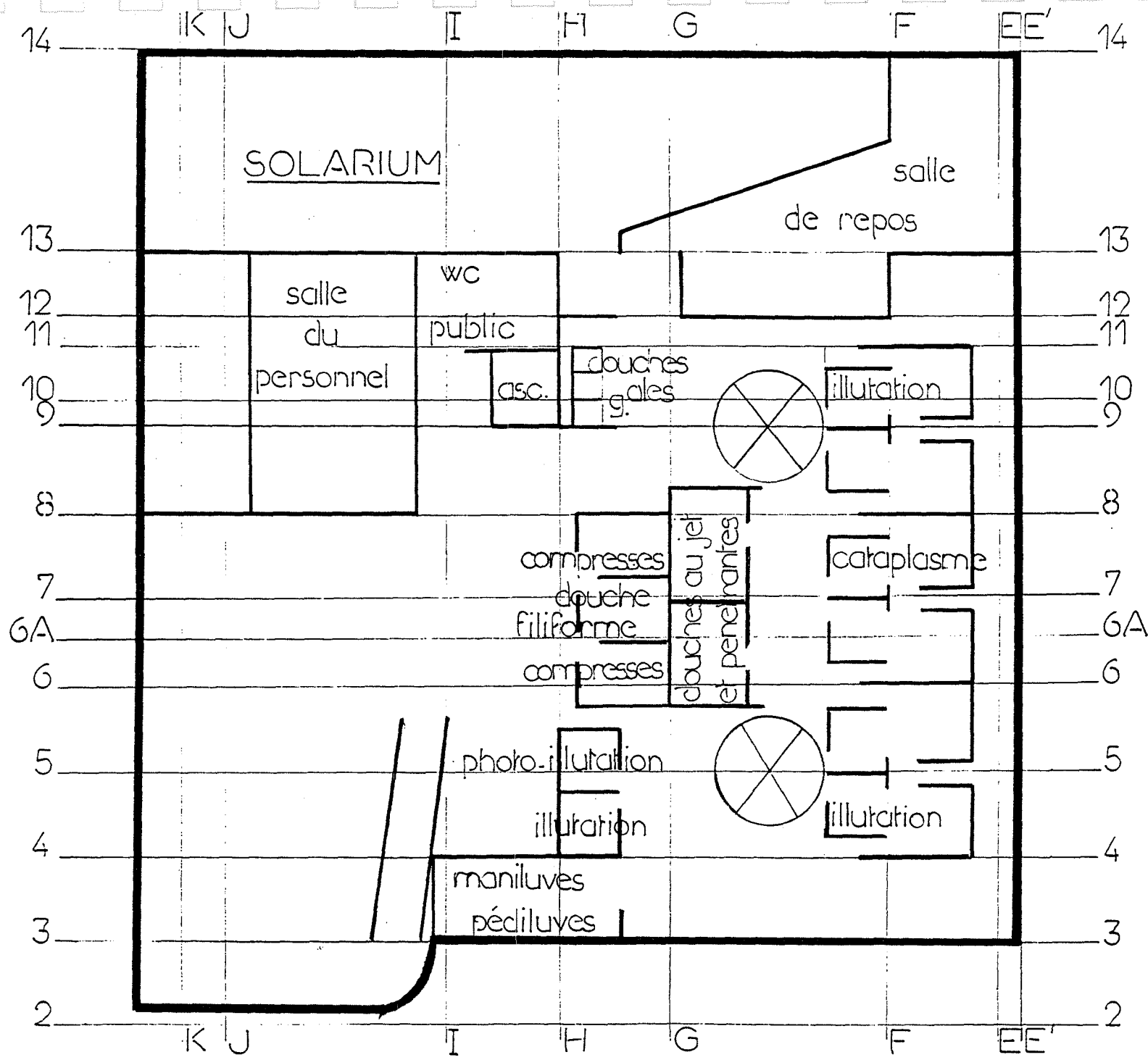
ANNEXE 20 : Nouvel établissement thermal



NOUVEL ETABLISSEMENT THERMAL DE NEYRAC-LES-BAINS ARDECHE

ANNEXE 21 : Plan niveau 0 - Source STNB

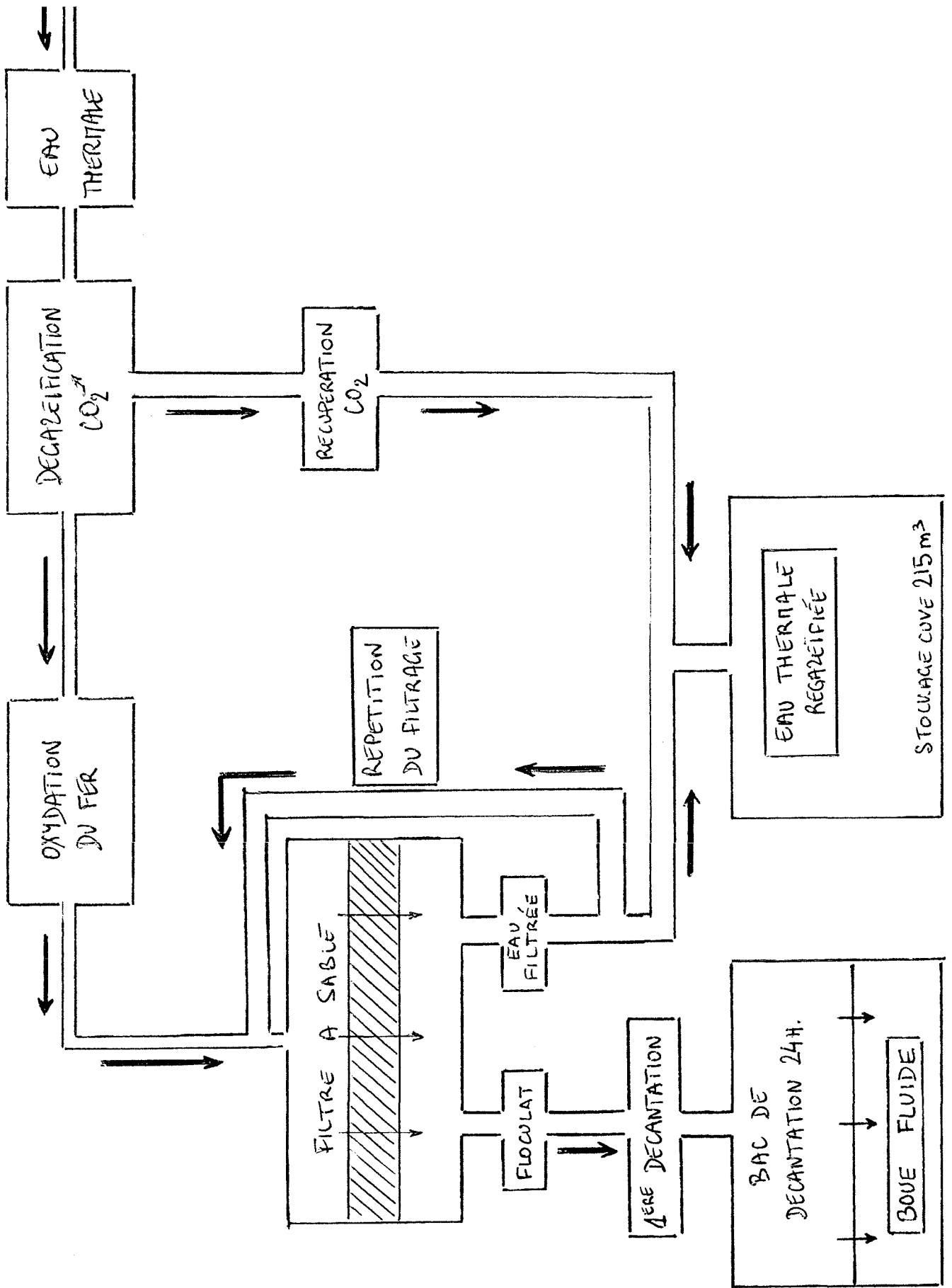




source : ST.N.B

ANNEXE 22 : Plan niveau 1 - Source STNB

ANNEXE 23 : Schéma du traitement des eaux thermales



ECONOMIE

Un partenaire financier de poids

Avec 65 % des parts, la SODEXHO fait son entrée dans la nouvelle Société des Thermes de Neyrac-les-Bains

Aubenas. — La Société des Thermes de Neyrac-les-Bains : c'est désormais le nom de la nouvelle société gestionnaire de la petite station thermale ardéchoise qui n'a de cesse de confirmer ses ambitions depuis sa relance en 87. Une dynamique que traduisent les chiffres (moins de cent curistes en 86, plus de 400 en 87 et près de 700 en 88) et que vient renforcer l'arrivée en puissance de la SODEXHO.

Dans le cadre des démarches entreprises pour la recherche d'un nouveau partenaire financier et compte-tenu des engagements alors formulés par les « repreneurs » le Dr Robert Savarit spécialiste de thermalisme et M. Bernard Albert directeur d'un centre de rééducation fonctionnelle dans la région parisienne, des tractations avaient été engagées depuis plusieurs mois déjà avec cette société. Et ainsi que nous nous en étions fait l'écho dans notre édition du dimanche 5 février dernier, les pourparlers étaient alors en passe d'aboutir.

■ Un partenaire financier de poids

Or, depuis quelques jours déjà un accord est donc intervenu : la SODEXHO fait une entrée remarquée dans l'affaire puisqu'elle détiendra 65 % des parts de la Société des Thermes de Neyrac-les-Bains. Pour sa part la société thermale constituée à l'origine par les promoteurs de la relance (outre le Dr Robert Savarit, pharmacien, adjoint au maire de Rochefort-sur-mer et président de la Fédération du Thermalisme en Poitou-Charente et donc M. Bernard Albert, l'on retrouvait trois praticiens d'Aubenas les Dr Pierre Perret cardiologue, Patrick Lavault rhumatologue et Marc Dupuis dermatologue) disposera des 35 autres.

La seconde phase de la renaissance de Neyrac-les-Bains, c'est-à-dire la phase d'investissement et la réalisation d'un véritable complexe



L'actuel hôtel des bains de Neyrac.

thermal, est donc en marche. Ajoutons que cet investissement (il s'agit de la création dès la saison 90 d'un module thermal complet avec locaux thérapeutiques, hébergement intégré, plateau technique et piscine de rééducation) sera de l'ordre de 2,5 milliards de centimes hors taxes. Il convient de noter ici les efforts de la commune de Meyras, du département, de la région et du Sithère dans cette opération de renaissance de Neyrac-les-Bains.

Société multinationale de restauration qui compte 40.000 salariés, sert un million de repas par jour pour un chiffre d'affaires de sept mil-

liards de F, la SODEXHO élargit actuellement son champ d'action et se lance en particulier dans les services et le secteur des loisirs et du thermalisme. Neyrac-les-Bains sera l'une des premières stations du groupe. La société nouvelle aura pour gérant M. J.-P. Cuny responsable à la SODEXHO du secteur loisirs-tourisme.

ANNEXE 25 : Situation géographique

PARIS 660 Kms
LILLE 790 Kms

LYON 190 Kms

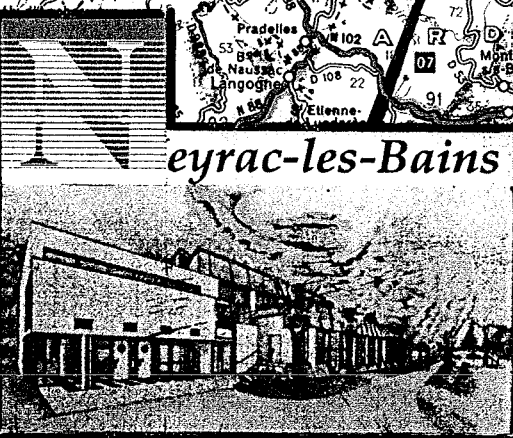
VALENCE 90 Kms

MONTEILIMAR 60 Kms

NIMES 135 Kms

TOULOUSE 420 Kms
BORDEAUX 570 Kms

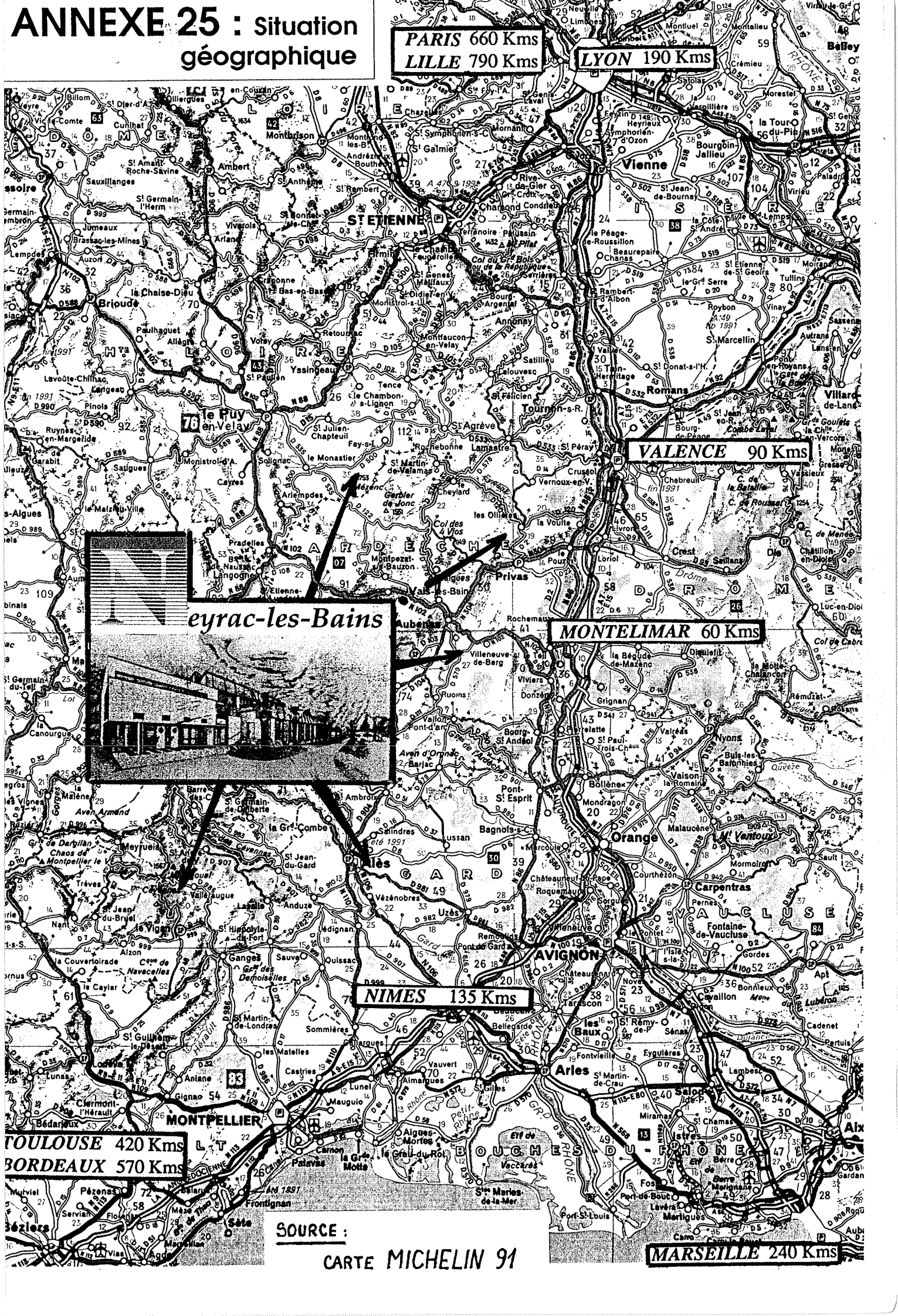
MARSEILLE 240 Kms



Meyrac-les-Bains

SOURCE :

CARTE MICHELIN 91



ANNEXE 26 : Moyen d'accès à Neyrac-les Bains

Par la route

A7 sortie Loriol au nord, N104 en direction de Privas, puis N102.

A7 sortie Montélimar au sud, puis N 102 vers Aubenas.

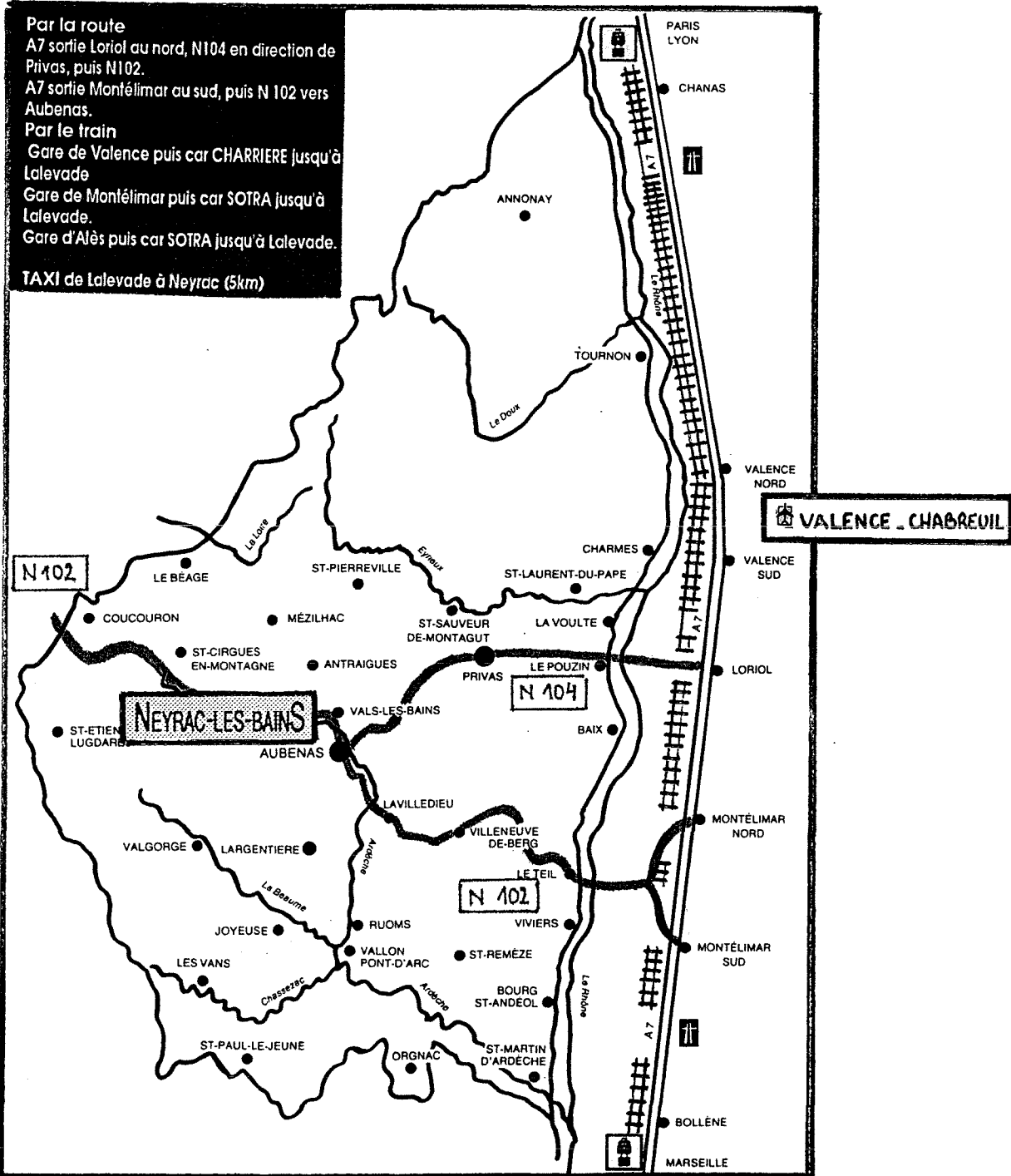
Par le train

Gare de Valence puis car CHARRIERE jusqu'à Lalevade

Gare de Montélimar puis car SOTRA jusqu'à Lalevade.

Gare d'Alès puis car SOTRA jusqu'à Lalevade.

TAXI de Lalevade à Neyrac (5km)



1

2

3

4

5

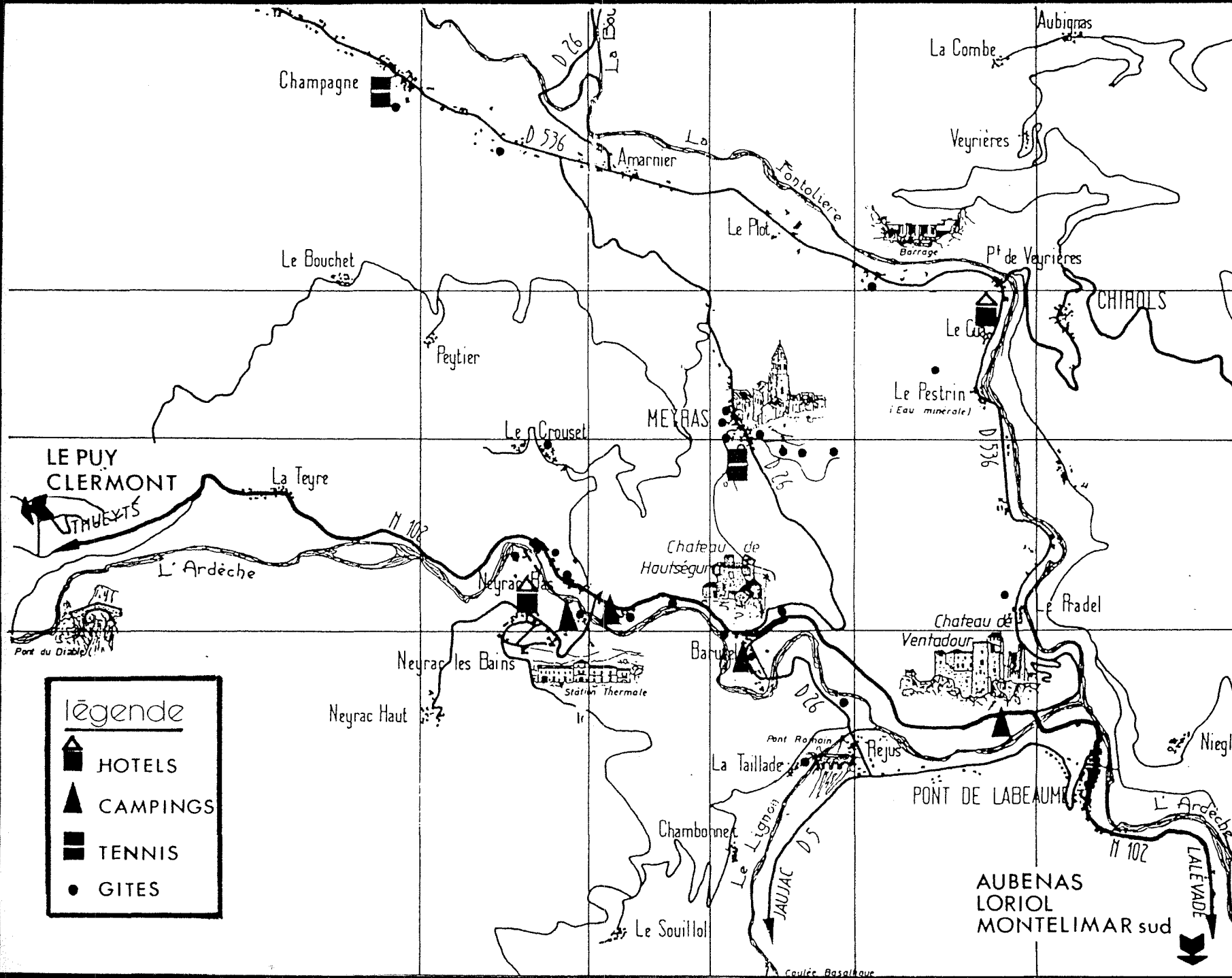
6

A

B

C

D



légende

-  HOTELS
-  CAMPINGS
-  TENNIS
-  GITES

ANNEXE 27 : Plan de Meyras

ANNEXE 28 : Hôtels

HOTELS - RESTAURANTS	Classem.	☎	Nbre chambres	Période ouverture	Prix/Chambre		Prix Pension/Personne	
					MINI	MAXI	MINI	MAXI
MEYRAS 07380								
«du Levant» (Neyrac-les-Bains) M. BRIOUDE	★ LDF	75 36 41 07	20	RNC	170,00	200,00	300,00	330,00
«Le Cercle» M. MALIGE		75 94 43 97	10	Tte l'année	85,00	115,00	160,00	180,00
THUEYTS 07330								
«Les Platanes» M. FAYETTE	★★ LDF	75 93 78 66	28	10/02→10/11	80,00	200,00	190,00	260,00
«Les Marronniers» M. LABROT	★★ LDF	75 36 40 16	19	06/03→20/12	100,00	220,00	200,00	250,00
«Du Nord» Mme VIAL-BOUQUET	★★ LDF	75 36 40 38	20	Tte l'année	110,00	200,00	180,00	250,00
«La Condamine» Mme BOUQUET	★ LDF	75 36 41 79	12	Pâq.→Touss.	60,00	195,00	175,00	200,00
PONT-DE-LABEAUME 07380								
«La Truite Enchantée» M. GUEUGNAUD	★ LDF	75 38 05 02	7	RNC	130,00	180,00	180,00	200,00
«Le Grand Virage» M. MOURETON	★★	75 38 05 20	14	Tte l'année	170,00	220,00		
LALÉVADE 07380								
«De la Paix» M. LABROT	★	75 38 01 42	9	Tte l'année	70,00	100,00	160,00	180,00
«Terminus» M. GIULIANI	★	75 38 01 07	14	Tte l'année	90,00	200,00	245,00	325,00
«L'Eschallier» M. FERRARO	★	75 94 17 23	8	Tte l'année	95,00	170,00	160,00	220,00
«De la Gare» Mme GELY		75 38 00 46	4	Tte l'année	100,00	140,00	150,00	
JAUJAC 07380								
«Le Caveau» M. CULOT	★ LDF	75 93 22 29	20	15/03→15/11	110,00	230,00	180,00	250,00
VALS-LES-BAINS 07600								
«Le Vivarais» Mme BRIOUDE-GIULIANI	★★★	75 94 65 85	40	Tte l'année	270,00	420,00	400,00	550,00
«Grand Hôtel des Bains» M. CAMINALE	★★★	75 94 65 55	52	Mars/Nov.	300,00	430,00	350,00	450,00

LDF = Logis de France

HOTELS	Classem.	☎	Nbre Chamb.	Période ouverture	Prix/Chambre	
					MINI	MAXI
PONT-DE-LABEAUME 07380						
«Le Ventadour» M. RIVIERE	★★	75 38 05 10	15	Tte l'année	220,00	270,00

SOURCE : C.C.I AUBENAS

ANNEXE 29 : Les meublés

Noms et adresses	Téléphones	Situation
AUDIGIER Gabriel, Le Plot 07380 Meyras	75 94 43 50	Le Plot
BARACAND Pierre, Neyrac-les-Bains, 07380 Meyras	75 36 40 59	Neyrac-les-Bains " " " "
BERTHET Ch., 30, rue Mozart, 26000 Valence	75 55 15 46	Neyrac-les-Bains
BOCCARDO Roger, rue des Bottières, 69650 Quincieux	78 91 11 59 75 36 41 39	Neyrac-les-Bains Quartier Les Fabriques
BOULLE Rolland, 25, av. Pierre-de-Coubertin, 26700 Pierrelatte	75 54 48 75 (B) 75 98 86 82 (AP)	Quartier Bernard Meyras
BRIOUDE Jean, Neyrac-les-Bains, 07380 Meyras	75 36 40 13	Neyrac-les-Bains "
Cabinet July-Ceyte, 3, bd St-Didier, 07200 Aubenas	75 93 33 50	Le Barutel, Meyras
CHEVALIER Henri, Le Cros de Boutier, 07200 Vogüë	75 37 70 85 75 38 02 21	Le Barutel
CHOLLET Omer, Champagne, 07380 Meyras (8 pièces meublées)	75 94 42 04	Champagne « Planas de Barbet »
COUFFIGNAL Alain, La Taillade, 07380 Meyras	75 38 00 87	La Taillade, Meyras
CHAGNOL Albert, 32, rue du Dr-Pargoire, 07200 Aubenas	75 35 33 70	Le Barutel, Meyras
DUSSERRE Raymond, 3, montée de Constantine, 07200 Aubenas	75 93 70 65	Le Crouzet
FARGIER Jean-Louis, Champagne, 07380 Meyras	75 94 47 98	Champagne
FOURNIER Danielle, Campagne-les-Iavarines, 84310 Morières-lès-Avignon	90 83 84 66 75 94 51 11	Champagne
GONTIER Christian, 07380 Meyras	75 94 47 80	Les Champs
GOURDON Roger, 07380 Meyras	75 94 41 46	Le Village
IMBERT Marthe, St-Pierre-de-Colombier, 07450 Burzet	75 94 41 97	Neyrac-les-Bains Quartier La Coste

Plan	Cap. d'ac.	Eléments de confort	Prix 07.08	Prix 06.09	Autres mois	Classement
A 5	2	D, B, C, J, Ter, G, TV	650	600	600	
C 3	5	D, B, C, J, Ter, P	1 150	700	700	2 Epis
C 3	5	D, B, C, J, Ter, P, TV	1 150	700	700	2 clés
C 3	5	D, B, C, J, Ter, P, TV	1 150	700	700	2 clés
C 3	6	B, D, TVc	1 100	700	700	-
C 3	3	D, C, J, Ter, P, TV	900	650	650	2 Epis
D 2	5	B, D, C, Ter, TVc	1 100	850 +C	850 +C	
C 2	3	B, C, Ter, pTV	500 +C	300 +C	300 +C	
B 3	4	B, D, C, J, Ter, P	1 150	900	900	
D 2	3	D, C, Ter, TV, P	900	750	600	
D 2	3	D, C, Ter, TV, P	900	750	600	
C 4	7	B, D, J, Ter, TV, C	1 850	410	-	2 Epis
D 4	4	B, D, C, Ter, P	1 350	675	675	
D 4	4	B, C, P	1 350	675	675	
A 1	3	D, C, J, Ter	932	822	822	
D 4	6	B, D, C, J, Ter P, pTV	1 400	1 000	950	3 clés
D 4	5	D, J, Ter, P, pTV	1 200	600	550	
C 2	4	B, D, P, TVc, C	1 100	600	600	
A 1	4	B, D, C, J, Ter, P, pTV	1 000	800	600	3 clés
A 1	5	B, D, J, Ter, G, C	1 489	1 197	1 080	2 clés
C 4	2	D, C, J, P, pTV	750	700	700	
B 4	4	B, D, C, pTV	1 250	900 +C	700 +C	2 clés
C 3	4	D, C, J, Ter, P	550	425	350	1 clé
C 3	3	B, C, J, Ter, P	550	425	350	1 clé

• LEGENDES : B bain - D douche - C chauffage - J jardin - Ter terrasse - P parking - G garage - TV télévision - TVc télévision couleur - pTV prise télévision - T2 prise téléphone

ANNEXE 30 : Camping

CAMPINGS	☎	Classem.	Empl.	Période ouverture	Tarif (2 pers. + 1 voiture)	♀	X	♫	🍴	🏠	A	🚐	🛶	R
MEYRAS 07380														
«Le Ventadour» SARL CAMPEOLES	75 94 18 15	★★★	150	Pâq→01/10	RNC	•				•		•	•	•
«Le Barutel» M. PLANCHE	75 38 03 78	★★	50	01/04→30/09	36,00			•		•		•		•
«De la Plage» M. BARACAND	75 36 40 59	★★	33	01/04→30/10	40,00	•	•	•		•	•	•	•	•

LEGENDE DES ABBREVIATIONS :

♀	bar
X	restaurant
♫	plats cuisinés
🍴	alimentation
🏠	jeux
🎾	tennis
🏊	piscine
🌊	rivière
🏠	salle de jeux
A	animation
🚐	location caravane
🛖	location bungalow
🛶	location canoë
R	réservation

SOURCE : C.C.I AUBENAS

- A NEYRAC :
Camping de Neyrac, Reynaud Martine, C 2 ☎ 75 36 42 23
- CHAMPAGNE :
Aire naturelle de camping, Chollet Omer ☎ 75 94 42 04

SOURCE : OT NEYRAC LES BAINS

ANNEXE 31 : Services

SERVICES PUBLICS

MAIRIE	: A Meyras, ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h	☎ 75 94 42 40
P.T.T.	: A Meyras, ouverture du lundi au samedi midi A Pont-de-Veyrières, ouverture de 14 h à 17 h, samedi de 11 h à 12 h	☎ 75 94 42 50 ☎ 75 94 40 05
GENDARMERIE	: A Montpezat A Thueyts	☎ 75 94 40 10 ☎ 75 36 40 80
CULTE	: Catholique à Meyras, messe le dimanche à 9 h 15 à Champagne, messe le dimanche à 6 h Protestant à Vals et Aubenas, le dimanche à 10 h 30	

SOURCE : CCI AUBENAS

A VOTRE SERVICE, QUELQUES ADRESSES UTILES, ETS ADHERENTS A L'OFFICE DU TOURISME

BOULANGERIE-PATISSERIE, ALIMENTATION	CHIZELLE Bruno, Le Village, Meyras	☎ 75 94 51 05
S.A. CEVENNE PAIN DISTRIBUTION	DUSSERRE Bernard, Jean, Michel, Pierre, Champagne	☎ 75 94 50 15
BOUCHERIE	BREYSSE, Thueyts MICHEL, Thueyts	☎ 75 36 40 79 ☎ 75 36 41 80
PRODUITS A LA FERME	PRUNARET Robert, Le Plot, Meyras	☎ 75 94 44 96
MIELLERIE ARDECHOISE	PASCAL Charies, Le Plot, Meyras	☎ 75 94 43 35
PRESSE, QUINCAILLERIE, CADEAUX, SOUVENIRS, PRODUITS REGIONAUX	DAMERVAL José, Pont-de-Labeaume	☎ 75 94 17 04
CAFE, BAR	Hôtel du Cercle, Pont-de-Veyrières Hôtel du Levant, Neyrac-les-Bains	☎ 75 94 43 97 ☎ 75 36 41 07
GARAGE	MOULIN, Agent Renault, Neyrac-les-Bains	☎ 75 36 40 87
LIBRE-SERVICE, PRODUITS REGIONAUX	PERGE, Pont-de-Veyrières, Rte Château de Ventadour	☎ 75 94 40 49
« POIS CHICHE BOUTIQUE », PRET-A-PORTER	DUSSERRE Geneviève, 19, bd Gambetta, Aubenas	☎ 75 93 85 24
ARCHITECTE	L'HERMET Pierre, 17, rue J.-Jaurès, Aubenas	☎ 75 93 83 10
MAÇONNERIE	GONTIER Robert, Le Village, Meyras PONTAL Paul, Le Village, Meyras	☎ 75 94 43 87 ☎ 75 94 41 62
PARFUMERIE, ESTHETIQUE	COPPELIA, rue Jourdan, Aubenas	☎ 75 93 72 02
MATERIAUX	RIVIERE Raymond, Pont-de-Labeaume	☎ 75 38 05 10
TRAVAUX PUBLICS	S.G.D.T., Meyras, Langogne	☎ 75 94 41 14
SCIERIE	AUDIGIER Gabriel, Le Plot, Meyras	☎ 75 94 43 50
NOTAIRE	LEMOYNE DE VERNON, Lalevade	☎ 75 38 01 14

ANNEXE 32 : Santé

SANTE

Ets Thermal, 07380 Neyrac-les-Bains, ouvert d'avril à novembre

Maladies de la peau, rhumatismes

☎ 75 36 46 00

Minitel : 36 15 code Info Sources

Médecins thermaux : voir dépliant spécial Cure Thermale

Médecins généralistes :

Meyras : Badia

☎ 75 94 53 32

Lalevade : Facchin, 69, avenue de la Gare

☎ 75 38 05 19

Revuz, 63, avenue de la Gare

☎ 75 38 01 06

Pharmacie :

Thueyts : Roustand, route Nationale

☎ 75 36 40 67

Dentistes :

Lalevade : Buri Michel, route Nationale

☎ 75 38 02 32

Thueyts : Dumas Geneviève, rue de la Mairie

☎ 75 36 44 46

Maison de repos :

Thueyts : La Condamine

☎ 75 36 40 76

Infirmière :

Thueyts : Plantevin Anne, place du Champ-de-Mars

☎ 75 36 41 00

☎ LISTE DES MEDECINS PRESCRIPTEURS

MEDECINS SPECIALISTES

D'ABRIGEON L. • *Rhumatologie - 3, av. de la Liberté, 07200 AUBENAS 75 93 52 76*
et à NEYRAC-LES-BAINS 75 36 47 70

DUPUIS M. • *Dermatologie - 3, Bd. Pasteur, 07200 AUBENAS 75 93 49 50*
et à NEYRAC-LES-BAINS 75 36 46 99

LAVAUT P. • *Rhumatologie - 7, rue Victor-Camille Artige, 07200 AUBENAS*
75 93 48 24 et à NEYRAC-LES-BAINS 75 36 47 00

MEYER J.-Y. • *Dermatologie - 3, Bd Pasteur, 07200 AUBENAS 75 93 49 50*
et à NEYRAC-LES-BAINS 75 36 46 99

MORTAMAIS-MASSIP B. • *Dermatologie - 24, rue de la Liberté, 07200 AUBENAS*
75 93 56 10

MEDECINS GENERALISTES

BADIA S. • *médecine thermale 07380 MEYRAS 75 94 53 32*

BADIA L. • *médecine thermale 07380 MEYRAS 75 94 53 32*

BOURGEOIS • *Route Nationale, 07330 THUEYTS 75 93 44 55*

DELENNE J.-L. • *Quartier Roche, 07380 JAUJAC 75 93 21 90*

FACCHIN J.-Y. • *69, avenue de la Gare, 07380 LALEVADE 75 38 05 19*

FATON D. • *médecine thermale Quartier Mazots, 07380 JAUJAC 75 93 22 16*

HEIJERMANS • *Route Nationale, 07330 THUEYTS 75 93 44 55*


MAILY R. • *médecine thermale Route Nationale, 07330 THUEYTS 75 93 44 55*

REVUZ D. • *médecine thermale 63, avenue de la Gare, 07380 LALEVADE 75 38 01 06*

REVUZ P. • *63, avenue de la Gare, 07380 LALEVADE 75 38 01 06*

ANNEXE 33 : Loisirs - Sports

LOISIRS - SPORTS

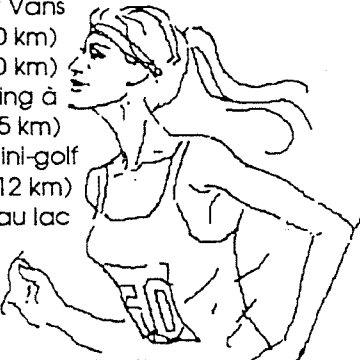


Si vous en avez assez de :

- la baignade en rivière (Ardèche, Lignon, Fontaulière)
- de la pêche à la truite (rivières 1ère catégorie)
- des promenades pédestres ou équestres
- du tennis, de la gymnastique et du Jogging.

Vous pourrez toujours :

- descendre les gorges de l'Ardèche en canoë
- faire de l'ULM à Lanas (20 km)
- pratiquer la spéléo aux Vans (50 km)
- escalader à Ruoms (40 km)
- jouer au Bowling à Aubenas (15 km)
- faire une partie de mini-golf à Vals-les-Bains (12 km)
- de la planche à voile au lac d'Issarlès (25 km) ou sur le plan d'eau de Naussac (45 km)



SOURCE : O.T NEYRAC LES BAINS

ANNEXE 34 : Demande de prise en charge

SECURITE SOCIALE
CE N° A n° 60 3573

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PRÉALABLE DE CURE THERMALE

Ministère N° 75 936 du 13 octobre 1975

VOL 1 A
A CONSERVER AU
CONTROLE MEDICAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSURÉ (E)

Numéro d'immatriculation 0 1
 Numéro du Carte

NOM _____
(Pour les femmes, indiquer le nom de jeune fille suivi, s'il y a lieu de époux E., veuve E.)

Prénoms _____

ADRESSE : N° _____ Rue _____

Localité _____ Code postal _____
(voir au verso du vol 1 B)

QUELLE EST VOTRE SITUATION A LA DATE DE LA DEMANDE DE CURE THERMALE (1)

- SALARIÉ (E) (2) NOM et adresse de votre employeur _____
- DEMANDEUR D'EMPLOI Date de la fin de préavis de licenciement _____
Date d'inscription à l'ANPE _____
- NON SALARIÉ (E) Précisez votre activité professionnelle _____
- AUTRES CAS : A préciser _____
- RETRAITÉ (E), PENSIONNÉ (E), RENTIER (E)
 Précisez si vous êtes titulaire de plusieurs retraites, pensions, ou rentes OUI NON

SI LE MALADE N'EST PAS L'ASSURÉ, INDIQUEZ (1)

Son NOM _____
(Pour les femmes, indiquer le nom de jeune fille suivi, s'il y a lieu de époux E., veuve E.)

Son Prénom _____

Son lien avec l'assuré(e)
 CONJOINT ENFANT ASCENDANT
 PERSONNE VIVANT MARITALEMENT AVEC L'ASSURÉ(E) (3)

Son adresse _____
 Sa date de naissance _____

S'il est titulaire d'une retraite, pension ou rente
OUI NON

- (1) Mettre une croix dans le case de la réponse exacte.
- (2) Si vous êtes en arrêt de travail et que le contrat de travail n'est pas rompu, vous êtes toujours considéré (e) comme salarié (e).
- (3) Si elle se trouve à la charge totale, effective et permanente de l'assuré (e).
- (4) S'il s'agit d'une maladie professionnelle, indiquer la date de première constatation médicale.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MALADE (1)

Activité professionnelle habituelle _____ Date présumée de départ en cure _____

La cure est-elle en rapport avec le traitement des séquelles :

- d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ? OUI NON
- d'un accident de droit commun causé par un tiers ? OUI NON
- de l'affection pour laquelle il est pensionné de guerre ? OUI NON

A-t-il déjà suivi une cure thermale dans les 5 années écoulées ? OUI NON

Si OUI, précisez :

NOM de la Station					
Date de la Cure					

Date _____ Signature _____

A REMPLIR ET A CACHER PAR LE MEDECIN PRESCRIPTEUR

Je soussigné certifie que _____
 est atteint(e) d'une affection justiciable d'une cure thermale dans l'orientation thérapeutique _____
 Station proposée _____

MENTIONS SPÉCIALES d'état du malade justifiant MEDICALEMENT l'hospitalisation ? Est-il justiciable d'un traitement annexé dans l'une des orientations secondaires de la station ? Si oui, laquelle ?

Y a-t-il un intérêt médical à recourir le séjour de 3 mois ?

J'atteste l'absence de toute contre-indication
 Cachet du médecin Date _____
Signature _____

MOTIFS MÉDICAUX DE LA PRESCRIPTION

CONFIDENTIEL - Réserve à l'information du Médecin Conseil
 Diagnostic de l'affection principale _____

 S'il y a lieu, affections associées _____

 Examens radiologiques et biologiques pratiqués (à communiquer au médecin thermal) _____

 Traitements antérieurs (médicaux, chirurgicaux, thermaux...) et leurs résultats

 Traitements en cours à poursuivre pendant la cure

ANNEXE 35 : Déclaration des ressources

ASSURE(E) : Nom et prénom _____ Nom de jeune fille _____

N° d'immatriculation à la SECURITE SOCIALE : _____

Adresse _____

BENEFICIAIRE : Assuré(e) Conjoint(e) Enfant Ascendant.

Nom et prénoms _____ Date de naissance _____

- COMPOSITION DE LA FAMILLE DE L'ASSUREE(E)

MEMBRE	NOM, PRENOMS	Date de naissance	PROFESSION
Conjoint(e)			
Enfants	1 _____		
	2 _____		
	3 _____		
	4 _____		
	5 _____		
Autres ayants-droit	1 _____		
	2 _____		

Pour les enfants de plus de 16 ans si le certificat de scolarité de l'année scolaire en cours n'a pas été fourni, le joindre à la demande de prise en charge cure.

- RESSOURCES ANNUELLES DE L'ASSURE(E) et DE SA FAMILLE

ASSURE(E)	PARTIE RESERVEE A LA CAISSE.
<p>- Salaire annuel perçu par l'assuré(e) Indiquez le montant du salaire NET que vous avez perçu au cours de l'année civile précédente (y compris frais professionnels, gratifications, rappels, etc...) _____</p>	<p>Ouverture des droits</p>
<p>- Pensions - Rentes Indiquez le montant total des pensions, rentes etc... que vous avez perçues au cours de l'année civile précédente. _____</p>	<p>PLAFOND Assuré(e) _____</p>
<p>- Allocations familiales Faites le total de toutes les allocations que vous avez perçues au cours de l'année civile précédente (allocations familiales, allocation logement, etc...) _____</p>	<p>Nbre ayants-droitX _____</p>
<p>- Autres revenus Avez-vous d'autres revenus que ceux indiqués ci-dessus ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, précisez-nous s'il s'agit d'une rente viagère, d'honoraires, d'intérêts, etc... _____ Quel en est le montant annuel ? _____</p>	<p>TOTAL _____</p>
<p>CONJOINT(E) - AYANTS DROIT Votre conjoint(e), vos ayants-droit, ont-ils des revenus personnels ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, précisez-nous s'il s'agit d'un salaire, d'une pension, d'une rente, etc... _____ Quel en est le montant ? _____</p>	<p>RESSOURCES _____</p>

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des indications portées ci-dessus.

A _____, le _____ signature de l'assuré(e)

ANNEXE 36 : Prise en charge des cures thermales

PRISE EN CHARGE DES CURES THERMALES

Ce tableau indique, pour les salariés du régime général, les taux de remboursement des cures prescrites et effectuées en établissement thermal conventionné.

Prestations	Montant	Taux de remboursement		Conditions d'attribution (ressources de toute nature de l'assuré)
		Maladie	Accident de travail Invalidité	
Honoraires de surveillance + Pratiques médicales complémentaires	Tarif conventionnel ou d'autorité	75 %	100 %	Pas de plafond de ressources
Traitement thermal + pratiques thermales complémentaires + supplément 2 ^e handicap	Forfait de l'établissement variable selon le prix et le nombre de séances prescrits	70 %	100 %	Pas de plafond de ressources
Frais d'hébergement	Forfait 1991 : 933 F	70 %	100 %	L'ensemble des ressources de l'année 1990 ne doit pas dépasser 91.200 f + une majoration de 50 % pour le conjoint et par personne à charge.
Frais de déplacement du curiste et parfois de l'accompagnant si la présence de celui-ci est reconnue indispensable (état de santé, âge)	Sur la base du tarif SNCF 2 ^e classe aller et retour	70 %	100 %	<i>Exceptions</i> : ces prestations sont accordées sans condition de ressources lorsque l'indication de cure est en relation avec une affection reconnue de longue durée, ou un accident de travail, ou une maladie dite professionnelle ou lorsque l'hospitalisation est reconnue justifiée.
Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail	En fonction du salaire de l'assuré, la durée maximum, 21 jours de cure + 1 jour aller + 1 jour retour, est réduite de 3 jours par application du « délai de carence ».			Ce plafond de ressources, distinct du précédent, est calculé à partir du plafond mensuel de cotisation à la Sécurité Sociale : du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1991 : 11 340 F par mois. Réévalué au 1 ^{er} juillet 1991 à 11 620 F par mois. Majoration de 50 % pour le conjoint et par personne à charge.

ANNEXE 37 : Fiche de réservation

FICHE DE RESERVATION

une fiche par curiste

NOTE L'inscription aux Thermes doit intervenir, nécessairement, avant toute réservation pour l'hébergement. Afin de vous apporter une plus grande facilité dans la recherche d'un logeur, nous avons prévu des séries de cure toutes les 3 semaines. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de choisir parmi les dates suivantes :

du lundi au dimanche

8 avril 28 avril
29 avril 18 mai
19 mai 9 juin
10 juin 30 juin
1 juillet 21 juillet

du lundi au dimanche

22 juillet 11 août
12 août 1 septembre
2 septembre 22 septembre
23 septembre 13 octobre
14 octobre 3 novembre

DATE DE DEBUT DE CURE

INDICATION(S) THERAPEUTIQUE(S)

DERMATOLOGIE RHUMATOLOGIE
DERMATOLOGIE + RHUMATOLOGIE *2me handicap*
RHUMATOLOGIE + DERMATOLOGIE *2me handicap*

MEDECIN QUI A PRESCRIT LA CURE

Nom _____

Prénom _____

N° et rue _____

bât., résid. : _____

Code Postal, Ville : _____

QUELLE EST SA SPECIALITE?

MÉDECINE GÉNÉRALE DERMATOLOGIE
RHUMATOLOGIE PÉDIATRIE
HOMÉOPATHIE AUTRE (préciser) : _____

NAVETTE AVEC L'ETABLISSEMENT THERMAL

Une navette avec les thermes a été mise en place et dessert toutes les locations meublées de la commune de Meyras. Arrivée aux thermes : 8 h ou 10 h.

Prendrez-vous la Navette? OUI NON

CURE LIBRE

OUI NON

Si Oui, nombre de jours de cure _____

FORDAIT JOURNÉE D'ÉLÉMENT DE JONC

DANS QUELLE STATION ÉTIEZ-VOUS L'ANNÉE DERNIÈRE?

Nombre de cures effectuées _____ à Neyrac _____

Comment avez-vous connu NEYRAC? _____

Médecin traitant Autre _____

HÉBERGEMENT DURANT LA CURE

HÔTEL LOCATION-MEUBLÉE
CAMPING RÉSIDENCE PRINCIPALE
RÉSIDENCE SECONDAIRE AUTRE

Nombre d'accompagnants non curistes séjournant dans la station : _____

ADRESSE PRÉCISE PENDANT LA CURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

MONTANT ARRHES _____

CHEQUE _____

CCP _____

ESPECES _____

AUTRE _____

N° INSCRIPTION

RÉCEPTION

RÉPONSE

CONFIRMATION

DEBUT

PLANNING

CCV

ANNEXE 38 : Liste des soins - Tarifs de Septembre 91

<u>LISTE DES SOINS</u>		Tarif Unitaire	Tarif Jeu	Tarif Secours de 3 semaines	TVA
0101 CURE DE BOISSON	21	7.85	7.85	7.85 706300 706300	
0202 BAIN	0	0.00	0.00	0.00 706123 706223	5.50
0205 AEROBAIN	0	0.00	0.00	0.00 706102 706202	5.50
0301 DOUCHE GENERALE	18	28.25	26.25	23.65 706111 706211	5.50
0302 DOUCHE GENERALE AU JET	18	0.00	0.00	0.00 706114 706214	5.50
0303 DOUCHE LOCALE	18	21.90	20.35	18.30 706119 706219	5.50
0304 DOUCHE LOCALE AU JET	18	0.00	0.00	0.00 706115 706215	5.50
0310 DOUCHE PENETRANTE	9	63.60	59.15	53.25 706104 706204	5.50
0314 DOUCHE GINGIVALE	18	24.30	22.60	20.35 706115 706215	5.50
0323 PULVERISATION EXT.LOCALE	18	22.05	20.50	18.45 706117 706217	5.50
0324 PULVERISATION GENERALE	18	27.15	25.25	22.75 706105 706205	5.50
0329 DCHE FORTE PRESSION PISCI	9	80.45	74.80	67.30 706120 706220	5.50
0402 BAIN DE BOUE GENERAL	0	0.00	0.00	0.00 706108 706208	5.50
0405 ILLUTATION LOCALE MULTI	18	64.10	59.60	53.65 706121 706221	5.50
0406 ILLUTATION GENERALE	18	64.10	59.60	53.65 706122 706222	5.50
0407 CATAPLASME APPL UNIQUE	0	0.00	0.00	0.00 706113 706213	5.50
0408 CATAPLASME APPL MULTIPLE	18	61.55	57.25	51.55 706112 706212	5.50
0409 COMPRESSE	18	22.20	20.65	18.60 706106 706206	5.50
0412 PHOTOILLUTATION	18	88.35	82.15	73.95 706209	5.50
0413 BAIN LIMON THERM DIFFUSE	18	84.85	78.90	71.00 706110 706210	5.50
0416 BAIN LOCAL LIMON DIFFUSE	9	68.45	63.65	57.30 706118 706218	5.50
0601 PISCINE MOBILISAT (2AMM)	9	23.10	21.50	19.50 706116 706216	5.50
0801 SUDATION	18	23.40	21.75	19.60 706107 706207	5.50
9001 DECOUVERTE DES THERMES	1	150.00	150.00	150.00 706150	5.50
9002 DETENTE 3	1	760.00	760.00	760.00 706151	5.50
9003 DETENTE 6	1	1370.00	1370.00	1370.00 706152	5.50
DER FORFAIT DERMATOLOGIE	1	2181.10	2028.40	2028.40 706200	5.50
DER* JR DE CURE DERMATOLOGIE	1	121.15	112.70	112.70 706200	5.50
HYD HYDROMASSAGE EN BAIGNOIRE	1	120.00	120.00	120.00 706153	18.60
RH1 FORFAIT RHUMATOLOGIE 1	1	3636.90	3382.30	3382.30 706100	5.50
RH1* JR CURE RHUMATOLOGIE 1	1	202.05	187.90	187.90 706100	5.50
RH2 FORFAIT RHUMATOLOGIE 2	1	4016.00	3734.90	3734.90 706101	5.50
RH2* JR CURE RHUMATOLOGIE 2	1	223.10	207.50	207.50 706101	5.50
SHYD SUPPLEMENT HYDROMASSAGE	1	30.00	30.00	30.00 706154	18.60
SUP3 JOUR SUPP. DETENTE 3	1	253.30	253.30	253.30 706155	5.50
SUP6 JOUR SUPP. DETENTE 6	1	228.30	228.30	228.30 706156	5.50

SOURCE : S.T.N.B

ANNEXE 40 : Fiche de soins - Rhumatologie

LES THERMES DE NEYRAC

cachet du médecin prescripteur

MEDECIN THERMAL Dr.

Neyrac-les-Bains, le

NOM ET PRENOM DU CURISTE :

CURE du : au :

INDICATION RH RH+DER

RHUMATOLOGIE

1ère Cure : OUI NON

FORFAIT RH1 RH2 (rayer la mention inutile)

FORFAIT RH1

(rayer les mentions inutiles)

3 techniques quotidiennes au choix du médecin, hors cure de boisson

NOMBRE DE SEANCES	(quantité en ml ou température °C)		
	SEMAINE DE SOINS		
	1ère	2ème	3ème
0101 CURE DE BOISSON Qtté en ml.	21		
0408 CATAPLASMES EN APPLICATION LOCALE MULTIPLE (4 maximum par séance)			
0413 BAIN DE LIMON THERMAL DIFFUSE			
0310 DOUCHE PENETRANTE GENERALE			
0329 DOUCHE DE FORTE PRESSION SOUS IMMERSION EN PISCINE			

RC	RD	RL	ED	EG	CD	CG	MD	MG	HD	HG	GD	GG	PD	PG

Douche Froide Température Bain J1 : °C

RC RD RL Douche Froide

RC RD RL

FORFAIT RH2 idem FORFAIT RH1 plus :

0801 SUDATION EN CABINE INDIVIDUELLE

SUPPLÉMENTS AU FORFAIT DANS LA LIMITE DE CUMUL DE 18 SEANCES

0416 BAIN LOCAL DE LIMON THERMAL DIFFUSE SUIVI D'UNE DOUCHE EN IMMERSION DANS LE BAIN

0601 PISCINE DE MOBILISATION

SUPPLÉMENTS POUR DEUXIEME HANDICAP DERMATOLOGIE DANS LA LIMITE DE CUMUL DE 36 SEANCES

0301 DOUCHE GENERALE

0323 PULVERISATION EXT. LOCALE

0324 PULVERISATION EXT. GENERALE

0405 ILLUTATION LOCALE MULTIPLE

0406 ILLUTATION GENERALE

0409 COMPRESSE

0303 DOUCHE LOCALE (cuir chevelu)

REPOS : Minutes

à effectuer pendant ou après les soins

HTA Traitement antihypertenseur :

SURVEILLANCE TA

MARDI / JEUDI / SAMEDI MARDI / VENDREDI

RENDEZ-VOUS MEDICAL DE MILIEU DE CURE

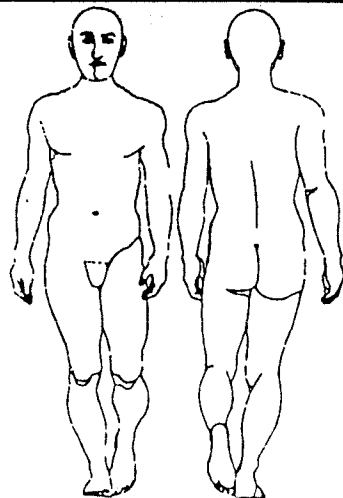
Date:

Heure :

RENDEZ-VOUS MEDICAL DE FIN DE CURE

Date:

Heure :



Boue locale main

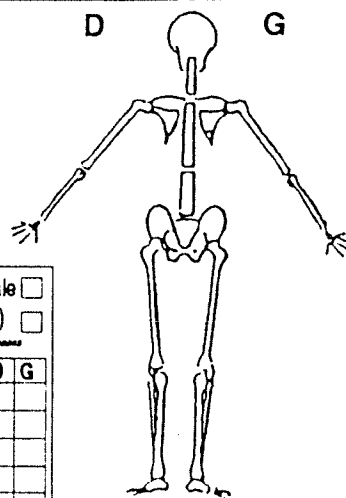
Temps Jet : mn

Jet Brisé

Queue de Carpe

Jet Percutant

COMMENTAIRE DE LA PRESCRIPTION



Boue locale

Posture(s)

cocher les cases

D G

hanche

genou

épaule

coude

main

PELOTHERAPIE

INTERET MEDICAL DES CURES THERMALES

L'efficacité thérapeutique des cures thermales a récemment fait l'objet d'une enquête médicale, qui a été réalisée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie .

Cette étude évalue l'influence du thermalisme sur l'état de santé et la consommation de soins des patients qui y ont recours.

Plus de 3.500 malades ayant obtenu en 1983 un accord de prise en charge pour une première cure, dans les orientations Voies Respiratoires, Maladies Artérielles ou Affections Urinaires, ont été suivis durant 3 ans par les médecins-conseils du Régime Général qui effectuaient chaque année un examen médical et un bilan des prestations servies.

En 1986, 75 % des curistes étaient toujours suivis.

Outre une description démographique et médicale de la population étudiée, l'enquête a permis :

- de préciser la fréquence de suivi et de renouvellement des cures thermales : pour 100 cures accordées en 1983, 86 ont effectivement été suivies, 67 ont été renouvelées en 1984 et 53 en 1985.

- de connaître, le cas échéant, les motifs de non suivi des cures thermales : ainsi, 5 à 7 fois sur 10, des raisons personnelles indépendantes de l'affection justifiant la cure.

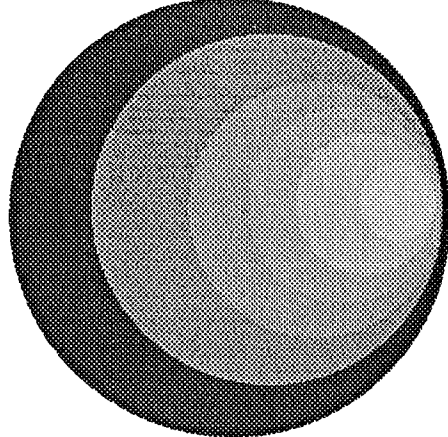
- DE METTRE EN EVIDENCE ET DE QUANTIFIER LE BENEFICE INDISPUTABLE DU THERMALISME SUR L'ETAT DE SANTE DU MALADE : LORS DE LA PREMIERE ANNEE, 71 % DES MALADES QUI ONT SUIVI UNE CURE DANS L'ORIENTATION VOIES RESPIRATOIRES SONT AMELIORES, CONTRE 26 % PARMI CEUX QUI N'EN ONT PAS SUIVIE .

CES POURCENTAGES SONT RESPECTIVEMENT DE 63 % ET 18 % DANS L'ORIENTATION MALADIES ARTERIELLES ET DE 68 % ET 27 % DANS L'ORIENTATION AFFECTIONS URINAIRES. EN OUTRE, L'ENQUETE DEMONTE QUE LE RENOUELEMENT DES CURES THERMALES RENFORCE LE BENEFICE ACQUIS DANS L'ORIENTATION VOIES RESPIRATOIRES, PRESERVE LE RESULTAT OBTENU ET CONTRIBUE A LA STABILISATION RELATIVE DE L'AFFECTION DANS L'ORIENTATION MALADIES ARTERIELLES.

- DE DEMONTRER ENFIN, DANS L'ORIENTATION VOIES RESPIRATOIRES, L'IMPACT DE LA CRENOTHERAPIE SUR LES PRESTATIONS SERVIES AUX ASSURES : le montant de la pharmacie remboursée et le nombre de journées d'hospitalisation sont significativement moins élevés chez les patients qui suivent une cure que chez ceux qui ne la suivent pas.

En revanche, dans l'orientation Maladies Artérielles, la crénothérapie n'a pas d'incidence sur la consommation de soins, reflétant en cela une réalité : qu'il y ait ou non cure thermale, la maladie diagnostiquée nécessitera la poursuite d'un traitement médical.

à l'heure
de l'**E**UROPE



LE THERMALISME

Le Thermalisme Français

- Ce sont 105 stations thermales spécialisées dans le traitement d'une ou deux affections dont le 1/3 est intégré à une chaîne,
- Ce sont 11 indications thérapeutiques,
- Ce sont 640 000 curistes et 365 000 accompagnants avec une progression de 20 % depuis 1980,
- Ce sont 60 000 emplois dont 18 000 permanents,
- C'est la qualité du corps médical, élément positif majeur en France.

Le Thermalisme des Pays du Nord de l'Europe

L'Angleterre ne dispose plus que d'un seul établissement, Leanington, qui a reçu 5 500 curistes en 1986. La Belgique souhaite développer son unique station encore en activité. Quand au Luxembourg sa situation géographique et son bilinguisme pourra attirer une clientèle européenne. Récemment d'ailleurs, s'y est déroulé un salon international du thermalisme.

Le Thermalisme Allemand

- Ce sont 135 stations thermales (264 si on y ajoute les stations de climatologie, Thalassothérapie, centres Kneipp),
- Ce sont 2 511 337 curistes en 1987 dont 1 308 365 pris en charge par des organismes de protection sociale,
- C'est la polyvalence médicale des stations germaniques, caractéristique d'importance.

L'Europe de l'Est

Nombreuses sont les stations de Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Pologne, Tchécoslovaquie et Yougoslavie. L'URSS possède 400 stations thermales dont les cures sont médicalement bien surveillées.

Le Thermalisme Italien

- Ce sont 145 stations,
- Ce sont 2 200 000 curistes / an dont les 2/3 ont été pris en charge par le système de couverture sociale italien,
- La prévention, le traitement de certaines pathologies et la prise en charge de convalescence en sont les 3 objectifs affirmés.

Le Thermalisme Ibérique

- Ce sont 92 000 curistes (1 % de la population) au Portugal pour 40 stations thermales,
- Ce sont 80 000 curistes en Espagne seulement (0,2 % de la population) pour 92 établissements, du fait de l'absence de prise en charge.

Sait-on qu'à la fin du siècle dernier, par exemple, au moment où Dax s'apprête enfin à devenir une ville thermale renommée par ses boues, Budapest ne possède pas moins de onze grands établissements thermaux où l'on soigne avec des bains de boues, et cela depuis le milieu du XVIème siècle. Etablissements fréquentés par " un nombre é n o r m e d e b a i g n e u r s ". Partout on y trouve des " bains limoneux " employés pour les maladies de la femme, mais aussi celles des hommes. Ces bains limoneux se composent de deux divisions (côté hommes, côté femmes). Dans chacune se trouve une piscine limoneuse chaude à 40°C, et une piscine tiède, des douches froides et tièdes, des bassins séparés pour les mains et les pieds, des bancs à transpirer, sur lesquels sont portés les baigneurs enveloppés de couvertures chaudes pour activer la transpiration. Chacune de ces divisions comportait également des cabines de déshabillage et des salons de toilette, et des salles à manger avec canapé pour attendre que la température du corps redevienne normale.

D'après
R. SAVARIT
Les Boues
Thermales.

ANNEXE 44 :



R H O N E - A L P E S

PREMIERE REGION THERMALE DE FRANCE

120 000 CURISTES, 17 STATIONS THERMALES ET 7 STATIONS CLIMATIQUES, RHONE-ALPES MERITE BIEN SON TITRE DE PREMIERE REGION THERMALE DE FRANCE. LA REGION A SU VALORISER SON PATRIMOINE NATUREL DE SANTE ET SE POSITIONNER AU NIVEAU INTERNATIONAL.

PLUSIEURS FACTEURS EXPLIQUENT CETTE REUSSITE : RHONE-ALPES THERMAL OCCUPE AUSSI UNE POSITION DE LEADER PAR LA DIVERSIFICATION DES INDICATIONS MEDICALES (11) :

- AFFECTIONS DERMATOLOGIQUES
- AFFECTIONS PSYCHOSOMATIQUES
- APPAREIL DIGESTIF
- GYNECOLOGIE
- MALADIES METABOLIQUES
- NEUROLOGIE
- PHLEBOLOGIE
- RHUMATOLOGIE
- STOMATOLOGIE
- URONEPHROLOGIE
- VOIES RESPIRATOIRES.

TOUTES SES VILLES D'EAU JOUISSENT D'UN ATOUT DE TAILLE : UNE EXCELLENTE REPUTATION MEDICALE QU'ELLES DOIVENT A LEURS MEDECINS ET A DES TECHNIQUES THERMALES TOUJOURS PLUS PERFORMANTES ET ADAPTEES. A CE TITRE, UNE STATION SUR DEUX POSSEDE UN CENTRE DE RECHERCHE. ENFIN, DES INVESTISSEMENTS CONSIDERABLES SONT REALISES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT THERMAL ETAT-REGION POUR L'AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ET LE FONCTIONNEMENT DES STATIONS.



3615 INFOSOURCES

Restez branché !

24 h / 24

Le thermalisme à la source, depuis chez vous ! La Fédération thermale et climatique Rhône-alpes peut dorénavant communiquer 24 heures sur 24 avec vous grâce au service télématique mis en place depuis la société télématique T.A.I. de Domène.

Le numéro qui en dit long...

3615 infosources c'est le fichier, de plus en plus exhaustif, des 16 stations thermales rhône-alpines. Mis au service des particuliers, il s'est déjà révélé très utile aux praticiens, qui savent en un «clin d'œil» où orienter leurs patients.

Les stations tiennent quotidiennement à jour « à l'écran », les caractères de leur établissement, la liste de leurs spécialistes et, en cours de préparation, les modalités et possibilités de réservations.

L'effet est bilatéral, vous pouvez depuis

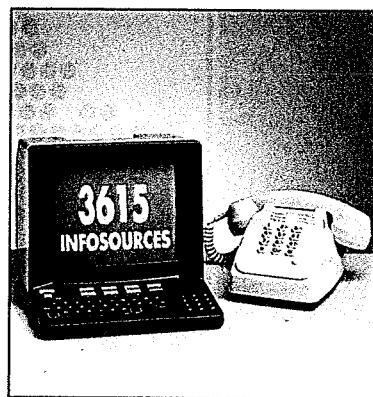
chez vous demander l'envoi d'une documentation particulière, 3615 Infosources ne manque jamais à l'appel.

Sa maniabilité et son efficacité en ont fait en quelques mois le « partenaire officiel » du thermalisme rhône-alpin, un trait d'union infailible entre les thêmes et le public.

Thermalisme en pointe

Le service télématique pousse la perfection jusqu'à vous donner, en direct, les règles de prise en charge de sécurité sociale, et les démarches à entreprendre et déjoue les lois du vocabulaire spécialisé, trop hermétique à certains, pour vous faire, en des thêmes simples, parvenir à vos fins.

Le questionnaire de base est établi à partir des premiers soucis d'information du grand public : quelles sont les cures thermales en Rhône-Alpes ? Qu'est-ce que le tourisme de santé, les stations



climatiques ? Comment les contactez ?

A partir de là, 3615 Infosources et la Fédération Thermale ont déployé toute leur énergie pour apporter de plus en plus de compléments d'information riches et précis.

3615 Infosources a voulu entrer directement avec le curiste potentiel. C'est parfaitement réussi. Grâce à lui vous avez déjà pratiquement votre cure sous les yeux.

Utile sans être rébarbatif, un numéro. A suivre.



ANNEXE 46 :

THERMALISME DE LA FORME

Tourisme de santé

Aujourd'hui, 40 centres de remise en forme ont ouvert leurs portes. Parallèlement aux cures traditionnelles, les stations développent des formules de « tourisme de santé » en utilisant une partie de leur infrastructure et de leur image de ville d'eau ; ces séjours durent de 7 à 10 jours et ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale, sauf les soins hydrothérapeutiques dans certains cas. Différents thèmes sont proposés : *remise en forme* (Evian, Vichy, Vittel, Thonon, St-Nectaire, Amnéville, Chaudes-Aigues, Enghien, La Roche-Posay, Aix-Marlioz) ; *minceur* (Contrexéville, Brides, Thonon) ; *jeunes mamans* (Evian, St-Nectaire, Vittel, Contrexéville, Le Touquet). D'autres thèmes, plus originaux dans

leur fond ou leur formulation, attirent de nombreuses personnes : « oxygène et silhouette » (Luchon), « dermo-esthétique » (Roche-Posay), « gastronomie diététique » (Thonon), « minceur gourmande » (Eugénie-les-Bains), « cure anticellulite » (Aix), « cure antitabac » (Aix), « forfait colonne vertébrale » (Plombières), abord de la cinquantaine « Cap 50 » (Contrexéville).

Citons également une initiative intéressante à l'Aquaboulevard de Paris : l'escale Contrex qui propose des soins dermo-esthétique avec les produits Contrex et hydrothérapeutiques (avec l'eau de la ville pour des raisons évidentes).

FORFAIT : CURE + ACTIVITÉ SPORTIVE

Certains centres proposent des forfaits cure + une activité (golf, tennis, équitation, vélo, randonnée...) destinée aux amateurs qui veulent se perfectionner dans leur sport favori. Dans ce cas, l'activité sportive est organisée systématiquement dans la demi-journée laissée libre par les soins.

ANNEXE 48 : Comparatif fréquentation 1989 / 90

Sem	1989				1990				delta (90-89)/89					
	TOT89	RH89	DR89	DH89	TOT90	RH90	DR90	DH90	Total	RH	DR	DH		
15	44	27	11	6	42	31	8	1	2	3	-5%	15%	-27%	-50%
16	18	12	5	1	16	12	1	1	2	3	-11%	0%	-80%	200%
17	18	11	5	2	29	20	6	1	2	3	61%	82%	20%	50%
18	32	24	5	3	42	32	9	1	0	1	31%	33%	80%	-67%
19	26	17	5	4	25	17	6	0	2	2	-4%	0%	20%	-50%
20	20	16	4	0	29	23	3	0	3	3	45%	44%	-25%	*****
21	26	16	8	2	33	26	5	1	1	2	27%	63%	-38%	0%
22	21	11	6	4	20	14	4	2	0	2	-5%	27%	-33%	-50%
23	44	26	12	6	52	33	13	1	5	6	18%	27%	8%	0%
24	34	24	8	2	55	36	15	1	3	4	62%	50%	88%	100%
25	13	6	5	2	15	13	1	1	0	1	15%	117%	-80%	-50%
26	15	9	5	1	23	13	9	0	1	1	53%	44%	80%	0%
27	56	28	23	5	59	37	19	2	1	3	5%	32%	-17%	-40%
28	27	12	14	1	33	20	13	0	0	0	22%	67%	-7%	-100%
29	14	8	6	0	22	16	6	0	0	0	57%	100%	0%	*****
30	25	17	8	0	21	11	9	0	1	1	-16%	-35%	13%	*****
31	44	26	11	7	41	21	15	1	4	5	-7%	-19%	36%	-29%
32	37	20	16	1	35	18	14	1	2	3	-5%	-10%	-13%	200%
33	18	14	3	1	26	22	4	0	0	0	44%	57%	33%	-100%
34	19	14	3	2	24	14	4	3	3	6	26%	0%	33%	200%
35	28	22	5	1	33	25	4	2	2	4	18%	14%	-20%	300%
36	46	37	8	1	61	51	6	4	0	4	33%	38%	-25%	300%
37	27	20	4	3	28	18	6	3	1	4	4%	-10%	50%	33%
38	23	21	2	0	28	20	6	1	1	2	22%	-5%	200%	*****
39	41	34	6	1	49	38	8	0	3	3	20%	12%	33%	200%
40	35	28	5	2	50	36	10	4	0	4	43%	29%	100%	100%
41	29	28	1	0	45	39	3	1	2	3	55%	39%	200%	*****
42	1	1	0	0	3	1	2	0	0	0	200%	0%	*****	*****
43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			*****	*****
Total	781	529	194	58	939	657	209	32	41	73	20%	24%	8%	26%
Factor	791				930						18%			

ANNEXE 49 : Statistiques population générale

SS : tous régimes sociaux - CL : cure libre - A.T : accident de travail

STATISTIQUES POPULATION GENERALE

TRANCHE TOTAL	RHUMATOLOGIE				DERMATOLOGIE				RH				DOUBLE HANDICAP				DER				Total
	SS	CL	AT	Tot	SS	CL	AT	Tot	SS	CL	AT	Tot	SS	CL	AT	Tot	SS	CL	AT	Tot	
90 - 85	2	0	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
85 - 80	17	0	0	17	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
80 - 75	59	1	0	60	9	1	0	10	7	0	0	7	3	0	0	3	0	0	0	3	80
75 - 70	51	1	0	52	11	1	0	12	2	0	0	2	3	0	0	3	0	0	0	3	69
70 - 65	133	1	0	134	19	0	0	19	1	0	0	1	5	1	0	6	1	0	0	6	160
65 - 60	124	2	0	126	21	0	0	21	6	0	0	6	7	1	0	8	1	0	0	8	161
60 - 55	116	0	0	116	16	1	0	17	6	0	0	6	6	0	0	6	0	0	0	6	145
55 - 50	62	2	2	66	13	1	0	14	3	0	0	3	5	1	0	6	5	1	0	6	89
50 - 45	34	4	1	39	9	2	0	11	5	0	0	5	3	0	0	3	3	0	0	3	58
45 - 40	23	1	0	24	10	2	0	12	3	0	0	3	2	0	0	2	2	0	0	2	41
40 - 35	11	0	0	11	8	0	0	8	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1	20
35 - 30	2	1	0	3	8	0	0	8	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1	12
30 - 25	2	0	0	2	6	1	0	7	0	0	0	0	2	0	0	2	2	0	0	2	11
25 - 20	2	0	0	2	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
20 - 15	0	0	0	0	5	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
15 - 10	0	0	0	0	11	2	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
10 - 5	0	0	0	0	18	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
5 - 0	0	0	0	0	26	2	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
TOTAL	638	13	3	654	195	13	0	208	33	0	0	33	38	3	0	41	38	3	0	41	936

ANNEXE 50 : Statistiques hommes / femmes

STATISTIQUES HOMMES

TRANCHE TOTAL	RHUMATOLOGIE				DERMATOLOGIE				RH	DOUBLE HANDICAP				DER				Total
	SS	CL	AT	Tot	SS	CL	AT	Tot		SS	CL	AT	Tot	SS	CL	AT	Tot	
90 - 85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85 - 80	5	0	0	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
80 - 75	23	1	0	24	5	1	0	6	2	0	0	2	0	0	0	0	0	32
75 - 70	19	0	0	19	4	1	0	5	0	0	0	0	2	0	0	0	2	26
70 - 65	51	1	0	52	7	0	0	7	1	0	0	1	3	0	0	0	3	63
65 - 60	49	0	0	49	12	0	0	12	2	0	0	2	3	0	0	0	3	66
60 - 55	38	0	0	38	9	0	0	9	1	0	0	1	1	0	0	0	1	49
55 - 50	17	2	1	20	7	0	0	7	1	0	0	1	1	0	0	0	1	29
50 - 45	6	1	0	7	5	0	0	5	2	0	0	2	1	0	0	0	1	15
45 - 40	9	0	0	9	5	0	0	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	15
40 - 35	5	0	0	5	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
35 - 30	0	0	0	0	6	0	0	6	0	0	0	0	1	0	0	0	1	7
30 - 25	1	0	0	1	3	0	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0	1	5
25 - 20	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
20 - 15	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
15 - 10	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
10 - 5	0	0	0	0	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
5 - 0	0	0	0	0	16	2	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
TOTAL	224	5	1	230	93	4	0	97	10	0	0	10	13	0	0	13	350	

STATISTIQUES FEMMES

TRANCHE TOTAL	RHUMATOLOGIE				DERMATOLOGIE				RH	DOUBLE HANDICAP				DER				Total
	SS	CL	AT	Tot	SS	CL	AT	Tot		SS	CL	AT	Tot	SS	CL	AT	Tot	
90 - 85	2	0	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
85 - 80	12	0	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
80 - 75	36	0	0	36	4	0	0	4	5	0	0	5	3	0	0	0	3	48
75 - 70	32	1	0	33	7	0	0	7	2	0	0	2	1	0	0	0	1	43
70 - 65	82	0	0	82	12	0	0	12	0	0	0	0	2	1	0	0	3	97
65 - 60	75	2	0	77	9	0	0	9	4	0	0	4	4	1	0	0	5	95
60 - 55	78	0	0	78	7	1	0	8	5	0	0	5	5	0	0	0	5	96
55 - 50	45	0	1	46	6	1	0	7	2	0	0	2	4	1	0	0	5	60
50 - 45	28	3	1	32	4	2	0	6	3	0	0	3	2	0	0	0	2	43
45 - 40	14	1	0	15	5	2	0	7	2	0	0	2	2	0	0	0	2	26
40 - 35	6	0	0	6	4	0	0	4	0	0	0	0	1	0	0	0	1	11
35 - 30	2	1	0	3	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
30 - 25	1	0	0	1	3	1	0	4	0	0	0	0	1	0	0	0	1	6
25 - 20	1	0	0	1	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
20 - 15	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
15 - 10	0	0	0	0	9	2	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
10 - 5	0	0	0	0	14	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
5 - 0	0	0	0	0	10	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
TOTAL	414	8	2	424	102	9	0	111	23	0	0	23	25	3	0	28	586	

ANNEXE 51 : Statistiques par départements

STATISTIQUES						90/89	89/88
DEPARTEMENTS	CODE DEPT	1987	1988	1989	1990		
AIN	1	2	5	2	7	250%	-60%
AISNE	2	3	0	2	9	350%	*****
ALLIER	3	1	3	1	1	0%	-67%
ALPES HTE PROVENCE	4	1	4	1	3	200%	-75%
HAUTES ALPES	5	0	1	0	1	*****	-100%
ALPES MARITIMES	6	5	4	3	13	333%	-25%
ARDECHE	7	227	325	360	391	9%	11%
ARDENNES	8	0	1	1	2	100%	0%
ARIEGE	9	0	0			*****	*****
AUBE	10	1	0	2	2	0%	*****
AUDE	11	0	0	1	1	0%	*****
AVEYRON	12	0	0			*****	*****
BOUCHES DU RHONE	13	22	31	43	48	12%	39%
CALVADOS	14	1	1	1	1	0%	0%
CANTAL	15	0	2	1	2	100%	-50%
CHARENTE	16	0	0	0		*****	*****
CHARENTE MARITIME	17	0	2	3	1	-67%	50%
CHER	18	1	1			*****	-100%
CORREZE	19	0	0			*****	*****
HAUTE CORSE	2A	0	0			*****	*****
CORSE SUD	2B	0	0			*****	*****
COTE D'OR	21	2	3			*****	-100%
COTES DU NORD	22	1	1			*****	-100%
CREUSE	23	0	0			*****	*****
DORDOGNE	24	0	0		1	*****	*****
DOUBS	25	0	2	3	6	100%	50%
DROME	26	21	36	47	78	66%	31%
EURE	27	0	1			*****	-100%
EURE ET LOIRE	28	0	1	1	3	200%	0%
FINISTERE	29	1	3	1	1	0%	-67%
GARD	30	11	22	23	39	70%	5%
HAUTE GARONNE	31	2	2	2		-100%	0%
GERS	32	0	0			*****	*****
GIRONDE	33	0	0			*****	*****
HERAULT	34	5	1	1	1	0%	0%
ILLE ET VILAINE	35	0	1	2	3	50%	100%
INDRE	36	0	1			*****	-100%
INDRE ET LOIRE	37	0	0		1	*****	*****
ISERE	38	6	14	18	27	50%	29%
JURA	39	0	0	1	4	300%	*****
LANDES	40	0	0	0		*****	*****
LOIR ET CHER	41	0	0	0	1	*****	*****
LOIRE	42	5	18	19	22	16%	6%
HAUTE LOIRE	43	1	3	1	10	900%	-67%
LOIRE ATLANTIQUE	44	1	7	2	3	50%	-71%
LOIRET	45	0	1	2	2	0%	100%
LOT	46	0	0	1		-100%	*****
LOT ET GARONNE	47	1	1	1	1	0%	0%
LOZERE	48	0	0	0		*****	*****
MAINE ET LOIRE	49	1	3	0		*****	-100%
MANCHE	50	0	0	1		-100%	*****

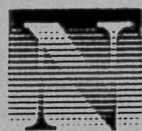
SUITE 51 :

STATISTIQUES

DEPARTEMENTS	CODE DEPT	1987	1988	1989	1990	90/89	89/88
MARNE	51	0	4	7	5	-29%	75%
HAUTE MARNE	52	1	1	0	2	*****	-100%
MAYENNE	53	0	0	1		-100%	*****
MEURTHE ET MOSELLE	54	4	0	1	6	500%	*****
MEUSE	55	1	3	2	3	50%	-33%
MORBIHAN	56	0	0	2	5	150%	*****
MOSELLE	57	2	1	4	5	25%	300%
NIEVRE	58	2	2	0	1	*****	-100%
NORD	59	5	7	8	15	88%	14%
OISE	60	2	1	3	7	133%	200%
ORNE	61	0	0	0		*****	*****
PAS DE CALAIS	62	4	6	11	11	0%	83%
PUY DE DOME	63	1	1	2	6	200%	100%
PYRENEES ATLANTIQUES	64	0	0	0		*****	*****
HAUTES PYRENEES	65	0	0	1		-100%	*****
PYRENEES ORIENTALES	66	0	0	0		*****	*****
BAS RHIN	67	0	1	2	4	100%	100%
HAUT RHIN	68	1	2	2		-100%	0%
RHONE	69	15	39	41	62	51%	5%
HAUTE SAONE	70	1	1	2		-100%	100%
SAONE ET LOIRE	71	2	3	2	5	150%	-33%
SARTHE	72	0	1	1	2	100%	0%
SAVOIE	73	2	0	0		*****	*****
HAUTE SAVOIE	74	2	2	4	3	-25%	100%
VILLE DE PARIS	75	3	7	9	11	22%	29%
SEINE MARITIME	76	5	7	6	6	0%	-14%
SEINE ET MARNE	77	3	3	3	5	67%	0%
YVELINES	78	6	4	8	8	0%	100%
DEUX SEVRES	79	0	0	0		*****	*****
SOMME	80	1	2	3	4	33%	50%
TARN	81	0	0	1	1	0%	*****
TARN ET GARONNE	82	0	0	0		*****	*****
VAR	83	4	15	18	13	-28%	20%
VAUCLUSE	84	17	27	39	38	-3%	44%
VENDEE	85	0	0	1	1	0%	*****
VIENNE	86	0	0	0	3	*****	*****
HAUTE VIENNE	87	0	0	0		*****	*****
VOSGES	88	2	0	2	1	-50%	*****
YONNE	89	0	0	1	1	0%	*****
TERRITOIRE DE BELFOR	90	0	1	0	1	*****	-100%
ESSONNE	91	7	10	9	11	22%	-10%
HAUTS DE SEINE	92	4	3	5	8	60%	67%
SEINE ST DENIS	93	4	5	6	7	17%	20%
VAL DE MARNE	94	1	4	7	3	-57%	75%
VAL D'OISE	95	6	7	6	7	17%	-14%
GUADELOUPE	971			0	1	*****	*****
MARTINIQUE	972			0		*****	*****
GUYANE	973			0		*****	*****
REUNION	974			0		*****	*****
ST PIERRE & MIQUELON	975			0		*****	*****
MAYOTTE	976			0		*****	*****

ANNEXE 52 : Indications thérapeutiques

05/12/90		RH Cumu			DER Cumu			DHDR Cumu			DHRH Cumu		
AGE				%			%			%			%
0	5	0	0	0%	28	28	13%	0	0	0%	0	0	0%
5	10	0	0	0%	18	46	9%	0	0	0%	0	0	0%
10	15	0	0	0%	13	59	6%	0	0	0%	0	0	0%
15	20	0	0	0%	5	64	2%	0	0	0%	0	0	0%
20	25	2	2	0%	3	67	1%	0	0	0%	0	0	0%
25	30	2	4	0%	7	74	3%	2	2	5%	0	0	0%
30	35	3	7	0%	8	82	4%	1	3	2%	0	0	0%
35	40	11	18	2%	8	90	4%	1	4	2%	0	0	0%
40	45	24	42	4%	12	102	6%	2	6	5%	3	3	9%
45	50	39	81	6%	11	113	5%	3	9	7%	5	8	15%
50	55	66	147	10%	14	127	7%	6	15	15%	3	11	9%
55	60	116	263	18%	17	144	8%	6	21	15%	6	17	18%
60	65	126	389	19%	21	165	10%	8	29	20%	6	23	18%
65	70	134	523	20%	19	184	9%	6	35	15%	1	24	3%
70	75	52	575	8%	12	196	6%	3	38	7%	2	26	6%
75	80	60	635	9%	10	206	5%	3	41	7%	7	33	21%
80	85	17	652	3%	1	207	0%	0	41	0%	0	33	0%
85	90	2	654	0%	1	208	0%	0	41	0%	0	33	0%
Total		654		69,9%	208		22,2%	41		4,4%	33		3,5%
Total général					936		100%						



NEYRAC-LES-BAINS

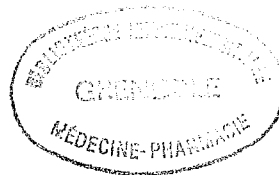


BIBLIOGRAPHIE

- (1) Annales des mines
Nomenclature des sources d'eaux minérales françaises
Paris, Ed. du Bureau de Documentation Minière, 1961, (261 pages)
- (2) Baillet P.
Les techniques thermales en dermatologie
Presse thermale et climatique, 1974, 3eme trimestre, N°3, p.144-145
- (3) Chauvin A.
Les Etapes de la vie de Neyrac-les-Bains
Ed. de la Société des sources de Neyrac-les-Bains, 1945, (29 pages)
- (4) Chauvin A.
Documents et Anecdotes sur Neyrac-les-Bains
Ed. de la Société des sources de Neyrac-les-Bains, 1945, (77 pages)
- (5) Cuvelier R., Lamarche M.
Les techniques des cures thermales
Thérapeutique thermale et climatique
Ed. Masson et Cie, 1972, p.113-127
- (6) Daveau C.
Le thermalisme et les produits qui en dérivent
Le quotidien du pharmacien N°1090, 1991, p.5-7
- (7) Dumas A.
Situation actuelle du thermalisme en Vivarais
Thèse de pharmacie, Grenoble, 1984
- (8) Dupuis M.
La photo-illutiation
Document interne à la station, 1987
- (9) Dupuis M.
Interêt de la pratique de la douche pénétrante dans le traitement,
dans le cadre de la station thermale de Neyrac-les-Bains
Document interne à la station, 1988
- (10) Dupuis M.
Indications thérapeutiques et mode d'action de la crénothérapie et de
la pélothérapie dans les affections dermatologiques à Neyrac-les-Bains
Document interne à la station, 1989
- (11) Fabre R., Ninard B., Besançon M.
Annexe aux rapports sur une méthode de traduction schématique de la
composition chimique des eaux minérales
Bulletin de l'Académie de médecine, 1961, 145, p.568-572
- (12) Francus
Voyage au pays volcanique du Vivarais
Aubenas, Ed. Lienhart et Cie, 1979, (445 pages)
- (13) Garnier M., Delamare V.
Dictionnaire des termes techniques de médecine
Paris, Ed. Maloine, 1986, (873 pages)
- (14) Joly, Capdevilla et Pamard
Les eaux à titane de Neyrac-les-Bains
Annales de la Société d'hydrologie et de climatologie médicale de Paris,
1931, N°6

- (15) Jeantin M.
Les sources minérales carbogazeuses de la Haute-Ardèche
Etude géologique et hydrologique
Thèse de doctorat de spécialité mention: hydrologie, 1979, Grenoble I
- (16) Langenieux-Villard P.
les stations thermales en France
"Que sais-je" N°229
Paris, Presses Universitaires de France, 1990, (125 pages)
- (17) Lavault P.
Indications thérapeutiques et mode d'action de la crénothérapie et de la pélothérapie dans les affections de l'appareil locomoteur et de rhumatologie à Neyrac-les-Bains
Document interne à la station, 1989
- (18) Lavault P., Dupuis M.
Pratiques thermales en dermatologie et la cure en rhumatologie
Thermes infos N°2: le guide du curiste de Neyrac-les-Bains, 1989, N°2, p.7-9
- (19) Lienard C.
Neyrac-les-Bains est-elle définitivement condamnée ?
Thermes infos N°2: le guide du curiste à Neyrac-les-Bains, 1989, N°2, p.6
- (20) Liotard J.
La cure thermale au service de votre santé
Top-santé, Février 1991, p.22-25
- (21) Louvier et Monition
Acquisition de la composition chimique des eaux minérales
Presse thermale et climatique, 1971, 3eme trimestre, N°3, p.141
- (22) Moulin J.
Traitement des plaies, dermatoses suppurées et manifestations eczémateuses cutanées par une pommade complexe à base de sels cupro-zinciques et des sédiments de Neyrac-les-Bains
Aubenas, Société de Publicité et d'Editions, 1947, (85 pages)
- (23) Moulin J.
Traitement des plaies, dermatoses suppurées et manifestations eczémateuses cutanées par une pommade complexe à base de sels cupro-zinciques et des sédiments de Neyrac-les-Bains
Lyon, thèse de vétérinaire, 1947
- (24) Milanta N.
Neyrac-les-Bains en 1990 ou le pari de la réussite
Thèse de pharmacie, 1990, Marseille
- (25) Raynal-Normand C.
Qualités des eaux et cures thermales
Le moniteur- dossier thérapeutique, 28 sept. 1991, N°1952, p.5-8
- (26) Richard A.M.
Thermalisme, les stations de la forme
Bien-être et santé, avril 1991, N°80, p.36-39
- (27) Rochat J.
Hydrologie
Cours de 6eme année de Pharmacie, Grenoble, 1989

- (28) Uzan M.
Etude sur les eaux de Neyrac-les-Bains
Paris, Ed. Maloine, 1940, (30 pages)
- (29) Anonyme
Documents aimablement fournis par la Chambre de Commerce et d'In-
-dustrie d'Aubenas. Service tourisme
Aubenas, 1991
- (30) Anonyme
Documents aimablement fournis par l'Office thermal et touristique
de Meyras. Renseignements pratiques
Neyrac-les-Bains, 1991
- (31) Anonyme
Documents aimablement fournis par le syndicat "Rhône-Alpes Ther-
-malisme et Climatisme"
- (32) Anonyme
Documents aimablement fournis par la Société SODEXHO
Paris, 1991
- (33) Anonyme
Documents aimablement fournis par l'Union Nationale des Etablis-
-sements Thermaux (UNET)
Paris, 1991
- (34) Anonyme
Documents aimablement fournis par l'établissement thermal de Neyrac-
les-Bains





NEYRAC-LES-BAINS



TABLE DES MATIERES

PLAN	7
INTRODUCTION	11
PREMIERE PARTIE : LA STATION THERMALE DE NEYRAC-LES-BAINS	13
Chapitre I : PRESENTATION DE LA STATION THERMALE	14
A - SITUATION GEOGRAPHIQUE	15
B - LES FACTEURS CLIMATIQUES	16
C - ETUDE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	17
1 - <u>GEOLOGIE</u>	17
2 - <u>HYDROLOGIE</u>	17
2 - 1 <u>Classification des eaux</u>	18
2 - 2 <u>Système hydrothermal</u>	18
D - LES SOURCES	19
1 - <u>TYPE DE CAPTAGE</u>	19
2 - <u>ETUDE PHYSICO-CHIMIQUE</u>	19
2 - 1 <u>Caractères organoleptiques</u>	20
2 - 2 <u>Mesures physiques</u>	20
2 - 3 <u>Compositions chimiques</u>	21
2 - 4 <u>Analyses bactériologiques</u>	22
3 - <u>ANALYSE DE SEDIMENTS</u>	22
E - INDICATIONS ET CONTRE-INDICATIONS DE LA CURE THERMALE A NEYRAC-LES-BAINS	23
1 - <u>INDICATIONS THERAPEUTIQUES ET MODE D' ACTION DE LA CRENOTHERAPIE ET DE LA PELOTHERAPIE DANS LES AFFECTIONS DE L' APPAREIL LOCOMOTEUR ET DE LA RHUMATOLOGIE A NEYRAC-LES-BAINS</u>	23
1 - 1 <u>Les indications thérapeutiques</u>	23
1 - 1 - 1 <u>Les rhumatismes chroniques</u>	23
1 - 1 - 2 <u>Les séquelles des traumatismes</u>	24
1 - 1 - 3 <u>Les rhumatismes abarticulaires</u>	25
1 - 1 - 4 <u>Autres affections d' origine ostéocuticulaires</u>	25
1 - 1 - 5 <u>Indications diverses</u>	25

<u>1 - 2 Mode d' action</u>	26
2 - INDICATIONS THERAPEUTIQUES ET MODE D' ACTION DE LA CRENOTHERAPIE ET DE LA PELOOTHERAPIE DANS LES AFFECTIONS DERMATOLOGIQUES A NEYRAC-LES-BAINS	26
2 - 1 <u>Les indications thérapeutiques</u>	27
2 - 2 <u>Mode d' action</u>	28
3 - CONTRE-INDICATIONS	29
F - TECHNIQUES THERMALES	30
1- <u>LA CURE INTERNE</u>	30
2 - <u>LA CURE EXTERNE</u>	31
2 - 1 <u>La photo-illutaton</u>	31
2 - 1 - 1 <u>Rappels sur le psoriasis</u>	31
2 - 1 - 2 <u>Bases théoriques de la photo-illutaton</u>	32
2 - 1 - 3 <u>Technique de la photo-illutaton</u>	33
2 - 2 <u>Cataplasmes de boue</u>	33
2 - 3 <u>Illutaton locale multiple ou générale</u>	35
2 - 4 <u>Bain de limon thermal diffusé</u>	35
2 - 5 <u>Bain local de limon thermal diffusé suivi d' une douche en immersion</u>	36
2 - 6 <u>Bain local de boue</u>	37
2 - 7 <u>Douche pénétrante générale suivie d' une douche au jet</u>	37
2 - 8 <u>Balnéokinésithérapie en piscine thermale</u>	38
2 - 9 <u>Douche de forte pression sous immersion en piscine</u>	38
2 - 10 <u>La douche filiforme</u>	38
2 - 11 <u>Autres techniques</u>	39
3 - <u>DESINFECTION</u>	40
Chapitre II : STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION THERMALE	41
A - LE SYSTEME DE SOINS	43
1 - <u>L' ETABLISSEMENT THERMAL AUJOURD' HUI</u>	43
1 - 1 <u>Plans de l' établissement</u>	43
1 - 2 <u>Surfaces et composition</u>	43

1 - 2 - 1	Le sous-sol	43
1 - 2 - 2	Le plateau de niveau zéro	45
1 - 2 - 3	Le plateau de niveau un	46
1 - 2 - 4	Conception et intérêts du module de soin	46
1 - 3	<u>Mode de fonctionnement</u>	48
1 - 3 - 1	Organigramme	48
1 - 3 - 2	La gestion	49
1 - 4	<u>Calendrier de fonctionnement</u>	50
<u>2-</u>	<u>LE PERSONNEL MEDICAL</u>	51
2 - 1	<u>Effectifs et composition</u>	51
2 - 2	<u>Recrutement, formation et contrats de travail</u>	52
2 - 3	<u>Les médecins</u>	53
B - LES MOYENS D' ACCES		53
1-	<u>LES VOIES ROUTIERES</u>	54
1 - 1	<u>Situation par rapport au réseau routier</u>	54
1 - 2	<u>Les différents itinéraires d' accès</u>	54
2-	<u>LES VOIES FERROVIAIRES</u>	55
3-	<u>LES VOIES AERIENNES</u>	56
C - HEBERGEMENTS AUTOUR DE LA STATION THERMALE		56
1-	<u>L' HOTELLERIE</u>	56
2-	<u>LA LOCATION MEUBLEE ET LE GITE RURAL</u>	57
3-	<u>LE CAMPING</u>	58
D - STRUCTURES D' ACCUEIL ET D' ANIMATIONS		59
1-	<u>LES DIFFERENTES STRUCTURES D' ACCUEIL</u>	59
1 - 1	Services publics	59
1 - 2	Santé	59
1 - 3	Commerce	59
1 - 4	Projets	60

<u>2 - ANIMATIONS, LOISIRS ET TOURISME</u>	60
<u>2 - 1 Réalisation pendant la saison 1991</u>	60
<u>2 - 2 Les propositions d'avenir</u>	60
<u>Chapitre III : LE CURISTE A NEYRAC-LES-BAINS</u>	61
A - FORMALITES ADMINISTRATIVES POUR EFFECTUER UNE CURE	62
<u>1 - PROCEDURES CONCERNANT L' ETABLISSEMENT</u>	62
<u>2 - PROCEDURES CONCERNANT LES ASSURES SOCIAUX</u>	63
<u>2 - 1 Conditions de prises en charge d' une cure thermale</u>	63
<u>2 - 2 Demande de prise en charge : demande d' entente préalable</u>	63
<u>2 - 3 Instruction à la demande</u>	65
<u>2 - 4 Litiges</u>	65
<u>2 - 5 Prestations accordées</u>	66
B - LE CURISTE ET NEYRAC-LES-BAINS	66
<u>1 - AVANT LA CURE : INSCRIPTION A L' ETABLISSEMENT</u>	66
<u>2 - SEJOUR DU CURISTE</u>	68
<u>2 - 1 Les frais de soins thermaux</u>	68
<u>2 - 2 La fiche de soins</u>	69
<u>2 - 2 - 1 La fiche de soins en dermatologie</u>	69
<u>2 - 2 - 2 La fiche de soins en rhumatologie</u>	71
<u>2 - 3 Le déroulement des soins</u>	72
2 - 3 - 1 En dermatologie	72
2 - 3 - 2 En rhumatologie	72
2 - 3 - 3 En pratique	73
<u>2 - 4 La "Crise Thermale" au cours du séjours à NEYRAC-LES-BAINS</u>	74
2 - 4 - 1 En dermatologie	74
2 - 4 - 2 En rhumatologie	75
<u>2 - 5 L'hygiène de vie du curiste pendant la cure</u>	76
<u>2 - 6 Conseils pratiques</u>	76
<u>3 - LA CURE "à la carte"</u>	77

DEUXIEME PARTIE : LES ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES DU THERMALISME	80
Chapitre I : LE THERMALISME HIER, AUJOURD' HUI ET DEMAIN	81
A - ANECDOTES	82
<u>1 - LA MOFETTE DE NEYRAC</u>	82
<u>2 - LA BAIGNOIRE DU PAYSAN</u>	82
B - HISTORIQUE DE NEYRAC	84
<u>1 - PERIODE ROMAINE</u>	84
<u>2 - DU XIème SIECLE AU XIIIème SIECLE : PERIODE DES CROISADES</u>	84
<u>3 - DU XIVème AU XVIème SIECLE</u>	85
<u>4 - DU XVIème SIECLE A LA REVOLUTION FRANCAISE</u>	85
<u>5 - DE 1789 A 1830</u>	86
<u>6 - DE 1831 A NOS JOURS</u>	86
<u>6 - 1 1831 - 1870</u>	86
<u>6 - 2 De 1870 à la Deuxième Guerre Mondiale</u>	88
<u>6 - 3 De 1945 à nos jours</u>	89
<u>7 - DATES IMPORTANTES</u>	91
C - NEYRAC LES-BAINS : LA FORME RETROUVEE	93
<u>1 - LES RUINES SOUS LES BEAUX ARBRES</u>	93
<u>2 - ANALYSE DES ECHECS SUCCESSIFS</u>	93
<u>3 - NEYRAC VA-T-ELLE RENAITRE ?</u>	95
<u>4 - UN INVESTISSEUR ET DES PROJETS AMBITIEUX</u>	95
<u>4 - 1 Objectifs et projets</u>	95
<u>4 - 2 Techniques d' aujourd' hui et de demain</u>	96
<u>5 - CONCLUSION</u>	
D - EVOLUTION DES MENTALITES FACE AU THERMALISME	97
<u>1 - PROFIL DU CURISTE</u>	97
<u>1 - 1 Anecdote du passé</u>	97
<u>1 - 2 Le thermalisme mondain</u>	98
<u>1 - 3 Mesure sociales de 1930</u>	98
<u>1 - 4 La mise en place du thermalisme social</u>	98
<u>1 - 5 Le curiste nouveau est arrivé</u>	99

<u>2 - REUSSITES DU PASSE</u>	99
<u>2 - 1 Plombières-Les-Bains</u>	99
<u>2 - 2 Aix-Les-Bains</u>	100
<u>2 - 3 Analyse</u>	100
<u>3 - REALITES D' AUJOURD' HUI</u>	101
<u>3 - 1 Médicalisation du thermalisme</u>	101
<u>3 - 2 Vieillessement et disponibilité variable de la clientèle</u>	102
<u>3 - 3 La concurrence européenne</u>	102
<u>4 - PERSPECTIVES D' AVENIR</u>	103
<u>4 - 1 Modernisation des stations thermales</u>	103
4 - 1 - 1 L' équipement	103
4 - 1 - 2 L' hébergement	103
4 - 1 - 3 Soutien de l' Etat et de la Région	103
<u>4 - 2 Promotion des stations thermales</u>	104
4 - 2 - 1 Création des chaînes thermales	104
4 - 2 - 2 Création de fédérations et syndicats	105
4 - 2 - 3 Promotion touristique	105
4 - 2 - 4 La prospection médicale	105
<u>4 - 3 "Rhône-Alpes Thermal" ou "le Pays des sources"</u>	105
<u>4 - 4 Le tourisme de santé</u>	107
 <u>Chapitre II : ECONOMIE DU THERMALISME</u>	 108
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"><u>A - EVOLUTION DE LA STATION DE NEYRAC-LES-BAINS DEPUIS 1989</u></div>	109
<u>1 - COMPARATIF DES RESERVATIONS</u>	109
<u>1 - 1 Comparaison des chiffres 1989 - 1990</u>	109
<u>1 - 2 Etude des chiffres 1991</u>	109
<u>2 - CROISSANCE DE LA FREQUENTATION</u>	111
<u>2 - 1 Etude de la fréquentation totale 1989 - 1990</u>	111
<u>2 - 2 Fréquentation au cours de la saison 1991</u>	113
<u>2 - 3 Comparatif des fréquentations 1989 - 1990 en fonction des indications thérapeutiques</u>	114
<u>3 - ETUDE DU PROFIL DU CURISTE EN 1990</u>	116
<u>3 - 1 Age du curiste</u>	116
<u>3 - 2 Répartition en fonction du sexe</u>	117

3 - 3	<u>Répartition en fonction du statut social</u>	118
3 - 4	<u>Origines géographiques du curiste</u>	119
3 - 4 - 1	Répartition par région administrative	119
3 - 4 - 2	Classement des premières régions	119
3 - 4 - 3	La clientèle ardéchoise	120
4 -	<u>ANALYSE DES INDICATIONS THERAPEUTIQUES</u>	120
4 - 1	<u>Répartition des indications thérapeutiques dans la fréquentation globale</u>	120
4 - 2	<u>Répartition des indications thérapeutiques par tranche d'âge</u>	122
B - ELABORATION ET ANALYSE D' UN QUESTIONNAIRE		124
1 -	<u>BUT ET INTERETS DU QUESTIONNAIRE</u>	124
2 -	<u>QUESTIONNAIRE</u>	124
3 -	<u>RESULTATS</u>	128
3 - 1	<u>Origine géographique des curistes</u>	128
3 - 2	<u>Age des curistes</u>	128
3 - 3	<u>Répartition en fonction du sexe</u>	128
3 - 4	<u>Professions</u>	128
3 - 5	<u>Indications thérapeutiques</u>	129
3 - 6	<u>Médecins prescripteurs</u>	129
3 - 7	<u>Nombre de cures effectuées à Neyrac</u>	129
3 - 8	<u>Moyens de locomotion</u>	129
3 - 9	<u>Etes-vous venus ?</u>	129
3 - 10	<u>Modes d' hébergement</u>	130
3 - 11	<u>Activités</u>	130
3 - 12	<u>Impressions sur le nouvel établissement</u>	131
3 - 13	<u>En cas de renouvellement de cure : bénéfiques, améliorations</u>	131
3 - 14	<u>Autres stations thermales fréquentées</u>	131
3 - 15	<u>Impressions générales sur le séjour</u>	132
4 -	<u>ANALYSE DES RESULTATS</u>	132
4 - 1	<u>Analyse du profil du curiste</u>	132
4 - 1 - 1	Son portrait	133
4 - 1 - 2	L' hébergement	133
4 - 1 - 3	Activités et déroulement du séjour	133
4 - 2	<u>Analyse du domaine santé</u>	133
4 - 2 - 1	Prescriptions et indications des cures	133
4 - 2 - 2	L' établissement thermale	134

<u>5 - CONCLUSION ET AUTO-CRITIQUE</u>	134
<u>5 - 1 Comparaison avec les statistiques annuelles</u>	134
<u>5 - 2 Défaits et faiblesses du questionnaire</u>	135
C - IMPACT ECONOMIQUE DU THERMALISME	135
<u>1 - ROLE DU THERMALISME DANS L' ECONOMIE FRANÇAISE</u>	135
<u>1 - 1 Le flux financier</u>	135
<u>1 - 2 La création d' emplois</u>	136
<u>1 - 3 Bilan social du thermalisme</u>	138
1 - 3 - 1 Le thermalisme dans le budget de la santé	138
1 - 3 - 2 Le thermalisme, facteur d' économie de santé	139
<u>2 - ESSAI SUR LA STATION THERMALE DE NEYRAC-LES-BAINS</u>	139
CONCLUSION	142
ANNEXES	144
BIBLIOGRAPHIE	203
TABLE DES MATIERES	207

A U T O R I S A T I O N D ' I M P R E S S I O N

De la Thèse dont l'intitulé est : NEYRAC - LES - BAINS - LA FORME
RETROUVÉE .

Etude Socio-économique .
Essai sur la Station thermale

CANDIDAT : M^{me} ROUL Véronique
M^{lle} SABOUL Pascale .

VU

GRENOBLE, le 3 / 12 / 91

Le Président du Jury

VU

GRENOBLE, le 10.12.91

Le Président de l'Université
Joseph FOURIER GRENOBLE I
Sciences. Technologie. Médecine

Le Président de l'Université
Joseph-Fourier - Grenoble I

A. NEMOZ

